



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)
Rapport annuel 2018

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Message des actionnaires

8 | Chiffres clés

8 Groupe Edmond de Rothschild

10 Edmond de Rothschild (France)

13 | Rapport de gestion

14 Rapport d'activité

42 Déclaration de performance extra-financière

86 | Rapport du Conseil de Surveillance

103 | Groupe Edmond de Rothschild
Comptes consolidés et annexes

103 Bilan consolidé IFRS

104 Compte de résultat consolidé IFRS

105 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

106 Tableau des flux de trésorerie IFRS

107 Tableau de variation des capitaux propres

108 Notes annexes aux comptes consolidés

166 Renseignements concernant les filiales et participations

168 Organigramme des participations consolidées

172 | Edmond de Rothschild (France)
Comptes sociaux et annexes

172 Bilan et hors bilan de la société mère

173 Compte de résultat de la société mère

174 Notes annexes aux comptes de la société mère

195 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

196 | Rapports des Commissaires aux Comptes

209 | Résolutions

Message des actionnaires

De la montée des populismes aux crises politiques, des rivalités commerciales aux ralentissements économiques, des resserrements monétaires aux turbulences des marchés, 2018 a été complexe sur les marchés financiers. L'année a été marquée par une inquiétude grandissante des investisseurs quant à une potentielle réduction des liquidités injectées par les banques centrales et en particulier par la Réserve Fédérale. Aucune classe d'actif, pas même les emprunts d'Etat ou l'or, n'a enregistré des performances positives.

Ce climat instable pourrait persister au cours des mois qui viennent si les craintes d'un coup de frein brutal de l'économie, voire d'une récession américaine, se matérialisaient. La croissance européenne devrait être mise à rude épreuve par un calendrier politique chargé, avec le renouvellement du Parlement européen, de la Commission, et du président de la Banque Centrale Européenne (BCE). Autant d'échéances qui pourraient retarder les décisions d'investissement des entreprises alors même que l'impact du Brexit reste imprévisible.

Malgré ce contexte incertain, certains indicateurs demeurent encourageants. Notre équipe de recherche économique estime en effet que la croissance mondiale pourrait être soutenue par plusieurs facteurs, et en premier lieu par le plan de relance chinois. L'économie américaine devrait, quant à elle, bénéficier d'une consommation dynamique, du recul des prix du pétrole et de l'impact structurel de la réforme fiscale de Donald Trump. En Europe, l'absence d'élections nationales, dans la plupart des grands pays, devrait éviter un risque politique supplémentaire. Enfin, les banques centrales devraient se montrer « patientes » et attentives à la volatilité des marchés et à la détérioration de la conjoncture. Les perspectives d'activité pourraient donc même dépasser les attentes des investisseurs.

Dans ce contexte d'instabilité, nous avons maintenu les objectifs que nous nous étions fixés. L'année 2018 a été marquée par la poursuite du développement stratégique de notre Groupe ainsi que par la confirmation de notre ambition forte de devenir la référence des Maisons d'investissement de conviction.

Plusieurs chantiers importants de modernisation ont ainsi été finalisés afin de s'adapter au mieux aux transformations de notre industrie. Sur le plan réglementaire, nos équipes ont mis en place les mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de la nouvelle directive sur les marchés d'instruments financiers. Elles poursuivent désormais leur travail pour accompagner au mieux les nouvelles mesures de *transparisation des frais*.

Afin de continuer à optimiser nos activités, nous avons cédé une partie de notre portefeuille immobilier suisse tout en restant le locataire unique ou principal de l'ensemble de ces bâtiments. Cette opération d'envergure nous permet de gagner en efficacité.

Enfin, le grand chantier de modernisation de la Banque Privée Internationale s'est poursuivi. La migration vers la solution intégrée Avaloq permet d'aborder l'ensemble des processus métiers de la chaîne de valeur sur une même plateforme. Après la Suisse, la solution est désormais déployée au Luxembourg.

Nous continuons également à créer plus de convergences entre nos différents métiers. Notre expertise dans l'immobilier s'est développée ces dernières années de façon organique mais également grâce à des acquisitions successives. Toutes nos entités (Orox, Cleaveland et Cording) sont désormais regroupées sous une même plateforme qui compte 10 milliards de CHF d'actifs sous gestion et 170 professionnels dédiés. Nous avons également poursuivi la consolidation de notre expertise en Private Equity autour d'idées fortes que sont l'investissement d'impact et la recherche de stratégies de niche et visionnaires.

Ces deux activités bénéficieront en outre de la puissance commerciale des équipes de l'Asset Management afin d'être proposées de façon active à l'ensemble de nos clients. Cette volonté d'adopter une démarche transversale nous permet de créer des passerelles entre nos différentes expertises et de mettre en commun des compétences spécifiques fortes que sont la gestion flexible obligataire ainsi que la dette subordonnée financière. Notre expertise sur la dette d'infrastructure poursuit sa forte croissance avec plus de 1,5 milliard d'encours et un nouveau trophée distinguant notre équipe de gestion pour la qualité et la pertinence de son offre face à des gérants d'infrastructures européens de référence.

Enfin, nous sommes toujours convaincus que notre marque constitue un élément clé de notre différenciation dans l'industrie financière. C'est pourquoi nous continuons à mettre en avant la singularité du nom Edmond de Rothschild. A cet égard, nous avons signé un accord avec Rothschild & Co dans le respect des valeurs familiales. Nos deux Groupes ont convenu de poursuivre leur développement dans les conditions d'une concurrence loyale, de dénouer leurs participations croisées et de clarifier l'utilisation de notre patronyme dans le monde entier.

En 2018, nous avons débuté un projet d'envergure afin de faire connaître et comprendre l'écosystème dont fait partie notre Maison d'investissement de convictions. Cet écosystème apporte à chacune de nos activités une identité et une authenticité fortes dont émanent nos valeurs. Que ce soit au sein de notre écurie de course au large, dans nos métiers d'art de

vivre, au cœur de nos Fondations ou dans nos activités bancaires, nous convergions tous vers la même vision. Notre ambition pour les années à venir est de multiplier les synergies et de continuer les échanges entre ces différents univers afin de renforcer notre impact et de rendre concrète « l'audace de bâtir l'avenir ».

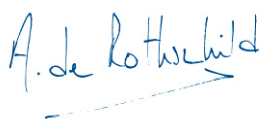
Tous ces projets entrepris et initiés répondent à une même stratégie de différenciation et d'adaptation dans une industrie qui se transforme. La solidité de notre bilan reste un atout majeur pour nous apporter la stabilité nécessaire à ces changements et pour jouer notre rôle de consolidateur de notre industrie.

Nous cherchons à être constamment à la hauteur de la confiance que vous nous accordez et sommes fiers d'aborder l'année 2019 à vos côtés. Nous sommes déterminés à faire de ce contexte incertain une source d'opportunités de croissance en restant visionnaires et alignés à nos valeurs.

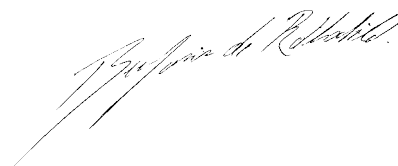
Notre famille a souhaité reprendre le plein contrôle de son Groupe bancaire en proposant une sortie de la cote.

C'est pour nous un instant historique, preuve de notre attachement et de notre engagement pour notre Groupe.

Nous remercions profondément tous nos actionnaires pour leur soutien sans faille, certains nous ayant accompagné depuis cette « petite introduction », comme l'avait qualifiée le baron Edmond, lors de l'entrée en bourse initiée en octobre 1987.



Ariane de Rothschild
Présidente du Comité Exécutif du groupe Edmond de Rothschild



Benjamin de Rothschild
Président du groupe Edmond de Rothschild

Chiffres clés

8 | Groupe Edmond de Rothschild

10 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2018

Edmond de Rothschild, un Groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients :

- la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants, la banque privée et l'asset management. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et d'Institutionnal & Fund Services.

Le Groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le Groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Asset management

Private equity

Immobilier

Institutional & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un Groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



170 milliards CHF d'actifs (150 milliards d'euros)

20,8% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 700 collaborateurs au 31/12/2018

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL



Chiffres clés

Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2018

Actionnariat au 31 décembre 2018

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 99,56% par Edmond de Rothschild S.A., holding française du groupe Edmond de Rothschild.

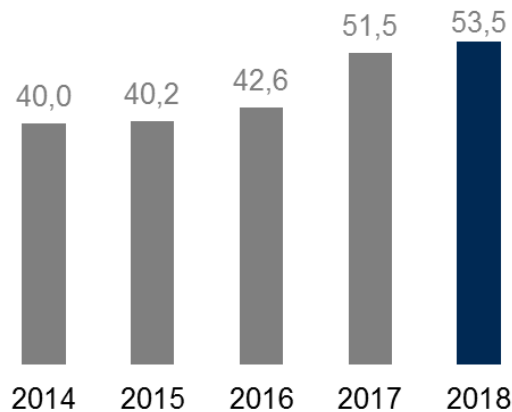
Implantations en France

France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

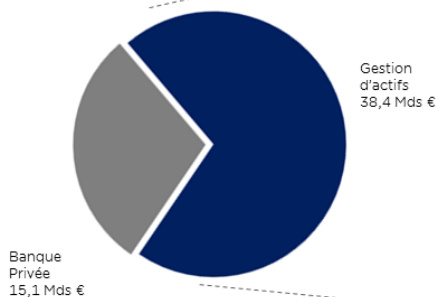
Total des encours gérés

En milliards d'euros

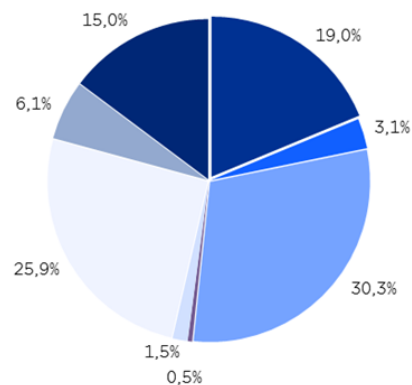


Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)

Répartition des encours gérés par métiers



Répartition des encours gérés par classes d'actifs (filiales de gestion)



- Actions
- Obligations convertibles
- Diversifiés (fonds de fonds inclus)
- Alternatifs (fonds de fonds et hedge funds)
- Private equity
- Produits de taux
- Produits de gestion structurés
- Cleveland

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2016	2017	2018
Total de bilan	2.782	3.443	3.665
Capitaux propres (part du groupe) *	348	349	352
Crédits distribués	632	673	766
Dépôts clientèle	1.170	1.418	1.585

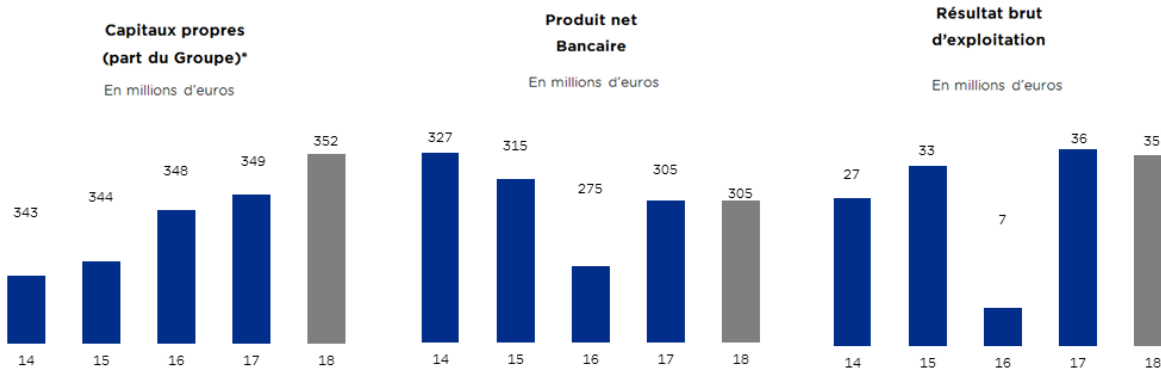
La solidité de la situation financière du Groupe de la Banque se reflète par ses ratios de solvabilité** : dont ratio de 15,83% avec un ratio Tier One de 15,12% et Core Tier One de 14,65% à fin 2018 pour une exigence réglementaire de 9,875%.

Le ratio de liquidité aux normes européennes (Liquidity Coverage Ratio LCR) s'établit à 169,9% pour une exigence réglementaire de 100%.

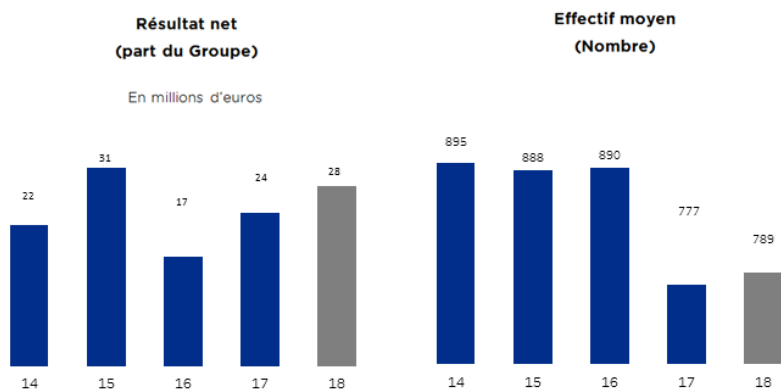
Chiffres du Compte de résultat	2016	2017	2018
Produit net bancaire	275	305	300
Résultat brut d'exploitation	7	36	35
Résultat net	17	25	33
<i>dont part du groupe</i>	17	24	28
Effectif moyen (nombre)	841	777	789

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés d'Edmond de Rothschild S.A., maison mère de la Banque.



* Hors résultat de l'exercice



Rapport de Gestion

14 | Rapport d'activité

40 | Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

42 | Rapport de développement durable

Rapport d'activité

Dans un contexte réglementaire fort marqué par l'entrée en vigueur de la directive MiFID 2 au 1er janvier et la première application des normes comptables IFRS9, le résultat net part du Groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 28,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, en progression de 4,3 millions par rapport au résultat net publiable du 31 décembre 2017 (+24,1 millions d'euros).

La bonne tenue de l'activité commerciale dans la banque privée en France permet de collecter près de +1,2 milliard d'euros. La gestion immobilière poursuit sa dynamique et génère une collecte supplémentaire de +1,2 milliard d'euros. L'asset management collecte près de +0,8 milliard d'euros, principalement par l'obtention de mandats de gestion dédiés.

Cependant, les mouvements défavorables qu'ont connu les marchés en fin d'année, fragilisés par le contexte économique, ont pénalisé cette dynamique commerciale, entraînant une baisse des encours de -3,1 milliards d'euros.

Finalement, les actifs sous gestion restent stables par rapport à fin 2017 sur un périmètre comparable¹ pour s'élever à 49,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

¹ Retraité des encours de la société Edmond de Rothschild Investment Partners cédée en mars 2018.

En milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Produit net bancaire	299.950	305.117	-1,7%
Frais de gestion	-264.479	-269.475	-1,9%
- Frais de personnel	-153.526	-161.035	
- Autres charges d'exploitation	-92.752	-89.876	
- Dotations aux amortissements	-18.201	-18.564	
Résultat brut d'exploitation	35.471	35.642	-0,5%
Coût du risque	-336	-62	
Résultat d'exploitation	35.135	35.580	-1,3%
Sociétés mises en équivalence	3.203	-1.045	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.286	732	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-52	-720	
Résultat courant avant impôt	44.572	34.547	x 1,3
Impôt sur les bénéfices	-11.292	-9.986	
Résultat net	33.280	24.561	x 1,4
Intérêts minoritaires	-4.907	-414	
Résultat net - Part du Groupe	28.373	24.147	17,5%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	28.373	24.147	17,5%
Coefficient d'exploitation*	82,1%	82,2%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 300 millions d'euros pour l'exercice 2018, le produit net bancaire (PNB) est en baisse de -1,7% par rapport à 2017 qui avait été favorisé par un très haut niveau de surperformance de la gestion d'actifs. Cette évolution se décompose comme suit :

- des commissions sur encours en hausse de +4,7%, malgré l'application des directives MIFID qui induisent une baisse des marges sur l'activité de distribution ;
- des commissions de surperformance qui s'élèvent à +8,6 millions d'euros, en nette baisse par rapport à une année record en 2017 (36,9 millions d'euros) ;
- des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) légèrement supérieures à celles enregistrées en 2017 (56,1 millions d'euros contre 55,5 millions) d'euros, reflet du dynamisme de l'activité commerciale et de l'activité sur les marchés ;
- une activité de bilan en hausse de +15,7 millions d'euros, bénéficiant de distributions significatives sur le portefeuille d'investissement, de la poursuite de la bonne tenue des activités de crédit et du dynamisme de l'activité de change ;
- l'activité de conseil aux entreprises génère des revenus supérieurs à ceux de 2017 (17,6 millions d'euros contre 16,3 millions d'euros).

Le taux de marge brute ressort à 59 bps, en baisse de 8 points par rapport à 2017 ; pénalisé par la baisse des revenus de distribution.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 264,5 millions d'euros pour l'exercice 2018, en baisse de -1,9% par rapport à ceux de 2017.

Les charges de personnel s'élèvent à 153,5 millions d'euros, en baisse de -4,7% par rapport à 2017.

Les autres charges d'exploitation à 111 millions d'euros sont en hausse de +2,3% par rapport à 2017, année qui avait été impactée par des effets non récurrents.

Résultat d'exploitation

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un résultat brut d'exploitation de 35,5 millions d'euros, à comparer à 35,6 millions d'euros en 2017. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation reste stable à 82%.

Après un solde net du coût du risque maîtrisé à moins de -0,3 million d'euros (-0,1 million d'euros en 2017), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 35,1 millions d'euros, contre 35,6 millions d'euros en 2017.

Résultat net part du groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence redevient positive en 2018 (+3,2 millions d'euros contre -1 million d'euros en 2017) tirée par la dynamique de l'entité Edmond de Rothschild (Monaco). Les gains et pertes sur actifs s'élèvent à +6,3 millions d'euros, résultant de la plus-value dégagée lors de la cession de la société Edmond de Rothschild Investment Partners au 1^{er} trimestre 2018.

La part des intérêts minoritaires est en hausse en 2018, résultant de la distribution de revenus sur le fonds ERES II.

Le résultat net part du Groupe ressort à 28,4 millions d'euros, en hausse de +17,5% par rapport à l'exercice précédent.

Activités et résultats des pôles d'activité

Dans un contexte réglementaire défavorable à l'activité de distribution de produits financiers, la banque privée en France limite la baisse de ses revenus et maîtrise ses charges, lui permettant de dégager un résultat brut d'exploitation de 5,7 millions d'euros. Le contexte est toujours plus difficile en Italie, dont la contribution au résultat du Groupe reste négative cette année (-4,1 millions d'euros).

Malgré une baisse significative de ses revenus liée à la non récurrence des commissions de surperformance (-27,3 millions d'euros), l'asset management (hors la gestion immobilière) limite la baisse de son résultat brut d'exploitation à -9,5 millions d'euros qui s'établit à 27,5 millions d'euros à fin 2018.

L'activité de gestion immobilière voit sa forte croissance se poursuivre en lançant de nouveaux fonds, permettant d'accroître cette année encore ses revenus récurrents.

Le private equity a lancé une nouvelle stratégie de fonds de fonds et poursuit ses investissements dans sa franchise ERES.

L'année est également marquée par la bonne performance de l'activité de conseils aux entreprises dont le dynamisme se confirme. L'équipe a connu cette année encore de nombreux succès commerciaux et s'impose comme un acteur reconnu sur son segment de marché.

Enfin, les autres activités bénéficient de distributions importantes des fonds investis dans le portefeuille d'investissements, et ce malgré un environnement de taux défavorable.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produit net bancaire	85.725	95.890	166.170	177.788	4.700	4.150	43.355	27.289	299.950	305.117
Frais de gestion	-83.979	-89.334	-138.105	-141.268	-6.766	-5.230	-35.629	-33.643	-264.479	-269.475
- <i>Frais de personnel</i>	-52.114	-54.999	-77.335	-77.264	-4.611	-3.765	-19.466	-25.007	-153.526	-161.035
- <i>directs</i>	-38.063	-40.530	-57.788	-56.665	-4.066	-3.321	-14.205	-19.949	-114.122	-120.465
- <i>indirects</i>	-14.051	-14.469	-19.547	-20.599	-545	-444	-5.261	-5.058	-39.404	-40.570
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-25.309	-27.204	-51.951	-55.045	-1.993	-1.358	-13.499	-6.269	-92.752	-89.876
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.556	-7.131	-8.819	-8.959	-162	-107	-2.664	-2.367	-18.201	-18.564
Résultat brut d'exploitation	1.746	6.556	28.065	36.520	-2.066	-1.080	7.726	-6.354	35.471	35.642
Coût du risque	-	2	-	1	-	-	-336	-65	-336	-62
Résultat d'exploitation	1.746	6.558	28.065	36.521	-2.066	-1.080	7.390	-6.419	35.135	35.580
Sociétés mises en équivalence	7.045	8.955	-3.800	-11.384	-	1.384	-42	-	3.203	-1.045
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	6.286	732	6.286	732
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-52	-720	-	-	-52	-720
Résultat courant avant impôt	8.791	15.513	24.265	25.137	-2.118	-416	13.634	-5.687	44.572	34.547
Coefficient d'exploitation*	90,3%	85,7%	77,8%	74,4%	140,5%	123,4%	ns	ns	82,1%	82,2%

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

** ns : non significatif

Banque privée

Faits marquants de 2018

- Une collecte nette record de 1,0 milliard d'euros
 - 15,1 milliards d'euros sous gestion en banque privée
-

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. Edmond de Rothschild ambitionne d'accompagner ses clients de façon dynamique et d'anticiper au mieux leurs besoins. Pour cela, la banque a constitué une gamme de produits et de services concrets, au plus près de l'économie réelle et des préoccupations des entrepreneurs.

En France, elle a la capacité d'assembler pro-activement des solutions et des expertises pour accompagner ses clients à chaque étape de la transformation de leur patrimoine. Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert : opération de M&A, planification financière, analyse juridique et fiscale, conseil en assurance-vie, prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux, conseil en philanthropie. Tous ces savoir-faire sont orchestrés par le banquier privé, pivot de la relation client, qui adopte une vision holistique des différents actifs afin d'élaborer l'allocation stratégique pour les clients.

Une dynamique de collecte et d'investissement

Malgré un environnement macroéconomique difficile et une orientation des marchés défavorable, l'activité commerciale est restée forte partout en France et la banque privée a enregistré en 2018 une collecte nette exceptionnelle de 1,2 milliard d'euros, dont plus de 300 millions proviennent des clients institutionnels d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils.

Ce dynamisme des équipes a été notamment confirmé par l'activité de *Sales Support* et de *Business Development* lancé au second semestre 2017 par le département Client Solutions. Le lancement de l'initiative « *Business Factory* », un rendez-vous régulier qui vise à développer les relations business de

la banque privée avec les expertises du Groupe, en est une illustration.

Cette année encore, la banque privée a poursuivi la diversification et la spécialisation de ses services. Elle a continué à déployer son offre de conseil en immobilier, grâce à l'équipe d'experts intégrés au sein d'Edmond de Rothschild Corporate Finance, qui intervient sur des cessions ou acquisitions de parcs immobiliers. Par ailleurs, l'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier), Edmond de Rothschild Immo Premium, à destination des clients privés a réalisé trois acquisitions et affiche un encours de près de 93 millions d'euros.

En termes de crédit, dans un souci constant de répondre aux besoins de financement de ses clients privés, la Banque est, cette année, proche de la barre du milliard d'engagements.

Ce travail permanent sur l'offre client est récompensé cette année encore par le magazine *Décideurs* qui classe Edmond de Rothschild en France première banque privée dans la catégorie « incontournable ».

Plus de valeurs pour les clients

La mise en application de la réglementation MIFID 2 en janvier 2018 a été bien anticipée par la Banque, et a permis que le passage se fasse dans les meilleures conditions. Cela s'est traduit par l'automatisation des différentes étapes liées aux services d'investissement. Mais également par l'accompagnement de chacun des clients dans l'évolution des services qui lui sont proposés dans cet environnement réglementaire.

La Banque a précisé son offre de services d'investissement et une nouvelle offre de conseil en investissement, *Initial Advisory*, est désormais proposée aux clients désireux d'être accompagnés avec des recommandations personnalisées tout en continuant à s'impliquer dans toutes les décisions d'investissement.

Les entrepreneurs au centre de notre offre

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. L'offre d'Edmond de Rothschild, fondée sur une palette d'expertises à destination des PME et de leurs dirigeants (conseil, fusions et acquisitions, ingénierie financière et patrimoniale, private equity), répond parfaitement à leurs besoins. Pour répondre à leur appétence pour l'investissement dans les actifs réels, Edmond de Rothschild a su développer une offre diversifiée en private equity et en immobilier. Les synergies poursuivies avec l'équipe de corporate finance permettent elles aussi d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Produit net bancaire	85.725	95.890	-10,6%
Frais de gestion	-83.979	-89.334	-6,0%
- <i>Frais de personnel</i>	-52.114	-54.999	
. <i>directs</i>	-38.063	-40.530	
. <i>indirects</i>	-14.051	-14.469	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-25.309	-27.204	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.556	-7.131	
Résultat brut d'exploitation	1.746	6.556	-73,4%
Coût du risque	-	2	
Résultat d'exploitation	1.746	6.558	-73,4%
Sociétés mises en équivalence	7.045	8.955	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	8.791	15.513	-43,3%
Coefficient d'exploitation*	90,3%	85,7%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La bonne anticipation des effets de la directive MIFID 2 et la mise en place de nouvelles propositions de valeurs pour y faire face ont permis de limiter la baisse des revenus de la banque privée. L'année 2018 a également été marquée par la création du département Private Banking Investment Advisory (PBIA) au sein du métier de la gestion d'actifs. Ce département a pour vocation de rapprocher les expertises de gestion sous mandats et de conseils de celles de Edmond de Rothschild Asset Management (France) afin de renforcer la robustesse des processus de gestion et de dégager des synergies.

Les revenus de la banque privée ressortent à 85,7 millions d'euros en 2018, en baisse de -10,6% par rapport à 2017. Hors effet de périmètre lié à la création de PBIA, la baisse des revenus se limite à -5,7% dans un contexte de pression sur les marges.

Cette évolution se détaille ainsi :

En France :

- les commissions sur encours baissent de -11,7% par rapport à 2017 en raison de la baisse des revenus sur l'activité de distribution ;
- les commissions sur flux baissent de -7,8% par rapport à 2017, dans un contexte de marché difficile à partir du troisième trimestre ;
- la bonne tenue de l'activité de crédit permet de générer un niveau de revenus sur l'activité de bilan à 9,9 millions d'euros, légèrement supérieur à celui de 2017, (+4%) et ce malgré des perspectives estimées en baisse sur cette activité.

En Italie, malgré les investissements consentis ces dernières années, l'activité reste en retrait, confrontée à une forte pression concurrentielle.

Au total, le produit net bancaire de la banque privée contribue pour 28,6% au produit net bancaire consolidé 2018, proportion légèrement inférieure à celle de 2017 (31,4%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattaché à la banque privée s'élève à 84,1 millions d'euros en 2018, en baisse par rapport à 2017 (-10,6%).

A 52,1 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en baisse de -5,2% par rapport à 2017.

Les autres charges baissent quant à elles de -7% par rapport à 2017, sous l'effet de la maîtrise des budgets.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 1,7 million d'euros quand il était de 6,6 millions d'euros en 2017, bien que pénalisé par une contribution négative de l'Italie (-4,7 millions d'euros).

Le coefficient d'exploitation s'élève à 90,3% quand il était de 85,7% en 2017.

A l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution d'Edmond de Rothschild (Monaco), en baisse par rapport à 2017, le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 8,8 millions d'euros en 2018.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2018

- 38,4 milliards d'euros sous gestion
 - Plusieurs expertises se distinguent malgré un environnement difficile
 - Un excellent millésime pour Cleaveland
-

L'offre d'Edmond de Rothschild en asset management est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicée en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme et des points de vue affirmés.

La gamme de solutions d'investissements d'Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Une stratégie de convergence des métiers et une évolution du dispositif opérationnel

Poursuivant sa stratégie de convergence des différents métiers, Edmond de Rothschild a regroupé cette année ses plateformes d'investissement de private equity, immobilier et gestion d'actifs, afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs. Par ailleurs les trois filiales du Groupe spécialisées dans l'immobilier ont été placées sous une direction unique.

Dans ce contexte, Edmond de Rothschild Asset Management a procédé à plusieurs avancées importantes visant à digitaliser sa plateforme commerciale.

Edmond de Rothschild Asset Management a également annoncé le 13 mars 2019 la nomination de Christophe Caspar en tant que Responsable de l'Asset

Management du Groupe en remplacement de Vincent Taupin. Gad Amar, actuel Directeur Business Développement, avait été nommé fin 2018 Deputy CEO de l'asset management en charge des activités commerciales.

Afin de renforcer ses capacités de distribution internationale, un chantier de création d'une SICAV française regroupant ses principaux Fonds Commun de Placement (FCP) ouverts a également été initié et devrait aboutir dans le courant de l'année 2019. Aux côtés de la SICAV luxembourgeoise « EdR Fund » déjà existante, cette SICAV de droit français permettra au Groupe de disposer de deux principaux véhicules pour ses fonds ouverts.

Plusieurs expertises se distinguent malgré un environnement difficile

Dans un contexte de marché difficile, où rares ont été les classes d'actifs ou zones géographiques épargnées par les mouvements baissiers, Edmond de Rothschild Asset Management a toutefois enregistré de belles réussites en 2018.

Fonds flexible sur l'ensemble des marchés obligataires, et capitalisant sur les différents savoir-faire d'Edmond de Rothschild Asset Management sur cette classe d'actifs, Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation frôle le seuil des 3 milliards d'euros d'encours. Le fonds incarne le savoir-faire de la Maison en matière de gestion obligataire et affiche une performance annualisée de +3,2% depuis la mise en place de sa nouvelle stratégie en février 2013¹.

¹ Données au 31/12/2018 pour la part A-EUR. Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France). Performance cumulée depuis le changement de stratégie (14/02/2013) : +20.07% (+3,3% annualisée). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Edmond de Rothschild Equity Europe Solve affiche près de 250 millions d'euros de collecte nette en 2018, et devient un incontournable de la gamme, démontrant la capacité d'Edmond de Rothschild Asset Management à s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires et à créer des solutions d'investissement originales. Ce produit vise à répondre à un double objectif : offrir une performance comparable à celle des actions européennes tout en réduisant la volatilité et le risque de perte maximale. Il combine en outre plusieurs expertises phares : la gestion actions européennes, l'expertise d'allocation et de gestion des risques de marché ainsi que les ressources en ingénierie financière.

Edmond de Rothschild Fund Big Data a collecté près de 150 millions d'euros en 2018, portant ainsi ses encours à 400 millions d'euros, et soulignant l'intérêt grandissant de nos clients pour cette stratégie.

Caractérisée par un appétit croissant des investisseurs institutionnels français, la dette d'infrastructure fait partie des propositions clés parmi les actifs alternatifs ces dernières années. Dans ce contexte, les encours de la plateforme Bridge ont atteint 1,6 milliard d'euros en 2018, et ont été multipliés par quatre depuis le premier closing de 400 millions d'euros réalisé en 2014 au travers du fonds Bridge 1.

Un nouveau fonds de dette d'infrastructure, déployé selon la même philosophie que la première génération mais en optimisant la stratégie d'investissement, a été lancé. Bridge 4, fonds de droit luxembourgeois, a réalisé un premier closing de plus de 250 millions d'euros fin juillet 2018 et s'adresse aux investisseurs institutionnels européens. Il offre également un traitement Solvency 2 très favorable dans la continuité des millésimes 2 et 3. Bridge 4 a obtenu le label Transition Energétique et Ecologique pour le Climat (TEEC), preuve de son engagement en faveur de l'investissement responsable. Trois investissements ont déjà été réalisés par Bridge 4.

Bridge a investi 1,4 milliard d'euros en quatre ans au travers de 28 actifs dans neuf pays européens.

Enfin plusieurs trophées ont récompensé durant l'année l'offre de gestion d'Edmond de Rothschild Asset Management :

- Trophée « Specialist Group of the year » remis par Investment Europe (Trophées européens) ;
- Trophée « Meilleure gamme Obligataire – Marchés émergents devises fortes » remis par Citywire (Trophées France) ;
- Trophée « Meilleure gamme obligations internationales sur 3 ans » remis par le magazine Le Revenu ;
- « Meilleur fonds sur 3 ans en dette corporate émergente » pour Edmond de Rothschild Emerging Credit – Trophée Thomson Reuters Lipper (Trophées France).

2018 : un excellent millésime pour Cleaveland

Cleaveland a eu une activité riche en 2018, avec une augmentation des encours sous gestion atteignant 5,8 milliards à fin décembre.

Cleaveland, asset manager immobilier et société de gestion agréée par l'AMF, couvre l'ensemble des services immobiliers et financiers : investissement, valorisation, gestion locative et technique, et gestion financière de fonds régulés, et permet à Edmond de Rothschild d'élargir son offre immobilière en Europe. Cleaveland fait partie de la plateforme immobilière d'Edmond de Rothschild comprenant Orox en Suisse et Cording au Royaume Uni, Allemagne et Benelux.

L'OPCI grand public au profit des clients de la banque privée d'Edmond de Rothschild compte près de 93 millions d'encours et a réalisé trois acquisitions en 2018 : deux immeubles à Paris et un immeuble à Toulouse.

Dans le cadre de la gestion des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), ce ne sont pas moins de huit nouveaux mandats qui ont été lancés en 2018 pour un montant total de 1,8 milliard d'euros.

Par ailleurs, afin de profiter de la bonne tenue du marché immobilier, les équipes immobilières de Cleaveland ont procédé à la vente de 8 immeubles pour ses clients investisseurs.

Résultats détaillés de l'activité Asset Management

En milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Produit net bancaire	166.170	177.788	-6,5%
Frais de gestion	-138.105	-141.268	-2,2%
- <i>Frais de personnel</i>	-77.335	-77.264	
<i>. directs</i>	-57.788	-56.665	
<i>. indirects</i>	-19.547	-20.599	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-51.951	-55.045	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-8.819	-8.959	
Résultat brut d'exploitation	28.065	36.520	-23,2%
Coût du risque	-	1	
Résultat d'exploitation récurrent	28.065	36.521	-23,2%
Sociétés mises en équivalence	-3.800	-11.384	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	24.265	25.137	-3,5%
Coefficient d'exploitation*	77,8%	74,4%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Avec 33,9 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective sont légèrement inférieurs au niveau enregistré fin 2017.

Bien que la collecte sur des fonds phare tels qu'Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation se poursuive, et que l'activité de gestion immobilière croisse fortement, l'effet défavorable sur les marchés au dernier trimestre vient impacter négativement le niveau des encours de fin d'année.

Cependant, l'encours moyen progresse de +18,3% au cours de l'année ; plus précisément :

- dans l'activité d'asset management au périmètre historique (hors immobilier), ils augmentent de +13,9%. Cela explique en partie la hausse des revenus sur encours (+14,6%). Cependant, les revenus baissent de -8,0% sur cette activité, 2017 ayant été très favorablement impacté par un niveau record de commission de surperformance (35,3 millions d'euros en 2017 contre 8 millions d'euros en 2018) ;
- dans l'activité de gestion immobilière, les encours moyens progressent de +54,4% entraînant une forte croissance des revenus (+32%) ;
- l'activité de distribution de fonds de gestion d'actifs en Italie poursuit sa dynamique en 2018 et bénéficie de commissions de surperformance sur un mandat dédié (0,7 million d'euros) générant un produit net bancaire en hausse de +58,3% .

Frais de gestion

Les frais généraux sont en nette baisse de 2,3% pour atteindre 138,1 millions d'euros contre 141,3 millions d'euros en 2017 : cela résulte de la stratégie de recentralisation des pôles d'expertise sur l'Europe initiée en 2016.

Les frais de personnel des collaborateurs s'élèvent à 77,3 millions d'euros, stables par rapport à 2017.

Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (51,9 millions d'euros) baissent de -5,8% entre 2018 et 2017, en raison des actions de restructuration décrites ci-dessus.

Résultat d'exploitation

Conséquence des évolutions décrites ci-dessus, le résultat brut d'exploitation baisse en 2018 pour s'établir à 28,1 millions d'euros contre 36,5 millions d'euros en 2017.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort à 77,8 % contre 73,9% en 2017.

Résultat courant avant impôt

En 2017, la contribution des entreprises mises en équivalence avait été fortement pénalisée par la perte enregistrée sur la société Zhonghai FMC. En 2018, cette ligne enregistre une perte de moindre importance. Finalement, le résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs ressort à 24,3 millions d'euros quand il s'élevait à 25,1 millions d'euros en 2017.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance), le taux de marge est de 44 bps en baisse de 3 bps par rapport à 2017 (47 bps).

Private Equity

Faits marquants de 2018

- Un niveau d'activité soutenu pour les fonds d'investissement minoritaire ERES
 - Lancement du fonds de fonds Privilège 2018
 - Cession de la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Partners à ses dirigeants
-

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée. Ce pôle déploie une stratégie centrée sur l'accompagnement de l'entrepreneur et le développement des PME. Il se positionne dans une vision de long terme en phase avec la culture et les valeurs de la famille Rothschild.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose d'une offre de private equity audacieuse et variée, avec plus de 10 stratégies d'investissements de niche, sur des zones géographiques et dans des secteurs variés.

En France, avec plus de 25 ans d'expérience et près de 600 millions d'euros sous gestion, le private equity est constitué de deux expertises : l'investissement minoritaire et les fonds de fonds.

Au mois de mars 2018, Edmond de Rothschild Investment Partners (capital-développement, dette mezzanine et sciences de la vie) a pris son indépendance. A cette occasion, la totalité du capital détenu par Edmond de Rothschild Private Equity (France) a été repris par Edmond de Rothschild Investment Partners, qui a été rebaptisé à cette occasion « Andera Partners ».

Fonds d'investissement minoritaire : performances et acquisitions exceptionnelles

La franchise Edmond de Rothschild Equity Strategies (ERES) a connu une année 2018 dynamique pour ces deux fonds actifs.

Le fonds ERES III (300 millions d'euros levés mi-2016) a cédé sa première participation, Prince International, dans d'excellentes conditions (2,05x MOI, 77% de TRI) quinze mois après l'investissement initial qui avait alors permis à la société d'acquies Erachem. ERES III a investi dans quatre nouvelles participations : Biovian, Golden Pear, Kepler Chevreux et Kymera International. Le fonds a engagé 60% de ses engagements dans neuf transactions et, après la cession de Prince, son portefeuille compte huit investissements.

Fondé en 2003, Biovian fournit à des sociétés biotech des services et des moyens de production de médicaments en amont de leur commercialisation (activité dite *Contract Development and Manufacturing Organization*). La société propose son expertise et ses technologies de pointe dans de nombreux domaines thérapeutiques, notamment l'immuno-oncologie, la thérapie génique et le développement de vaccins. L'offre de services de Biovian inclut des solutions complètes d'analyses et de tests analytiques et microbiologiques en support du processus de développement des médicaments. Biovian est certifiée par l'EMA (agence européenne des médicaments) et inspectée par la FDA (agence américaine des médicaments). La société s'adresse à près de 30 clients en Europe, aux Etats-Unis et en Corée du Sud.

Kepler Cheuvreux est une plateforme européenne de recherche, exécution et services de conseil créée en 2013 à l'issue de la fusion de Cheuvreux, la société de courtage du Crédit Agricole avec Kepler Capital Markets, une société française de services financiers créée en 1997 comme l'activité de courtage de la banque suisse Julius Baer. C'est aujourd'hui une société européenne indépendante de courtage et d'intermédiation en services financiers établie à Paris, qui emploie près de 550 personnes. Cette société a une organisation multi-locale répartie également sur Amsterdam, Boston, Bruxelles, Francfort, Genève, Londres, Madrid, Milan, New-York, Oslo, Stockholm, Vienne et Zurich. Kepler Cheuvreux emploie plus de 120 analystes en recherche actions couvrant plus de 1 000 entreprises européennes.

Kymera International est le leader mondial de la fabrication de poudres d'aluminium et de cuivre. La société produit des poudres, des pâtes et granules avec certaines spécificités de taille, de qualité et de résistance. Ses produits servent une large base de marchés industriels dont les plus importants sont l'automobile et la chimie. Établi aux États-Unis (en Caroline du Nord), Kymera emploie près de 1 350 personnes et possède des capacités de production mondiales, localisées aux États-Unis, en Europe, en Australie et à Bahreïn.

Les performances du portefeuille d'ERES II continuent d'être très satisfaisantes. Le fonds a cédé sa participation dans Exclusive Networks (3,4x MOI, 48% de TRI), bénéficiant de la très forte croissance organique de la société. ERES II a également vendu sa participation dans Funécap (1,7x MOI, 10% de TRI), qui en sept ans est devenu le deuxième acteur du funéraire en France après plus d'une centaine d'acquisitions. Elles permettent à ERES II de porter ses distributions à 122% de ses engagements initiaux.

Lancement du fonds de fonds Privilège 2018

L'année a également vu le lancement d'une nouvelle stratégie pour Edmond de Rothschild Private Equity (France). En effet, l'équipe a lancé le fonds Privilège, fonds de fonds hybride focalisé sur le mid market en Europe et aux États-Unis. Privilège investira à la fois dans des fonds de private equity (externes à ceux sponsorisés par le Groupe), ainsi que dans des co-investissements dans des entreprises, en partenariat avec les fonds sélectionnés. Fin décembre, Privilège a réalisé un premier closing de près de 70 millions d'euros au travers des deux véhicules (FPCI et SICAV-RAIF) dont Edmond de Rothschild Private Equity (France) est l'AIFM.

Enfin, Quadrant 2, fonds de fonds de private equity exclusivement destiné à la clientèle privée de la Banque et géré par Edmond de Rothschild Private Equity (France) a collecté 30 millions d'euros cette année. Quadrant 2 a déjà investi dans quatre fonds du Groupe et bouclera son allocation avec deux nouveaux investissements au cours du 1^{er} semestre 2019.

Résultats détaillés de l'activité Private Equity

En milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Produit net bancaire	4.700	4.150	13,3%
Frais de gestion	-6.766	-5.230	29,4%
- <i>Frais de personnel</i>	-4.611	-3.765	
. <i>directs</i>	-4.066	-3.321	
. <i>indirects</i>	-545	-444	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-1.993	-1.358	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-162	-107	
Résultat brut d'exploitation	-2.066	-1.080	91,3%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-2.066	-1.080	91,3%
Sociétés mises en équivalence	-	1.384	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-52	-720	
Résultat courant avant impôt	-2.118	-416	409,1%
Coefficient d'exploitation*	140,5%	123,4%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Dans un contexte de poursuite de l'activité sur les franchises ERES et du lancement de la nouvelle stratégie de fonds de fonds « Privilège », le produit net bancaire du private equity ressort en hausse de +0,6 million d'euros par rapport à 2017.

Frais de gestion

Poursuivant des investissements liés à la diversification des activités et toujours marqués par des frais imputables à la réorganisation des activités historiques du private equity en France, ce dernier voit ses frais généraux progresser de +1,5 million d'euros en 2018 par rapport à 2017.

Résultat d'exploitation

La poursuite de la réorganisation des équipes induit finalement un résultat brut d'exploitation à -2,1 millions d'euros en 2018, en baisse de près de 1 million d'euros par rapport à 2017.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du private equity ressort négatif à -2,1 millions d'euros.

Autres activités et gestion propre

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Faits marquants de 2018

- 29 opérations conseillées par le corporate finance
 - Recrutement d'une équipe de 7 banquiers à Lyon
 - Une activité dynamique dans le secteur immobilier et viticole
 - Une montée en puissance dans la santé
-

Le conseil aux entrepreneurs actionnaires, aux entreprises familiales et aux investisseurs financiers est une activité historique du Groupe et un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs. Edmond de Rothschild conseille les entrepreneurs et les familles, ainsi que les investisseurs financiers et les groupes industriels, sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux et immobiliers. Cela permet également de proposer à des investisseurs de type Family office des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises small et mid caps (10 à 500 millions d'euros de taille de transaction). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés familiales pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant d'atouts différenciants.

Une activité dynamique dans le secteur immobilier et viticole

A l'inverse du marché des grandes transactions dont les volumes peuvent varier d'une année sur l'autre, celui des midcaps maintient son dynamisme¹.

Les 29 opérations réalisées par les équipes illustrent l'accélération du développement de l'activité mais également le travail effectué ces trois dernières années par les équipes de corporate finance (évolution de la

gouvernance, recrutement, méthodes de travail...). L'année 2018 se caractérise par une contribution marquée de certaines spécialités développées par l'équipe comme l'immobilier avec 9 opérations réalisées (tous types de secteur confondu : logistique, tertiaire et actifs réels). Parmi ces opérations réalisées en forte synergie avec la banque privée, on notera notamment la cession d'une plateforme logistique XXL située à Salon-de-Provence, ou encore la cession d'un immeuble de 3.000 m² dans le 8^{ième} arrondissement de Paris.

Dans le secteur de la santé, secteur attractif et offrant de belles valorisations, Edmond de Rothschild Corporate Finance a su ajouter une compétence supplémentaire afin de mieux accompagner les entrepreneurs actionnaires et les entreprises familiales, mais aussi les fonds détenant des participations dans ce secteur. Parmi les opérations, on notera le conseil de Pharma Omnium détenu par Weinberg Capital dans la cession de Biodim à Nupharm détenue par Apax, conseil de LFPI et du management dans la cession d'Accolab à Cerba Healthcare.

Autre spécialité, le secteur viticole a été un fort contributeur au chiffre d'affaires cette année. Parfaitement ancré dans l'écosystème Edmond de Rothschild, il a été à l'origine d'une transaction exceptionnelle avec la cession du Domaine bourguignon Clos de Tart à Artemis et de la cession du Château Franc Mayne à la famille Savare.

¹ Source: L'Agefi Hebdo n°642-643 du 10 janvier 2019 - Classement M&A - page 28

Une ambition renforcée

En recrutant une équipe de sept banquiers d'affaires basés à Lyon, issue de DC Advisory, Edmond de Rothschild confirme son ambition dans le corporate finance. Connaissant parfaitement le tissu économique local et les fonds d'investissement, et bénéficiant d'une expertise particulière dans le secteur de la santé, l'équipe lyonnaise peut s'appuyer en outre sur les équipes de banque privée implantées à Lyon et Marseille.

Toujours dans la volonté d'avoir l'organisation la plus adaptée au développement et à l'accélération de l'activité, l'année 2018 a également été marquée par le recrutement d'analystes.

Le renforcement des liens avec la banque privée s'est encore accéléré cette année et une part significative des opérations en 2018 auront été originées avec la banque privée. Ce dynamisme a été aussi soutenu par la création d'un Comité stratégique regroupant des entrepreneurs ou dirigeants choisis pour leur expertise sectorielle, et apportant aux équipes un rôle d'expert au service du Groupe. Toujours dans le même sens, le lancement de l'initiative « Business Factory » avec la banque privée, permet d'accélérer la prospection avec des moyens plus efficaces (approches sectorielles ciblées).

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Produit net bancaire	43.355	27.289	58,9%
Frais de gestion	-35.629	-33.643	5,9%
- <i>Frais de personnel</i>	-19.466	-25.007	
<i>directs</i>	-14.205	-19.949	
<i>indirects</i>	-5.261	-5.058	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-13.499	-6.269	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-2.664	-2.367	
Résultat brut d'exploitation	7.726	-6.354	ns
Coût du risque	-336	-65	
Résultat d'exploitation	7.390	-6.419	ns
Sociétés mises en équivalence	-42	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.286	732	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	13.634	-5.687	ns
Coefficient d'exploitation*	ns	ns	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'activité de conseils aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2018.

Le produit net bancaire de cette activité s'établit à 17,6 millions d'euros, en hausse de +1,3 million par rapport à 2017.

Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 17,8 millions d'euros, en progression de +15,2 millions d'euros par rapport à décembre 2017 : l'année dernière avait été marquée par l'absence de résultat significatif sur le portefeuille en investissement, quand 2018 est marquée par des distributions significatives (21 millions d'euros). Notons l'intégration au résultat des variations de valeur du portefeuille de private equity selon la norme IFRS9 qui impactent le produit net bancaire de -1,3 million d'euros.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation augmentent par rapport à 2017 (+0,7 million d'euros), en lien avec l'intégration de la nouvelle équipe à Lyon et le renforcement des équipes.

Néanmoins, le résultat brut d'exploitation ressort à l'équilibre positif (+0,7 million d'euros) quand il était à l'équilibre en 2017.

Résultat courant avant impôt

Edmond de Rothschild Investment Partners a été cédée en mars 2018, permettant de dégager une plus-value pour un montant de +6,4 millions d'euros.

Conséquence de tout cela, le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à +13,6 millions d'euros quand il était négatif de -5,7 millions d'euros en 2017.

Perspectives 2019

Edmond de Rothschild (France) va continuer de décliner la stratégie du Groupe fondées sur le « re-focus », la « typicité » et la recherche de collaboration et de synergies au sein du Groupe.

Après une année de très forte activité marquée de succès commerciaux et financiers, la banque privée confirme ses ambitions fortes en France. Dans un marché transformé par la mise en place de MIFID 2, le principal défi de la banque privée est de rester agile afin de maintenir sa rentabilité. La recherche de synergies avec les autres métiers du Groupe (la gestion d'actifs avec la montée en puissance de la division private banking/investment advisory (PBIA) et de Cleaveland, le private equity et le corporate finance) continuera d'être un axe essentiel de développement.

Recentré sur ses bases européennes, fort d'une gamme remaniée, un des développements stratégiques les plus importants pour le métier de la gestion d'actifs est le déploiement de la division PBIA destinée à servir au mieux les banques privées du groupe. L'innovation reste au cœur de son offre produits afin de proposer aux investisseurs une offre adaptée à des marchés complexes.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2018, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations significatives suivantes :

- Acquisitions
 - Au cours de l'année 2018, Edmond de Rothschild (France) a procédé à l'acquisition d'actions de Edmond de Rothschild Asset Management (France). Sa participation passe à 99,99%, au 31 décembre 2018 contre 99,85%, au 31 décembre 2017 ;
 - En mai 2018, Edmond de Rothschild (France) a constitué la Société SAS EDR IMMO MAGNUM dont elle est l'associé unique ;

- Cessions et dissolution

Au cours de l'année 2018 Edmond de Rothschild (France) a cédé la totalité de sa participation dans les sociétés suivantes :

- En mars 2018, Edmond de Rothschild (France) a cédé la totalité de sa participation dans Edmond de Rothschild Investment Partners ;
- Edmond de Rothschild (France) a cédé la totalité de sa participation dans Rothschild & Co ;
- Courant mai 2018, dans le cadre de la dissolution et liquidation de la Société Edmond de Rothschild Asset Management (Chile), Edmond de Rothschild (France) a sorti de son portefeuille le titre qu'elle détenait ;
- En décembre 2018, avec effet rétroactif à novembre 2018, liquidation de la société ACH INVESTMENT ADVISORS S.A., société dans laquelle Edmond de Rothschild (France) détenait 300 parts soit 10% du capital social ;

- Restructuration

Le 25 mai 2018, Financière Boréale a procédé à une augmentation de capital par émission de 28.290 nouvelles actions. Cette augmentation du capital a été souscrite en totalité par Edmond de Rothschild (France) en qualité d'associé unique.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2018, le total du bilan consolidé s'élève à 3.665,1 millions d'euros, en augmentation de +6,5% par rapport au 31 décembre 2017 (3.442,8 millions d'euros).

La progression du total bilan s'accompagne d'une évolution de sa structure marquée par l'augmentation significative des avoirs Banque Centrale, contrepartie d'une amélioration de la situation de liquidité globale de la Banque et d'une gestion de trésorerie conservatrice dans un contexte de taux présentant peu d'opportunités. Par ailleurs, la progression des prêts et créances sur la clientèle traduit le dynamisme commercial du Groupe.

Actif

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
Caisse, Banques centrales, CCP	2.248.217	2.025.603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	174.670	173.043
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.098	29.943
Titres au coût amorti	10.132	27.273
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	59.135	127.861
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	765.526	672.802
Actifs d'impôt et autres actifs	196.485	168.781
Valeurs immobilisées	206.867	217.464
Total de l'actif	3.665.130	3.442.770

Passif

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.428.390	1.379.627
Dettes envers les établissements de crédit	35.011	28.127
Dettes envers la clientèle	1.585.256	1.418.286
Passifs d'impôts et autres passifs	199.589	204.892
Provisions	25.110	25.331
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	379.945	373.526
Intérêts minoritaires	11.829	12.981
Total du passif	3.665.130	3.442.770

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France. Comme indiqué précédemment, la hausse de ce poste est la conséquence de l'amélioration globale de la situation de liquidité de la Banque et d'une gestion conservatrice de la trésorerie dans un contexte de taux très bas voire négatifs.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est stable à 174,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 173,0 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, cette rubrique intègre essentiellement le portefeuille de private equity du groupe (148,7 millions d'euros) et des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (10,0 millions d'euros).

Les **actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** diminuent de 25,8 millions d'euros, essentiellement sous l'effet de l'arrivée à échéance d'emprunts d'Etats de l'Union économique et monétaire acquis dans le cadre de la gestion d'OPCVM de produits structurés.

Les **titres au coût amorti** sont en baisse de 17,1 millions d'euros, en raison principalement de l'arrivée à échéance en 2018 d'un titre de créance négociable.

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en baisse à 59,1 millions d'euros à fin 2018 contre 127,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit -53,8%. Cette diminution s'explique par la baisse des comptes ordinaires à vue à hauteur de 68,8 millions d'euros.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +13,8% à 765,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, à comparer à 672,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 67,7 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 6,4 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 7,6 millions d'euros à 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 206,9 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 217,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette diminution est essentiellement liée à une contribution globale moindre des sociétés mises en équivalence.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 1.428,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de +3,5% par rapport au 31 décembre 2017 (1.379,6 millions d'euros). Cette évolution est principalement due à une augmentation nette des titres de créances négociables chez Edmond de Rothschild (France).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours augmente (35,0 millions d'euros à fin 2018, contre 28,1 millions d'euros à fin 2017).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent, d'une part, les comptes ordinaires créditeurs, comptes à terme et comptes d'épargne. Elles augmentent globalement de 167,0 millions d'euros de date à date, soit +11,8%, pour s'établir à 1.585,3 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette augmentation nette résulte principalement, d'une part, de la progression des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 78,4 millions d'euros et, d'autre part, de la progression des autres dettes diverses pour 53,8 millions d'euros.

Les **provisions** sont stables à 25,1 millions au 31 décembre 2018, contre 25,3 millions au 31 décembre 2017.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2018 (28,3 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +1,7%, à 379,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Engagements du groupe de la banque

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
Engagements donnés		
Engagements de financement	255.056	216.401
Engagements de garantie	50.323	72.192
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	10.471	12.871

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de private equity du Groupe, ressortent à 255,1 millions d'euros, contre 216,4 millions d'euros à fin 2017. Cette hausse est due à la progression des autorisations de découvert pour 50,9 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 12,2 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe diminuent de -30,3% pour s'établir à 50,3 millions d'euros (contre 72,2 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle (en baisse de 11,3 millions d'euros), les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actives passives apportées aux entreprises (en baisse de 11,0 millions d'euros).

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont légèrement baissé par rapport à 2017, ils s'élèvent à 10,5 millions d'euros (contre 12,9 millions d'euros en 2017).

Comptes sociaux

Bilan de la banque

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Banque s'élève à 3.644 millions d'euros, en augmentation de +6,4% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 3.425 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.291.041	2.135.093
Concours à la clientèle	788.005	710.338
Autres comptes financiers	203.842	177.598
Titres et immobilisations	361.448	401.833
Total	3.644.336	3.424.862
Passif		
Opérations interbancaires	975.765	995.233
Dépôts de la clientèle	1.632.461	1.506.860
Dettes représentées par un titre	535.783	455.012
Autres comptes financiers	194.493	162.877
Dettes subordonnées	21.023	21.023
Capitaux propres	284.811	283.857
Total	3.644.336	3.424.862

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 62,9% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2.291 millions d'euros contre 2.135 millions d'euros en 2017, soit une hausse de +156 millions d'euros (+7,3%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 2.248 millions à fin 2018, soit 61,7% du total du bilan de la Banque (contre 2.025 millions et 59% à fin 2017), en raison de l'amélioration de la situation de liquidité de la Banque et d'une politique de gestion de trésorerie

conservatrice dans un environnement de taux bas voire négatifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en baisse, passant de 109 millions à fin 2017 à 43 millions à fin 2018.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 788 millions d'euros à fin 2018, contre 710 millions d'euros à fin 2017, soit une hausse de +10,9%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 204 millions d'euros, à comparer à 178 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de +14,8%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 361 millions d'euros au 31 décembre 2018, à comparer à 402 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une diminution de -10,1%, pour l'essentiel, en raison des retours de fonds sur les OPCVM de private equity, des cessions du portefeuille de Titres de Créances Négociables (TCN) et de la cession de la participation détenue dans Rothschild & Co.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 976 millions à fin 2018 (995 millions au 31 décembre 2017). Cette baisse provient des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en augmentation de +8,3%, à 1.632 millions d'euros à fin 2018 contre 1.507 millions à fin 2017. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle. Les dépôts à terme de la clientèle augmentent de +84 millions d'euros.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 536 millions d'euros contre 455 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des Bons Négociables à Moyen terme (BMTN).

Les **autres comptes financiers** ressortent à 195 millions d'euros contre 163 millions d'euros à fin 2017, soit une hausse de +32 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation des engagements sur marchés de devises.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2018 (montant identique au 31 décembre 2017), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2018	(1) 31.12.2017
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	51.206	51.558
Total	264.804	265.156

⁽¹⁾ Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **bénéfice de l'exercice** s'affiche à 20 millions d'euros, à comparer à 18,7 millions d'euros pour l'exercice 2017, soit une hausse de +7%.

Compte de résultat de la banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2018	2017
Produit net bancaire	184.184	170.675
Frais de personnel	-80.914	-90.073
Autres charges d'exploitation	-58.925	-53.189
Amortissements	-11.651	-11.296
Résultat brut d'exploitation	32.694	16.117
Coût du risque	2	26
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-16.469	-8.763
Résultat exceptionnel	-713	-8.437
Impôt sur les bénéfices	4.493	19.758
Résultat net	20.007	18.701

Produit net bancaire

À 184,2 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2018 est en augmentation de +7,9% par rapport à celui de 2017 (170,7 millions d'euros).

Cette augmentation de +13,5 millions d'euros du produit net bancaire s'explique d'une part par une hausse des revenus du portefeuille de +27 millions d'euros (101,5 millions d'euros contre 74,5 millions d'euros en 2017) et d'autre part, par une baisse du poste «commissions sur gestion d'actifs» de -13,6 millions d'euros (64,6 millions d'euros contre 78,2 millions d'euros en 2017). Cette diminution est due à la fois à l'entrée en vigueur de MIFID 2 conduisant à la baisse des commissions de placement et également à la signature d'une convention de délégation de gestion avec Edmond de Rothschild Asset Management : Private Banking Investment Advisory (PBIA).

Par ailleurs, les activités à marge progressent de +0,7 million d'euros entre 2017 et 2018. Cette progression s'explique par une augmentation des financements octroyés à la clientèle et par la facturation d'intérêts créditeurs sur les comptes de la clientèle institutionnelle.

Les opérations de marchés, qui continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas, et l'évolution du marché des devises ont contribué à la baisse du produit net bancaire à hauteur de -0,7 million d'euros entre 2018 et 2017.

Frais généraux et amortissements

À 151,5 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en diminution de -2% par rapport à 2017 (154,6 millions d'euros).

Cette baisse de 3,1 millions d'euros est à décomposer en :

- une diminution du poste **frais de personnel** de -10,2% (80,9 millions d'euros en 2018 contre 90,1 millions en 2017) ;
- une augmentation de +10,8% des **autres charges d'exploitation** (58,9 millions d'euros en 2018 contre 53,2 millions en 2017) ;
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 11,7 millions d'euros en 2018 contre 11,3 millions en 2017.

Après frais généraux et amortissements, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 32,7 millions d'euros contre 16,1 millions d'euros en 2017.

Éléments hors exploitation

Le solde net du **coût du risque** est positif comme en 2017, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à -16,5 millions d'euros contre -8,8 millions d'euros en 2017, en raison, principalement d'une dotation aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières de 12,9 millions d'euros concernant notre participation dans Zhonghāi Fund Management Co Ltd.

Le solde net du **résultat exceptionnel** est négatif de -0,7 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices, qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe, présente un solde positif de 4,5 millions d'euros contre 19,8 millions d'euros en 2017. Un changement de méthode de calcul de l'impôt sur les sociétés lié à la non déductibilité de la provision pour rémunérations variables est intervenu au cours de l'exercice.

Le **résultat net** s'affiche à 20 millions d'euros, à comparer à 18,7 millions d'euros pour l'exercice 2017, soit une hausse de 1,3 million d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2018, est la suivante :

Edmond de Rothschild S.A.	5.514.156	actions soit	99,56%
EDRRIT Limited	24.172	actions soit	0,44%
Autres actionnaires minoritaires	60	actions soit	0,00%
Total	5.538.388	actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2018.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 445.923 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 148.641 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement (articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce)

A la clôture de l'exercice 2018, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Informations sur les délais de paiement*

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I.- 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	15					15	133					133
Montant total des factures concernées HT		320.384	194			320.578	2.003.897	64.150				2.068.047
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0%	0,4%	0%			0,4%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								3%	0,1%			3,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement												

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique :

- avoir recensé, pour l'année 2018, 7 comptes inactifs au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 140.886,25 euros;
- n'avoir recensé, pour l'année 2018, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2018 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2018

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
Cleveland	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
GRANDE BRETAGNE	
LCFR UK PEP Limited	Gestion d'actifs
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Secondary Opportunities S.A SICAR	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	1	1	-	-3.814	-	-	-
FRANCE	838.775	282.882	788	26.713	-11.211	-26.212	15.001
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	-10	-	-	-
HONG KONG	203	-33	-	-125	6	6	-
ISRAEL	1.428	944	1	-697	-	-	-
LUXEMBOURG	3.606	16.157	-	15.461	-87	-87	-
MONACO	-	-	-	7.045	-	-	-
TOTAL	844.014	299.950	789	44.572	-11.292	-26.293	15.001

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du Contrôle Interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux Autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne d'Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance : du Comité d'Audit d'une part et du Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent composée de vingt-deux collaborateurs. Ces collaborateurs sont astreints à un reporting régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte sept collaborateurs permanents et dix contrôleurs des risques correspondants localisés dans les métiers (dont deux collaborateurs exerçant principalement d'autres activités),
- une Inspection Générale composée de sept collaborateurs,

- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
 - arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - règlement général de l'AMF,
 - directive MIFID II,
 - recommandations publiées par le Comité de Bâle,
 - Ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016 et Règlement 2015/847-UE du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, et autres règles afférentes ;
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée ;
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques Groupe (Edmond de Rothschild Holding, à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan de Recouvrement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la Société est tenue par la Direction de la Comptabilité, qui est strictement indépendante des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Comptable et un membre de l'Inspection Générale.

La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Finance et Développement et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion d'Edmond de Rothschild (France)) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières.

Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (*a minima* deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont présentées dans le rapport de Développement Durable¹

Les mesures déployées spécifiquement au niveau d'Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie *Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)* (« Gestion des risques financiers liés au changement climatique et à la transition énergétique ») du rapport annuel d'Edmond de Rothschild (France).

¹(www.edmond-de-rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports)

Rapport de développement durable/ Déclaration de performance extra-financière

Avec l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017, la France transpose la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières. Concrètement, le dispositif « Grenelle 2 » est remplacé, pour les exercices à compter du 1^{er} septembre 2017, par celui consistant à présenter une « déclaration de performance extra-financière ».

Ce nouveau dispositif affirme clairement une approche par la « matérialité ». Il ne s'agit désormais plus de renseigner une liste d'informations non financières mais d'une déclaration plus proactive et pertinente qui présente les risques les plus importants liés aux principales thématiques non financières, les politiques mises en œuvre pour y répondre et leurs résultats et indicateurs clés de performance.

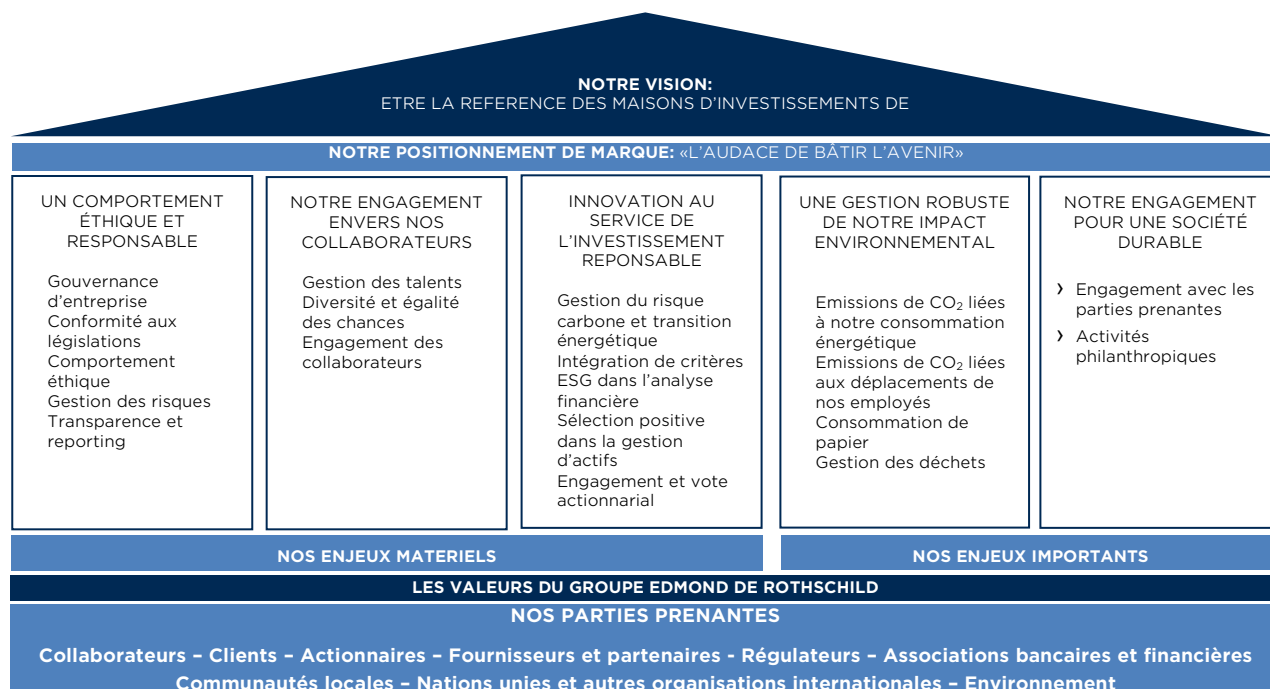
Le groupe Edmond de Rothschild avait, en 2014, effectué un exercice de matérialité, afin d'identifier les enjeux majeurs qui permettraient de mettre en place sa stratégie de développement durable. Le Groupe a ainsi défini sa stratégie autour des cinq piliers présentés ci-dessous.

Le présent rapport, ou déclaration de performance extra-financière, présente les principaux risques non financiers identifiés lors d'un atelier d'analyse mené en

interne entre les équipes de Edmond de Rothschild (France) concernées pour la préparation des informations présentées dans ce document. Le modèle d'affaires présenté dans ce chapitre est repris du rapport de développement durable du Groupe¹, qui fournit plus de détails et d'éléments clés sur tous les enjeux matériels, les objectifs et les progrès accomplis.

A partir de cette année, les informations relatives à la gestion de l'impact environnemental de nos opérations ainsi que les informations relatives à nos engagements sociétaux sont présentées uniquement dans le rapport de développement durable du Groupe et ses annexes¹. La gestion des risques liés au changement climatique dans les investissements est présentée dans ce document.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), et membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI). Ces deux initiatives ont pour but de promouvoir une meilleure application des principes de développement durable, notamment par l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses d'investissements et de risques.



¹ Voir le rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2017: <http://www.edmond-de-Rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports>

Périmètre de reporting

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Modèle d'affaires et stratégie

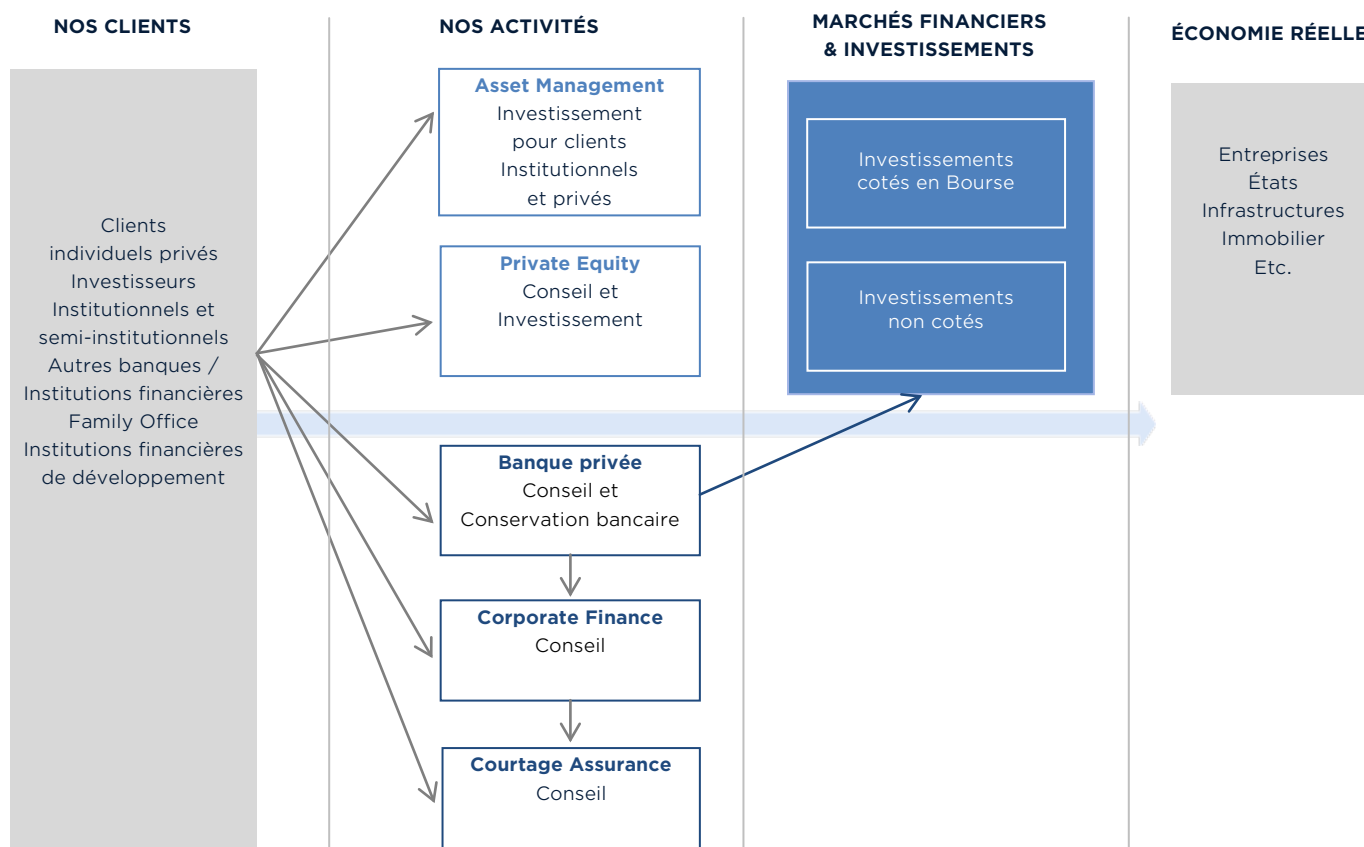
Au sein du groupe Edmond de Rothschild il existe une Direction de la Stratégie qui anime auprès du Comité Exécutif du Groupe une réflexion stratégique. Elle repose sur la définition d'une vision déclinée en une feuille de route pour le Groupe et par métier. Les feuilles de route font l'objet de points réguliers en Comité Exécutif Groupe, où est opérée la revue des projets stratégiques. Par ailleurs, un travail approfondi de benchmarking par rapport à nos pairs et concurrents est réalisé.

Le graphique ci-dessous illustre le modèle d'affaires de Edmond de Rothschild (France), qui reflète à son tour le modèle d'affaires ou stratégie du groupe Edmond de Rothschild. Les détails concernant les activités des différents métiers de Edmond de Rothschild (France) sont présentés à la page 16 de ce rapport annuel.

Nos activités dans la chaîne de valeur

Les synergies entre nos différents métiers permettent d'apporter des solutions financières globales créatrices de valeur pour tous

Modèle d'affaires Edmond de Rothschild (France)



Création de valeur pour nos clients, l'économie réelle et la société

Développement des sciences de la vie

Amélioration des pratiques ESG des entreprises

Développement des PME

Développement économique dans Les pays développés et émergents

Création d'emplois

Investissement dans les infrastructures

Un comportement éthique et responsable

En 2018, le déploiement de la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild s'est maintenu au travers d'un suivi régulier des projets en cours en lien avec les principaux enjeux matériels identifiés et les risques non financiers potentiels. Les enjeux considérés comme matériels pour l'axe «un comportement éthique et responsable» sont la gouvernance d'entreprise, la conformité aux législations, le comportement éthique, la gestion des risques et la transparence et reporting.

En supplément des enjeux matériels reconnus, les risques extra-financiers identifiés et analysés en interne dans le cadre d'un groupe de travail pour la préparation de ce rapport concernent les thématiques suivantes :

- robustesse des instances de gestion et de contrôle,
- respect de l'ensemble des réglementations,
- comportement des collaborateurs et des dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes,
- crimes ou délits relatifs à l'éthique des affaires,
- contravention délibérée aux principes fondamentaux d'égalité devant les charges publiques et de consentement à l'impôt, présence dans les paradis fiscaux,
- protection des données personnelles des clients.

Ceux-ci sont présentés plus en détail dans les diverses sections ci-après.

Gouvernance de l'entreprise et gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du groupe de la Banque : les fonctions de direction exécutive sont ainsi clairement scindées des missions de supervision.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour tous les collaborateurs sur le site intranet et classées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et les collaborateurs concernés en sont avertis. Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, les documents suivants ont fait l'objet d'une révision et mise à jour en décembre 2018 :

- Code Ethique du Groupe,
- Directive Groupe sur la Gouvernance d'entreprise,
- Directive Groupe LBA,
- Directive Groupe sur les relations d'affaires et transactions à risques accrus,
- Procédure Groupe sur l'échange d'information,
- Charte Legal & Compliance Group.

Les nouveaux textes suivants ont également été communiqués en décembre 2018 :

- Directive Groupe sur la surveillance consolidée,
- Procédure Groupe sur le traitement des alertes transactionnelles.

Des contrôles sont effectués chaque année afin de vérifier la bonne application des procédures existantes. En fonction des besoins identifiés et des évolutions réglementaires, les départements de Conformité définissent le plan de formation pour l'année à venir.

Le Code Ethique du Groupe est remis à chaque employé lors de son embauche. Il est également disponible sur le site intranet de la Banque. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans le Code Ethique est une obligation que la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a pour mission de faire appliquer.

Le contenu de ce Code rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires et les usages et meilleures pratiques déontologiques. Les procédures internes, les comités d'audit, de risque et de conformité permettent la bonne application de la stratégie d'entreprise, dans le cadre de tolérance des risques que l'entreprise a définis.

Les dispositifs mis en place par ces comités, tels que la politique des risques, la charte interne des risques ou les procédures à disposition pour chaque cas spécifique identifié permettent une gestion robuste des instances de gestion et de contrôle. La réorganisation du groupe Edmond de Rothschild depuis 2012 en filières métiers a permis notamment le renforcement d'une surveillance consolidée selon chaque ligne métier par la holding suisse Edmond de Rothschild Holding SA.

Les échanges permanents au sein du Groupe et les synergies d'expertises qui en découlent permettent l'émulation collective et la création de nouvelles approches comme, par exemple, les notations internes de contreparties bancaires et assurances faites à Paris pour le Groupe.

En 2017, dans le cadre de l'application de la directive FINMA 2017-01, au titre de la surveillance consolidée de la filiale française, le groupe de travail « concept cadre risques financiers » dirigé par le Directeur des Risques d'Edmond de Rothschild (France) avait lancé et conclu un chantier de mise en conformité qui est passé par les étapes suivantes :

- revue et achèvement des risques financiers principaux (avec l'identification du risque immobilier qui n'était pas singularisé jusque-là),
- définition d'une méthodologie de calcul des risques, risque par risque, et validation avec les métiers (en particulier sur les risques les plus difficiles à apprécier, comme par exemple le risque de perte VaR 95% en Private Equity),
- définition d'un abaque d'affectation du capital (fonds propres), mettant en évidence les besoins en capital de chaque type de risque, en fonction de l'importance stratégique ou non du métier qui génère ce risque ,
- validation par le Comité Exécutif du Groupe des tolérances risque par risque, et affectation du capital en fonction de l'abaque de risque ,
- validation de Key Risk Indicators (KRI) simples pour encadrer le risque de perte sur les activités, et permettre ainsi de forclure le risque maximum de perte en deçà du capital affecté par le Comité Exécutif du Groupe ,
- remontée des KRI au niveau Comex Groupe et validation du modèle en fonction des appétences.

Au final, une approche méthodologique cohérente a été mise en place, permettant de mettre en rapport des risques de natures différentes, et de les calibrer, par un jeu de limites, sur les tolérances de risques décidées au plus haut niveau de la Banque. Cette avancée majeure en termes de surveillance des

risques et de planification stratégique de l'entreprise à long terme a été faite bien en avance du calendrier réglementaire. Avec ce chantier, Edmond de Rothschild (France) a illustré encore une fois sa volonté d'être en avance sur le calendrier réglementaire européen et d'anticiper les évolutions réglementaires avant qu'elles ne soient déclinées en droit local.

Cette capacité d'anticipation est un gage de la bonne relation inscrite dans la durée avec l'autorité de tutelle bancaire et notre autorité de tutelle de gestion d'actifs, et donc une sécurité pour les clients qui nous confient leurs avoirs pour le long terme. Le Groupe s'engage de façon permanente à réviser ses procédures et politiques au travers de surveillances et planifications stratégiques menées par des groupes de travail dédiés aux sujets concernés.

Comportement éthique

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs est tenu de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

D'autre part, les procédures de Edmond de Rothschild (France) s'appuient sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client et rappellent les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de l'intégrité du marché. Les situations de conflits d'intérêts sont remontées dans le cadre de la procédure de gestion des conflits d'intérêts aux services de conformité, et tout dysfonctionnement ou manquement remonté par un collaborateur est confidentiel. Les communications internes et les évaluations annuelles de la performance rappellent également les principes éthiques qui incombent à chacun.

Les procédures d'alerte pour identifier des comportements non éthiques ou un manquement quant au respect des réglementations et législations en vigueur sont accompagnées de contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs en place. Le Code d'Éthique du Groupe a été mis à jour en 2018.

Conformité avec la législation et éthique des affaires

Pour notre Groupe, l'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées à nos valeurs et au sens aigu de nos responsabilités. Divers dispositifs internes permettent un suivi précis du respect de l'ensemble des réglementations, comme par exemple des veilles réglementaires menées conjointement entre le comité Juridique et le comité de la Conformité. Des groupes de travail ciblés permettent également d'évaluer la juste valeur des législations et les étapes pour le bon respect de leur entrée en implémentation.

Les procédures, politiques et outils informatiques dédiés au contrôle sont d'autres outils adaptés aux divers métiers avec des responsables dédiés qui s'assurent de leur bonne mise en application.

Des formations ciblées sont également organisées auprès des équipes concernées. La réglementation européenne et française issue de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers impose aux prestataires de services d'investissement de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions sous leur autorité ou pour leur compte disposent d'un niveau de connaissances minimales sur 12 domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières. Cette vérification peut s'effectuer via des examens organisés en interne par les prestataires ou via des examens externes «certifiés» par l'AMF.

Edmond de Rothschild (France) a choisi de passer par un prestataire externe : Bärchen.

Toujours dans ce même cadre réglementaire, la formation annuelle relative à l'évaluation des connaissances et des compétences des personnes fournissant des informations et des conseils est délivrée par le prestataire externe Bärchen.

Pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) utilise depuis 2015 un outil de formation e-learning développée par l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs. 100% des collaborateurs ciblés ont suivi cette formation. Pour 2018, ce sont 154 nouveaux collaborateurs concernés qui l'ont terminée.

Côté banque privée, la Direction de la Conformité et du contrôle permanent dispose d'un e-learning propre relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet e-learning, fait sur mesure par la Direction de la Conformité de Edmond de Rothschild (France), forme les collaborateurs cibles sur la réglementation et les procédures internes à l'aide d'exemples adaptés à l'activité de banque privée. Pour 2018, 201 collaborateurs concernés l'ont complétée.

En 2018, le dispositif anti-corruption a été mis en place avec l'inclusion de mesures de suivi des risques de corruption, avec une cartographie des risques de corruption par entité, une mise à jour de la procédure de faculté d'alerte des collaborateurs et des règles sur les cadeaux et invitations, des emails de sensibilisation et des formations pour les collaborateurs. 604 collaborateurs concernés ont déjà été formés, soit 85% des effectifs en France.

Evasion fiscale

Les banques doivent respecter un nombre grandissant de réglementations visant notamment à protéger l'intégrité du système financier et à favoriser la confiance de l'opinion publique à leur égard. Dans ce contexte, le devoir de déclaration du Groupe Edmond de Rothschild vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes sur le long terme.

Le risque lié à la contravention délibérée aux principes fondamentaux d'égalité devant les charges publiques et de consentement à l'impôt est un risque majeur pour les banques.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, le Code Ethique crée le cadre global pour toutes les thématiques pertinentes à ses activités, y compris celles qui touchent l'évasion fiscale. Il mentionne notamment que «le groupe Edmond de Rothschild applique une approche basée sur les risques visant à n'entrer en relation d'affaires qu'avec des clients dont les avoirs sont en conformité avec leurs obligations fiscales.» Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. Une procédure existe au niveau du Groupe réglant «l'Echange d'information Intragroupe dans le cadre de la surveillance consolidée» et ce document décrit en détail les règles à suivre concernant la gestion des risques liés, entre autres, à l'évasion fiscale. Une troisième procédure Groupe sur le «Traitement des alertes transactionnelles» complète ce cadre documentaire.

Edmond de Rothschild (France) a mis en place un dispositif conforme aux normes prévues dans le cadre de l'échange automatique d'informations (EAI) adopté par la France. Ce dispositif comprend notamment une information des collaborateurs sur les principes d'échanges automatiques d'information et l'insertion dans la documentation client des éléments nécessaires à l'échange automatique d'information avec les pays signataires avec la France d'un accord d'échange. Ce dispositif s'ajoute à celui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la fraude fiscale dans ses critères de surveillance des opérations et déclarations de soupçon.

Edmond de Rothschild (France) n'a aucune filiale établie dans les paradis fiscaux.

Protection des données

Le règlement général sur la protection des données (GDPR), dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018 par tous les états membres de l'UE, a été intégré avant cette date au sein du groupe Edmond de Rothschild, toujours poussé par la volonté d'être en avance sur le calendrier réglementaire européen.

Ainsi, au 31 décembre 2018, 630 collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales en France avaient complété la formation sur la protection des données, soit 88% des effectifs.

D'autre part, un responsable sécurité des systèmes d'informations (RSSI) a rejoint le Groupe et un Data Protection Officer (DPO) a été nommé en interne afin de compléter de manière optimale les équipes de contrôle interne et s'assurer, entre autres, que la politique interne sur la protection des données des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont diffusées et respectées. Des outils de sensibilisation sont également développés de façon constante et tous les contrats ont été mis à jour, en conformité avec ce règlement.

Transparence et reporting

Le groupe Edmond de Rothschild publie ses résultats en se conformant autant que possible aux standards de la Global Reporting Initiative ainsi qu'à son supplément pour le secteur financier¹.

Cette décision a été prise pour permettre une comparabilité et une clarté dans la lecture des résultats pour l'ensemble des parties prenantes.

C'est aussi pour le Groupe le moyen de garantir la fiabilité et transparence de son approche en termes de reporting développement durable.

Par ailleurs, le Groupe fait appel au cabinet PriceWaterhouseCoopers, membre du réseau international PwC pour la vérification des principales données de développement durable publiées dans ce rapport.

Le cabinet PwC agit en tant que Commissaire aux comptes pour Edmond de Rothschild (France), assurant une vérification indépendante et une évaluation annuelle de la robustesse des processus de collecte et de contrôle des données. Vous trouverez le rapport de l'un des commissaires aux comptes en page 82.

¹ Voir le rapport de développement durable du groupe Edmond de Rothschild 2017: <https://www.edmond-de-rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapport>

Notre engagement envers nos collaborateurs

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting pour les données sociales couvre l'ensemble des effectifs de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre. Dans cette section sont présentés les principaux risques non financiers, les politiques et diligences mises en place pour y répondre ainsi que les indicateurs clés de performance pour Edmond de Rothschild en France.

Introduction

La performance et l'engagement des collaborateurs, notamment par leur adhésion aux valeurs du Groupe sont des clés indispensables au succès du groupe Edmond de Rothschild. Les enjeux prioritaires de la stratégie Ressources Humaines sont les suivants :

- attirer, développer et retenir les meilleurs talents,
- développer une culture de leadership managérial qui soit au service de la performance et qui valorise l'engagement des collaborateurs,
- respecter et promouvoir la diversité.

Dans ce cadre, le Groupe a continué à enrichir l'offre de formations et de développement de compétences sur mesure pour tous les collaborateurs.

Le pilier d'engagement envers les collaborateurs de Edmond de Rothschild est donc articulé autour de trois enjeux matériels : la gestion des talents, l'engagement des collaborateurs et la diversité et égalité des chances. Tout comme les autres axes de la stratégie développement durable, les activités liées à ce pilier sont guidées par les objectifs à 2020 publiés par le Groupe :

- soutenir le déploiement de la stratégie et des objectifs du Groupe ,
- développer une culture de leadership managérial basée sur les valeurs du Groupe ,
- mettre en place une offre évolutive et diversifiée de leviers de motivation pour les collaborateurs du Groupe ,
- augmenter progressivement le pourcentage de femmes dans le senior management ,
- maintenir l'équité homme-femme dans les effectifs et notre diversité culturelle.

La feuille de route existante pour identifier les actions et programmes clés à l'atteinte de ces objectifs est maintenue.

Le Groupe dispose également d'une Politique de Responsabilité Sociale, qui a été validée par le Comité Exécutif du Groupe et qui s'applique à tous les collaborateurs. Elle aborde des thèmes essentiels tels que :

- le respect des droits de l'Homme ,
- les processus de recrutement,
- rétribution, mobilité et promotion ,
- équilibre de vie privée/vie professionnelle ,
- culture du dialogue et du travail d'équipe.

En supplément des enjeux matériels identifiés, les risques extra-financiers analysés et identifiés dans le cadre d'un groupe de travail pour la préparation de ce rapport sont :

- respect du droit du travail applicable ,
- capacité à attirer les talents et les fidéliser ,
- risques de santé et sécurité professionnels ,
- discrimination dans les différents processus de l'entreprise ,
- capacité à favoriser le bien-être et l'engagement des collaborateurs.

Respect du droit du travail

La veille réglementaire sur les législations applicables dans le cadre du droit du travail est un des outils mis en place par les organes internes de contrôle.

Le cadre légal et réglementaire au sein du Groupe a toujours été considéré comme une opportunité de développement et utilisé comme véritable levier de performance.

Ainsi, au-delà de respecter la législation, qui est un prérequis, chaque thème devient une opportunité de développement pour le Groupe. C'est ainsi que plutôt que de se concentrer sur l'obligation unique d'emploi de travailleurs handicapés, Edmond de Rothschild (France) a choisi de négocier un accord avec ses partenaires sociaux pour aborder le thème du handicap comme un facteur de diversité et de richesse.

Gestion des talents

Les qualités humaines et professionnelles des collaborateurs, leurs compétences, leur engagement et adhésion aux valeurs du Groupe font le succès de Edmond de Rothschild. Au-delà des dimensions opérationnelles et techniques, la dimension humaine est d'une importance primordiale pour le Groupe.

En tant qu'entreprise familiale, la capacité à collaborer ensemble de manière efficace et ainsi créer des synergies à travers le Groupe, au service de nos clients et de nos stratégies, est primordiale pour le développement de nos activités.

Pour ces raisons, attirer et retenir les personnes avec les meilleurs profils, partageant la vision et les valeurs du Groupe, est crucial. Pour ce faire, les processus et outils de recrutement et de mobilité interne des Ressources Humaines du Groupe ne cessent de se développer sur l'ensemble des axes suivants :

- identification et recrutements des meilleurs talents - intégration des nouveaux arrivants,
- gestion de la performance,
- écoute, évaluation et feedback,
- formation et développement,
- mobilité interne favorisée pour la rétention des talents,
- gestion provisionnelle des emplois et des compétences,
- reconnaissance et avantages sociaux.

Chaque année Edmond de Rothschild (France) accueille de nombreux étudiants en stage et en alternance et leur offre ainsi la possibilité d'accompagner ses équipes au travers de l'ensemble de ses métiers. La volonté du Groupe est à la fois d'attirer les meilleurs profils, de valoriser leurs talents, de développer leurs compétences et de les guider dans l'apprentissage de leur futur métier.

Une politique interne a été créée afin de s'assurer que les stages proposés soient en adéquation avec les profils des stagiaires. Elle comprend également des engagements forts de formation et d'accompagnement des stagiaires.

Au 31 décembre 2018, la Banque en France comptait 734 collaborateurs, 19 nationalités représentées et un équilibre de répartition total puisque les femmes représentent 50% de l'effectif total.

L'effectif en France est toujours marqué par une proportion très élevée de cadres : 88,9%, en légère hausse par rapport à 2017 (86,3%).

L'âge moyen de l'effectif en France est de 42,3 ans, identique à 2017. Au 31 décembre 2018, 95,7% des collaborateurs bénéficiaient d'un CDI et 49,2% de ces postes étaient occupés par des femmes.

5% des effectifs ont choisi d'organiser leur temps de travail à temps partiel. Toutes les demandes de passage à temps partiel ont été approuvées en 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Effectif en France	761	793	787	780	734

	2016	2017	2018
Part des cadres dans les effectifs	85,2%	86,3%	88,9%
- dont % de femme	44,9%	46,1%	47,6%
Ancienneté moyenne	9,7	10,2	9,9
Age moyen	42,4	42,4	42,3
Part des CDI	98,3%	97,8%	95,7%
- dont % de femme	47,6%	47,8%	49,2%

Les recrutements ont légèrement augmenté en 2018, avec 106 personnes qui ont rejoint la Banque, dont 59% avec un contrat à durée indéterminée (CDI) et 42% de femmes.

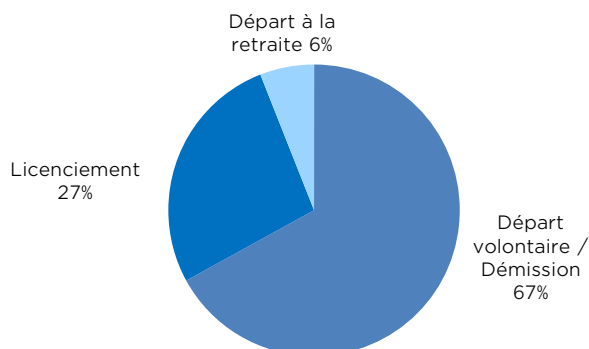
Dans le même temps, 81 collaborateurs ont quitté la Banque, dont 43% de femmes et 42% de départs étaient des personnes âgées de plus de 45 ans. Une augmentation des recrutements de 18% et une hausse des départs de 11% maintiennent le turnover relativement stable, à un taux de 11,6% (9,3% en 2017). Les départs volontaires représentent 67% du total de départs en 2018.

Les départs naturels ne donnent pas toujours lieu à un remplacement au même poste. Cette démarche est motivée par la mise en place d'un processus de réflexion du management pour favoriser les mutations internes et ainsi être au plus proche des besoins d'aujourd'hui tout en anticipant ceux de demain.

Par ailleurs, cette démarche crée des opportunités de développement pour les collaborateurs ayant des aspirations d'élargissement de connaissances et d'évolution de carrière.

Les recrutements sont réfléchis dans ce cadre et ciblés sur les compétences liées aux besoins futurs. L'ancienneté moyenne demeure stable à 9,9 ans (contre 10,2 en 2017).

Motifs de départ - périmètre France - 2018



	2015	2016	2017	2018
Nombre de recrutements	135	66	90	106
- dont nombre de CDI	59	13	40	63
- dont % de femmes	43%	42%	51%	42%
Nombre de départ parmi les CDI	-	68	72	81
- dont % de femmes	-	55%	47%	43%
- dont % de plus de 45 ans	-	43%	38%	42%
Turnover	8%	8%	9%	12%

Engagement des collaborateurs

L'évaluation annuelle de la performance des collaborateurs représente un élément clé dans la stratégie Ressources Humaines du groupe Edmond de Rothschild. En effet, reconnaître et valoriser la performance est un véritable levier sur l'engagement des collaborateurs. Par ailleurs, ce processus est un moment important pour que les managers soient à l'écoute de leurs collaborateurs et puissent les accompagner dans leur évolution professionnelle.

En 2018, 89% des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) ont participé à toutes les étapes du processus d'évaluation (97% en 2017). Ce processus important permet un dialogue structuré et factuel entre managers et collaborateurs. L'évaluation de la performance porte aussi bien sur des éléments quantitatifs que qualitatifs, à savoir une série de comportements qui traduisent les valeurs et les ambitions du Groupe.

Ces critères sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe et s'organisent autour de 5 grands axes :

- attitude et état d'esprit,
- relation client,
- orientation résultats,
- gestion d'équipe,
- stratégie.

Au-delà des discussions avec le manager dans le contexte de l'évaluation de performance, un entretien professionnel est organisé tous les deux ans par les Ressources Humaines afin de favoriser le dialogue et la transparence vis-à-vis des activités et du quotidien de chaque collaborateur.

Le formulaire d'évaluation annuelle de la performance permet à chaque collaborateur d'alerter son supérieur hiérarchique sur sa charge de travail, et ses préoccupations en matière d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, grâce à une section dédiée à cela. Des dispositifs d'alerte et des procédures de prévention ont déjà été mis en place au niveau opérationnel pour permettre au management de proximité de prévenir les difficultés.

La revue de performance constitue également un des critères d'attribution et de détermination des rémunérations variables. La mise en place d'un comité de Rémunération est un choix volontaire émanant du Conseil de Surveillance. Ce comité a pour mission la revue de tous les sujets liés aux rémunérations. Il revoit collectivement les éléments réglementaires et a une fonction de contrôle sur les propositions managériales.

Les Ressources Humaines profitent de l'opportunité qu'offrent ces entretiens pour approfondir un dialogue sincère et transparent avec chaque collaborateur et construire ainsi une relation de confiance durable. Ils permettent de mettre en avant les besoins de développement et/ou de formation, et d'alimenter et favoriser la mobilité interne.

Les programmes de formations développés pour l'ensemble de la population sont un outil important pour renforcer l'engagement des collaborateurs. Ces programmes rappellent également combien il est important de définir des objectifs ambitieux et alignés avec les priorités du Groupe afin d'assurer l'efficacité des contributions de tous à son succès.

44 collaborateurs d'Edmond de Rothschild en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2018, contre 51 en 2017. Un comité dédié à ce sujet avait été créé en 2015 dans le but de faire converger les besoins de gestion des compétences et talents d'une part et de développement des collaborateurs de l'autre. Le Groupe investit sur la mobilité interne car il s'agit d'un axe prioritaire de sa stratégie de Ressources Humaines, d'une part en s'assurant d'avoir les ressources et compétences adéquates, d'autre part en contribuant à la promotion des talents en interne, tout en favorisant le bien-être des collaborateurs.

Ce sont également 72 collaborateurs qui ont bénéficié d'une promotion (y compris évolution dans la classification), en reconnaissance de leur performance, comparé à 82 pour 2017.

	2016	2017	2018
Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance	99%	97%	89,0%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	38	51	44
- dont % de femmes	50%	55%	57%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion	54	82	72
- dont % de femmes	50%	55%	44%

Politique de rémunération

Le groupe Edmond de Rothschild est convaincu que renforcer le lien entre la performance (individuelle et collective) et la rétribution, quelles que soient ses composantes (rémunération, promotion, mobilité interne), de même que disposer de canaux de communication établis sur des bases de confiance réciproque et sincère, contribue à renforcer la transparence et l'équité mais aussi à élever la motivation et l'engagement des collaborateurs, conditions essentielles pour la réalisation de tous ses objectifs collectifs.

Les politiques de rémunération de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) ont été mises à jour avec effet au 1er janvier 2018 dans le cadre des réglementations AIFMD, UCITS V et CRD IV.

Les rémunérations variables des mandataires, des preneurs de risque ainsi que des professionnels des fonctions de conformité, de contrôle interne et de contrôle des risques, sont versées pour partie en différé et de manière échelonnée. Des règles précises d'application de ce principe de rémunération différée sont fixées chaque année, après analyse de la Direction Financière, de la Direction des Ressources Humaines et des Directions de la Conformité et du Contrôle des Risques, et font l'objet d'une validation du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild France sur proposition de son Comité des Rémunérations.

Dans le cadre de CRD IV, un « Employee Share Plan » Groupe, sous forme de droits à recevoir des bons de participation de la Holding Suisse du Groupe Edmond de Rothschild existe depuis mars 2016, en tant qu'en instrument de rémunération différée. En complément, un second instrument a été mis en place en mars 2018, sous la forme d'un cash différé indexé sur le prix de l'action de la Holding Suisse du Groupe.

Dans le cadre d'AIFMD, un nouvel outil a été mis en place en mars 2016 pour le paiement de la partie différée (le cas échéant) de la rémunération variable des preneurs de risques dans l'asset management. Cet instrument permet d'indexer tant la moitié de la rémunération différée que la moitié de la rémunération «immédiate» de ces collaborateurs sur la performance moyenne pondérée d'un panier de fonds Edmond de Rothschild Asset Management représentatif de leurs expertises.

La réglementation OPCVM V pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Immobilières) est en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD. Le Groupe a anticipé cette directive en appliquant, plusieurs années auparavant, un principe de rémunération différée, y compris aux gérants d'OPCVM. L'instrument précité, sous forme de cash indexé sur un panier de fonds, a fait l'objet d'adaptations dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive OPCVM V depuis l'exercice 2017.

Conformément à ces réglementations, le Groupe vise une qualité de la gestion des risques optimale et une maîtrise des risques pris par les personnes et sociétés concernées en amélioration constante, ainsi qu'un alignement de ses intérêts avec ceux de ses clients.

La masse salariale s'établit à 84 millions d'euros contre 89 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 6%.

Aux termes des articles L. 511-71 et L. 511-73 du Code Monétaire et Financier (CMF), l'assemblée générale ordinaire (AGO) doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective de la société et aux catégories de personnel parmi lesquelles les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se situe dans la même tranche de rémunération que les collaborateurs de ces fonctions (à l'exclusion des fonctions de contrôle) et dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe. Un avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées ci-dessus sera donc demandé aux actionnaires.

De plus, l'article L. 511-78 du CMF plafonne la composante variable à 100% de la composante fixe de la rémunération totale de la population du Groupe régulée par la Directive CRD IV, sauf approbation motivée par l'AGO d'un ratio supérieur, qui ne peut excéder 200%. Afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, il a été proposé au vote des actionnaires une résolution visant à approuver un ratio maximal de 200% entre les composantes variable et fixe de la rémunération totale de chaque collaborateur appartenant à la population du Groupe régulée par la Directive CRD IV. Cette résolution a été acceptée pour l'exercice 2018 lors de l'Assemblée Générale de mai 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Masse salariale annuelle brute soumise à charges sociales	91 352	83 735	85 249	89 288	84 060
Pourcentage d'augmentation du salaire fixe	4,5%	3,5%	2,2%	2,7%	3,3%
Part des bonus en pourcentage de la MS fixe au (31/12/(N-1))	46%	44%	38%	36%	46%

Formation et développement des collaborateurs

Le développement des compétences, techniques et comportementales, constitue un élément clé de la stratégie des Ressources Humaines, afin d'accompagner et de préparer au mieux ses collaborateurs aux défis d'aujourd'hui et de demain.

L'offre de formation et de développement, alignée sur les priorités stratégiques du Groupe a été enrichie autour des domaines suivants :

- expertises managériales,
- expertises métiers,
- langues étrangères,
- digitalisation (informatique et bureautique),
- qualité/Sécurité.

Ces programmes, qui sont disponibles sur l'Intranet du Groupe, ont été conçus avec une logique d'apprentissage et développement personnel et professionnel continu pour permettre à tous les collaborateurs d'accéder à des outils de perfectionnement.

Le catalogue de formations, qu'elles soient en ligne ou présentielle, offre la possibilité à chaque collaborateur d'élargir son champ d'action au sein de ses activités quotidiennes mais également de répondre à ses aspirations personnelles en termes de développement. Ces programmes constituent un levier d'engagement et de rétention tout en favorisant l'innovation, en alignement avec la stratégie du Groupe.

Le programme de formation managériale intègre notamment les thématiques liées à la mission managériale, au changement et transformation, à la gestion de la performance et développement des talents, au cadre légal et réglementaire ou encore le recrutement et l'intégration.

Le programme d'expertise métiers offre une cartographie complète des formations techniques via trois grandes thématiques qui sont les marchés financiers, le juridique, risque et conformité et la vente et négociation.

Enfin, pour les autres formations, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe a été faite afin d'optimiser l'offre, d'assurer un niveau de qualité identique à l'ensemble des collaborateurs et de fournir des solutions adaptées à leurs besoins.

La volonté de développer des synergies entre les programmes de formations afin de mieux répondre aux attentes et besoins d'être toujours au plus près des attentes du Groupe, et de ses collaborateurs, va se poursuivre dans les mois à venir.

La totalité des salariés a suivi au moins une formation en 2018. La digitalisation de nombreuses formations, de plus en plus efficaces, qui sont délivrées sous formats vidéo et accessibles depuis les postes de travail, s'est poursuivie en 2018.

Classification des formations par catégorie

2018

Technique/métier	56%
Développement comportemental et managérial	22%
Apprentissage et perfectionnement de langue étrangère	9%
Digitalisation (Informatique et bureautique)	2%
Santé et sécurité	11%

	2014	2015	2016	2017	2018
Part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	58%	58%	64%	92%	100%
Part des femmes ayant suivi au moins une formation	53%	53%	51%	48%	49%
Nombre total d'heures de formation	11 417	10 371	9 956	9 923	8 863
Budget annuel de formation (en milliers d'euros)	2 076	1 412	1 335	1 567	1 539
- dont versement à des fonds d'assurances formation	35%	60%	64%	58%	58%

Diversité et égalité des chances

Le groupe Edmond de Rothschild considère la diversité comme une nécessité sociale mais également comme un moyen de répondre au mieux aux besoins du marché, amener de nouvelles perspectives et être plus innovant. La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe traite ces sujets.

La promotion du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et femmes constitue ainsi un élément majeur de la philosophie des Ressources Humaines. La non-discrimination est un principe qui irrigue l'ensemble des processus des Ressources Humaines. Les indicateurs de performance clés publiés ci-dessous reflètent la surveillance de ces risques et les bonnes pratiques appliquées en respect des processus internes.

D'autres axes de travail sont également engagés en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées. Les Ressources Humaines sensibilisent régulièrement les managers sur ces différents sujets, notamment dans le cadre des formations.

Ainsi, un module spécifique portant sur la diversité figure dans le programme de formation au Droit du travail qui est proposé aux managers depuis 2016. A ce jour, plus de 100 managers ont été formés depuis 2016.

Une attention particulière est également portée à l'absence de discrimination par l'âge. Par ailleurs, l'équipe des Ressources Humaines accompagne les

collaborateurs approchant de l'âge de la retraite afin de leur permettre une transition sereine et adaptée à leurs besoins. Les salariés seniors bénéficient ainsi d'un accompagnement spécifique qui peut notamment donner lieu à plusieurs entretiens personnalisés. Une formation «préparer sa retraite» leur est systématiquement proposée.

Suite à l'application de la nouvelle loi relative aux formations professionnelles, les entretiens d'expérience, mis en place dans le cadre de l'accord sur le contrat de génération, ont été remplacés par les entretiens professionnels.

S'agissant des plus jeunes, le Groupe met en place chaque année des partenariats avec des écoles, notamment au travers d'une présence régulière dans les forums, dans le but de se constituer un vivier de jeunes talents et de participer activement à la formation professionnelle des étudiants. La Banque et ses filiales en France ont participé en 2018 aux six forums de recrutement suivants: EDHEC, ESCP Europe, EM Lyon, Université Paris-Dauphine, DogFinance connect et Paris pour l'Emploi.

Le groupe Edmond de Rothschild est activement impliqué dans l'intégration des jeunes en entreprise. Dans ce contexte, la Banque et ses filiales en France ont accueilli 128 stagiaires et 30 alternants (contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation) tout au long de l'année 2018, dont une partie a bénéficié d'un recrutement au terme de leur période d'apprentissage.

	2015	2016	2017	2018
Part de femmes dans les effectifs	49%	48%	49%	50%
Part des femmes recrutées dans l'année	43%	42%	51%	42%
Part des femmes candidates	41%	45%	65%	49%
Part des femmes cadres en France dans la population de cadres	45%	45%	46%	48%
Part des femmes en France dans la population des cadres hors classe ¹	27%	26%	28%	33%

¹ Il s'agit des cadres hors classification, exerçant des responsabilités hiérarchiques et disposant d'une autonomie de décision dont l'importance justifie leur rattachement direct à un membre du Comité de Direction Général

L'accord sur le handicap signé en juin 2015 pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale (UES¹), pour une période de 3 ans a été renégocié en 2018. L'un des engagements de cet accord consistait à porter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 1,3% pour fin 2017. Cet engagement a été rempli puisque ce taux était de 1,38% à fin 2018.

L'engagement pris d'embaucher deux travailleurs handicapés par an a été respecté. Le nouvel accord, qui couvre les années 2018 à 2020 comporte l'engagement d'augmenter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 2% d'ici 2020.

Une mission handicap continue de faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les Ressources Humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres), sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple).

8 collaborateurs en situation de handicap travaillaient au sein de la Banque Edmond de Rothschild en France, signifiant que les objectifs à fin 2018 fixés dans l'Accord ont été atteints. Ces bons résultats sont dus en partie à la formation de l'équipe Ressources Humaines, qui a ainsi pu sensibiliser les managers notamment dans le cadre de leurs recrutements.

Relations sociales

Un grand nombre de consultations du Comité d'entreprise ont été menées en 2018, comme par exemple l'évolution de l'organisation front-middle-back, ou encore l'intégration des activités «senior banker» au sein des métiers. Les trois grandes consultations prévues par la réglementation (politique sociale / situation économique et financière / orientations stratégiques) ont été menées et ont recueilli un avis favorable du Comité d'Entreprise.

Enfin, les salariés de l'entreprise ont élu en décembre 2018 leur premier Comité Social et Economique, faisant ainsi application de la nouvelle réglementation. Cette élection a été l'occasion d'un profond renouvellement des élus et d'une négociation ambitieuse du rôle de cette nouvelle instance. Opérés par voie électronique, pour la deuxième fois dans l'entreprise, ces élections ont permis que l'ensemble des membres soient élus au premier tour grâce à une participation record de près de 60%. Cela indique à la fois la qualité du dialogue social dans l'UES et l'intérêt

des salariés pour les sujets stratégiques et structurants qui peuvent être débattus au sein de cette instance.

Santé, bien-être au travail et prévention des risques psychosociaux

La santé, sécurité et bien-être au travail des collaborateurs reste au cœur des préoccupations de Edmond de Rothschild (France). Les Instances Représentatives du Personnel ont été régulièrement informées et consultées tout au long de l'année sur l'ensemble de ses prérogatives. Le bien-être au travail est évalué notamment par le résultat d'un indicateur clé, celui du taux d'absentéisme². En 2018 il a été de 4,96%, en légère hausse par rapport à 2017 (4,3%). Cette hausse mesurée s'explique essentiellement par l'importance de l'épidémie de grippe saisonnière qui a touché la France jusqu'en mars 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'absentéisme	4,4%	4,5%	5,6%	4,3%	5,0%

En ce qui concerne les accidents de travail, en 2018 notre taux de fréquence³ est de 5,25 (contre 3,28 en 2017), et notre taux de gravité⁴ est de 0,04 (contre 0,07 en 2017). Une analyse de chaque accident est faite avec le CHSCT⁵. Pour 2018, aucune mesure de prévention n'a été préconisée. L'essentiel des accidents étant des accidents de trajets sur lesquels la Direction n'a presque aucune possibilité de faire de la prévention.

Tous les collaborateurs en France ont l'opportunité d'aborder la question de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au moins une fois par an avec leur manager. Les collaborateurs peuvent signaler à leur manager et aux Ressources Humaines d'éventuelles difficultés liées à leur charge de travail lors de l'évaluation annuelle ou des entretiens professionnels. Cela facilite le dialogue et l'anticipation de risques liés à cette problématique.

Dans le cadre de la prévention du stress qui peut être inhérent à l'activité professionnelle et aux évolutions de l'environnement de travail, les responsables d'équipe sont sensibilisés à la prévention des risques psycho-sociaux lors de formations au management. La gestion des heures de travail, la santé et sécurité des employés ou encore les notions de discrimination et de promotion de la diversité ont été développés dans ces formations. Un module spécifique concerne la santé et la sécurité au travail.

La négociation sur la Qualité de vie au travail sera une priorité pour 2018. Le volet égalité professionnelle entre hommes et femmes sera abordé dans le cadre de cette négociation, au même titre que le droit à la déconnexion.

¹ Les Institutions Représentatives du Personnel couvrent le périmètre des sociétés suivantes: Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Private Equity (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Cleveland SA

² Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie dans l'année / l'effectif CDI et CDD (hors alternants)

³ Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

⁴ Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

⁵ Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

L'innovation au service de l'Investissement Responsable

L'Investissement Responsable (IR) est au cœur de la stratégie du groupe Edmond de Rothschild. Depuis de nombreuses années nous le considérons comme un enjeu matériel de premier ordre, étant donné son impact sur l'économie dans sa globalité et sur la performance du Groupe. Nous sommes convaincus que les solutions apportées par le secteur privé aux défis du développement durable représentent une source de croissance économique et de retour sur investissement.

Trois ans après la signature de l'Accord de Paris, la Cop 24 en Pologne a permis en décembre 2018 de formaliser les règles de fonctionnement de cet accord global. Dans le même temps, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont pu constater l'engagement croissant des investisseurs pour lutter contre le changement climatique y compris, pour la première fois en 2018, sur leur reporting selon les recommandations de la Task Force on Climate Disclosure (TCFD).

Dans ce contexte, les différentes entités du Groupe – notamment Edmond de Rothschild Asset Management¹ et Edmond de Rothschild Private Equity – restent plus que jamais mobilisées pour contribuer proactivement à l'alignement de l'économie avec les aspirations collectives sur le développement durable². Elles ont ainsi fixé leurs objectifs 2020 et mettent en œuvre leurs feuilles de route pour intégrer les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leurs gestions et accentuer ainsi la contribution positive qu'elles peuvent apporter en matière de développement durable.

En même temps, elles travaillent en étroite collaboration avec les entités de la Banque Privée du Groupe pour rendre ces opportunités d'investissement toujours plus accessibles et attractives pour leurs clients institutionnels, privés et de distribution externe afin de répondre au plus près à leurs besoins en matière de solutions d'investissement doublement performantes sur les plans financiers et ESG.

Le pilier Investissement Responsable de la stratégie de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild fait référence aux enjeux matériels suivants :

- gestion du risque carbone et transition énergétique ,
- intégration de critères ESG dans l'analyse financière ,
- engagement et vote actionnarial ,
- sélection positive dans la gestion d'actifs ,
- investissement thématique ,
- investissement d'impact.

Les objectifs du Groupe pour ce pilier, à horizon 2020, incluent :

Asset Management :

- adopter une stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020 pour l'ensemble des expertises d'investissement de Edmond de Rothschild Asset Management ,
- définir un plan d'action IR et un plan d'action relatif à la prise en compte du risque climatique pour la période 2017-2020 ,
- former 100% des équipes de gestion actions et obligations internes à l'IR/ESG ,
- mettre en place un processus formel d'intégration ESG pour la gestion actions européennes ,
- mettre en place des processus formels d'intégration pour nos stratégies de dette d'infrastructure et d'investissement direct dans l'immobilier suisse ,
- étendre le périmètre d'analyse ESG à l'ensemble des zones d'investissement des stratégies actions, de dettes d'entreprise et souveraine de Edmond de Rothschild Asset Management (2014 : 295 entreprises ; couvertes directement en interne ; 2018 : 350 entreprises).

Private Equity :

- convertir chaque année une nouvelle stratégie aux meilleures pratiques ESG avec 100% des stratégies couvertes en 2020 ,
- mettre en place une mesure d'impact sur l'ensemble des stratégies d'investissement d'impact et des stratégies traditionnelles qui appliquent des méthodologies d'intégration ESG, dès 2017 ,
- augmenter de 20% par an les encours dans nos stratégies d'investissement d'impact jusqu'à 2020.

Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Edmond de Rothschild (France) contribuent à ces objectifs du Groupe.

1. Edmond de Rothschild Asset Management est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division asset management du groupe Edmond de Rothschild.

2. Voir les Objectifs de Développement Durable des Nations unies: <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

En complément des enjeux matériels identifiés et revus chaque année dans le cadre de la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild, en 2018 une revue des risques extra-financiers a été menée pour l'entité Edmond de Rothschild (France).

Cette revue a identifié trois risques extra-financiers (qui représentent également des opportunités pour notre Groupe) liés à l'Investissement Responsable :

1. Prise en compte des enjeux ESG dans les investissements ;
2. Gestion du risque carbone dans les investissements;
3. Engagement et vote actionnarial.

Ces sujets, déjà présents dans notre reporting annuel pour Edmond de Rothschild (France) par le passé, sont traités dans ce chapitre de manière à montrer les politiques, actions et indicateurs pertinents correspondants à chacun d'eux.

Nos approches d'Investissement Responsable

Nous nommons « Investissement Responsable » (IR) toutes les catégories d'investissement que nous développons

et qui peuvent être qualifiées comme « socialement responsables » ou « durables », avec les distinctions suivantes selon nos pratiques.

ISR : Acronyme venant du terme Investissement Socialement Responsable	Investissement d'impact	<p>Principe: Stratégie d'investissement qui a vocation à répondre à des besoins liés au développement durable avec l'objectif explicite de créer de la valeur économique/financière, sociale et environnementale positive pour la société et les investisseurs, tout en restant compétitif avec le marché. L'évaluation des impacts et la recherche d'opportunités en matière ESG sont particulièrement poussées et font l'objet d'un reporting dédié.</p> <p>Impact sur la gestion: un impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement.</p>
	Investissement à thématiques durables	<p>Principe: Stratégie d'investissement qui consiste à investir dans des entreprises ou des catégories de titres qui apportent des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, le changement climatique dont la transition énergétique et écologique, le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant de leurs business models.</p> <p>Impact sur la gestion: un impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement.</p>
	Stratégie en sélection positive et engagement	<p>Principe : Stratégie d'investissement pratiquant l'intégration ESG avancée associée à l'utilisation de critères ESG soit comme élément discriminant de la composition du portefeuille (ex. stratégie de sélection ESG positive: best in class/best in universe/best effort), soit pour pratiquer «l'engagement» (un dialogue ESG approfondi direct ou collaboratif, formel et traçable auprès des entreprises).</p> <p>Impact sur la gestion: un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille (i.e. renforcement, allègement, sortie).</p>
	Intégration ESG	<p>Principe: En ce qui concerne Edmond de Rothschild Asset Management, l'intégration ESG est la prise en compte des critères ESG dans l'analyse d'une entreprise. Cette entité a défini sa propre méthodologie, en identifiant 10 critères pour mesurer l'intensité de l'intégration ESG de chaque fonds. Nous considérons que les fonds ont une démarche d'intégration ESG dès lors qu'ils répondent à au moins 8 critères (les fonds ISR respectent les 10 critères). Les critères vont du screening ESG ou carbone des fonds au dialogue ESG par les gérants en passant par l'impact des critères ESG sur la valorisation des titres de l'univers du fonds</p> <p>L'intégration ESG peut trouver des déclinaisons dans d'autres types de gestion développés par le groupe Edmond de Rothschild, tels que la multigestion/sélection de fonds, le private equity, la dette d'infrastructure et la gestion immobilière directe. Les encours sous gestion des stratégies d'investissement ne sont comptabilisés dans la catégorie « Investissement Responsable » que si l'approche d'Intégration ESG est formellement définie et implémentée selon les critères/la méthodologie mis en place.</p> <p>Impact sur la gestion: contrairement à d'autres formes d'IR comme la sélection positive, à laquelle s'applique une obligation de résultats, l'intégration ESG répond à une obligation de moyens.</p>
	Exclusion	<p>Des pratiques d'exclusions normatives liées aux MAP-BASM¹ sont définies par Edmond de Rothschild Asset Management. Concernant les investissements, l'asset management a également mis en place une liste de pays interdits ou placés sous surveillance, établie sur base des sanctions nationales et internationales en vigueur. Les investissements/désinvestissements effectués dans ces pays sont interdits ou soumis à approbation préalable de l'équipe Contrôle Interne et Conformité. Ces restrictions sont paramétrées dans l'outil interne « Dimension » et font l'objet d'un blocage pré-trade.</p>

¹ Mines anti-personnel et bombes à sous-munitions.

Edmond de Rothschild Asset Management : un engagement affirmé au service de l'Investissement Responsable

C'est dans cette voie qu'Edmond de Rothschild Asset Management poursuit en 2018 son engagement dans l'Investissement Responsable avec la validation en début d'année de sa feuille de route Climat 2°C par son Conseil de Surveillance. Cette feuille de route vient compléter son analyse ESG éprouvée et une gestion de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) validée par des investisseurs institutionnels engagés qui lui ont confié des mandats dès 2011.

Conserver la confiance de ces clients pionniers et accompagner de nouveaux institutionnels et une clientèle privée, toujours plus réceptifs à l'intégration de ces nouveaux enjeux extra-financiers dans les produits financiers qu'ils souscrivent, s'inscrit dans le premier principe d'action de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020 : Atténuer les risques et identifier les opportunités en faveur du développement durable pour nos investissements.

Cette section, qui présente les progrès faits dans ce sens en 2018, s'insère dans le contexte de la stratégie d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild¹.

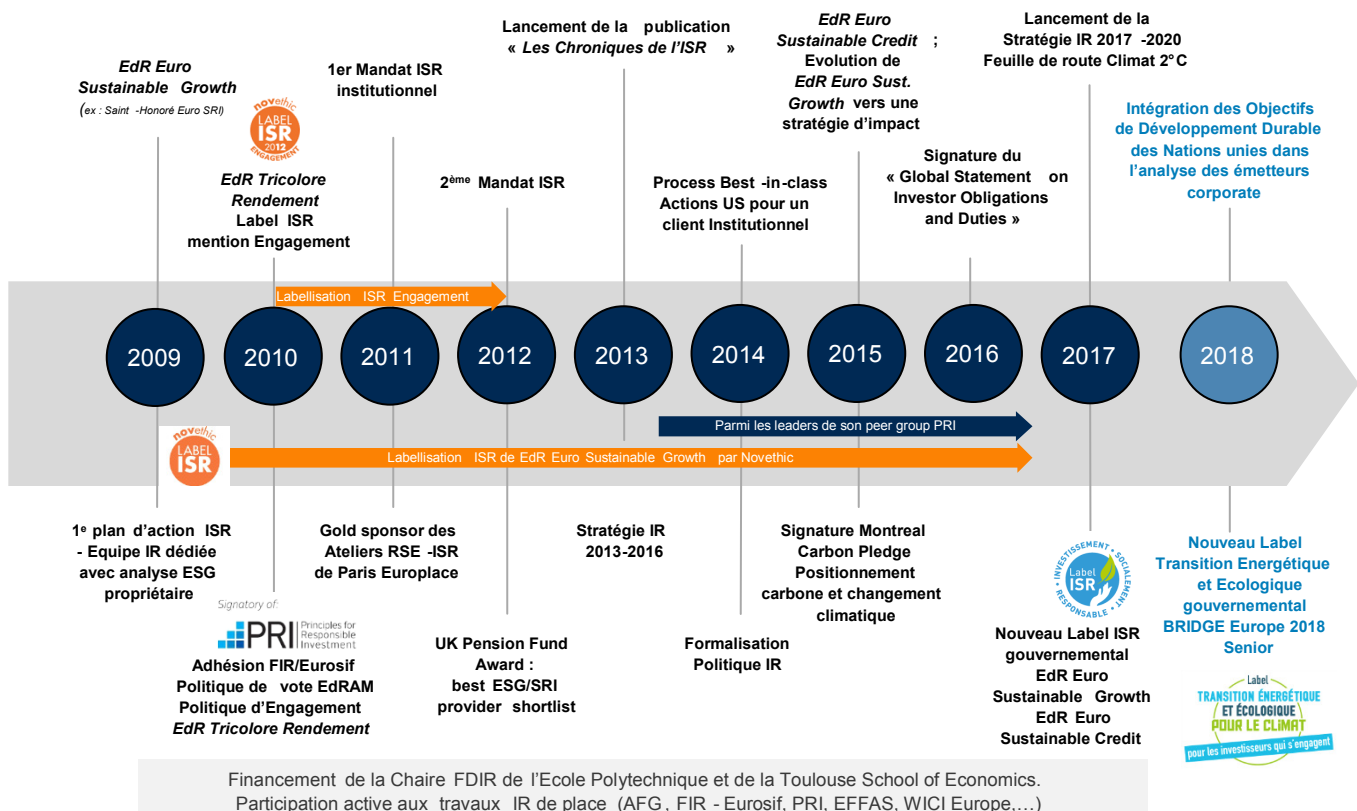
De l'intégration des critères ESG dans l'analyse financière à l'ISR

Le socle solide des expertises d'Investissement Responsable (IR) de Edmond de Rothschild Asset Management s'incarne au sein de quatre approches clés :

- l'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions et crédit ,
- la sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable avancées selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive ,
- une approche d'engagement actionnarial ESG pionnière depuis 2010 ,
- la capacité à construire des portefeuilles de fonds ISR combinant impacts ESG forts et performance financière.

Etapas clés dans le développement de notre expertise d'Investissement Responsable

DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT DEPUIS 2007



1. Voir le Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2017 (pp.40-63) : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/rapport/edmond-de-rothschild-rapport-de-developpement-durable-2017.pdf>

Ambitions et Principes d'action de la Stratégie IR 2017-2020

Forte d'un bilan positif suite à la mise en œuvre de sa stratégie d'Investissement Responsable 2013-2016, matérialisé notamment par des notations de son reporting PRI¹ plaçant sa démarche et ses expertises IR parmi les leaders de son peer group international et l'obtention de mandats ISR auprès d'institutionnels, Edmond de Rothschild Asset Management a lancé en septembre 2017 sa nouvelle stratégie d'Investissement

Responsable 2017-2020 sur l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild.

L'ambition de cette stratégie : Atténuer les risques et identifier les opportunités en faveur du développement durable pour nos investissements.

Principes d'action



Déployée au sein des équipes de gestion avec l'appui de l'ensemble des fonctions support, la stratégie IR 2017-2020 est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR composé de 24 correspondants IR issus de

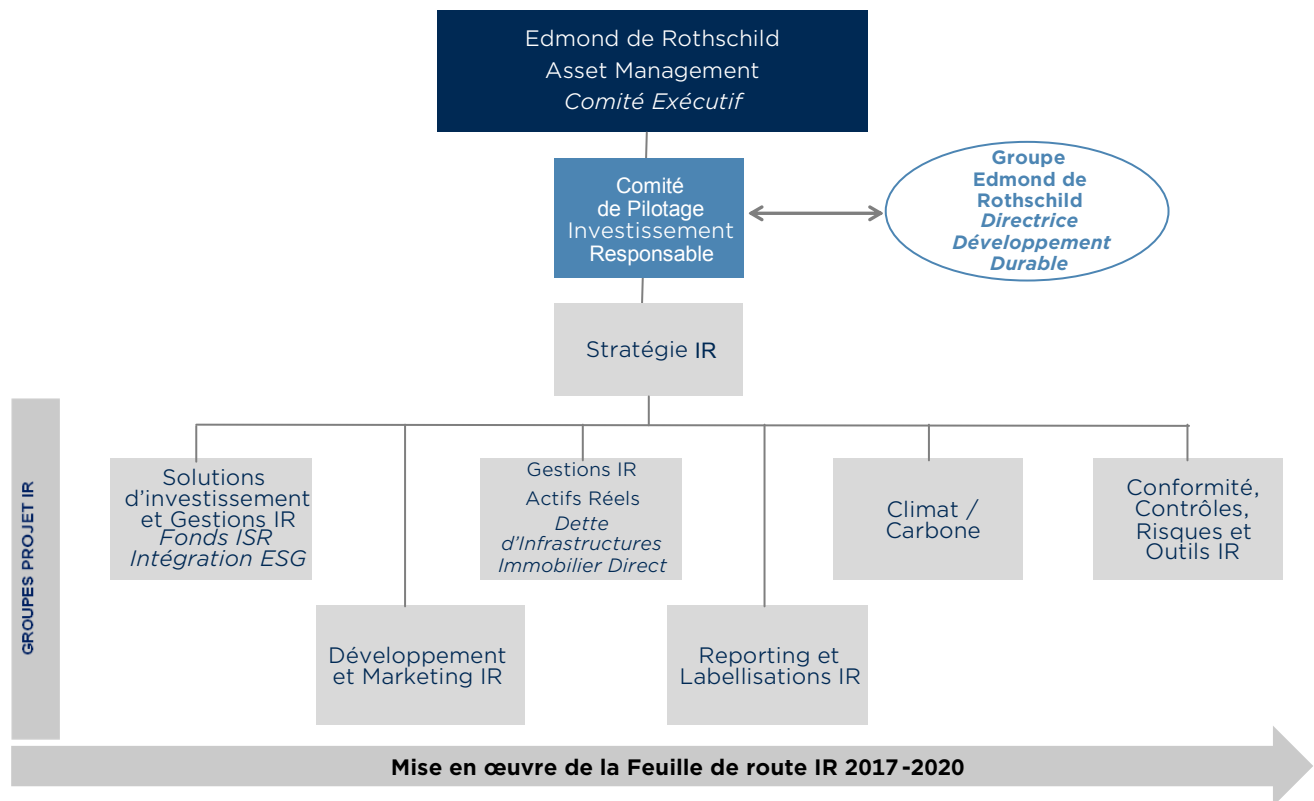
l'ensemble des directions opérationnelles. Ces correspondants contribuent activement à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2017-2020, priorisée au sein de leurs directions chaque année.

¹ Reporting et notation PRI sur le périmètre de l'entité juridique signataire Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Gouvernance IR au sein de Edmond de Rothschild Asset Management

MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2017-2020 DE EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

Gouvernance et pilotage de la stratégie d'investissement responsable



Prise en compte des enjeux ESG dans les investissements en 2018

L'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'investissement responsable (IR) et la prise en compte des enjeux ESG est formalisé dans sa Politique d'Investissement Responsable, qui est disponible sur son site Internet¹.

Les principaux projets de la stratégie IR concrétisés en 2018

La Stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management est mise en œuvre à travers des projets concrets, surveillés par le Comité de Pilotage IR.

La dynamique de projet a permis de renforcer le travail collaboratif entre les différentes équipes internes impliquées dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques liés à notre expertise d'investissement responsable. Cette dernière est incarnée par nos fonds ouverts et mandats ISR mais également par la prise en compte progressive des risques et opportunités ESG au sein de nos fonds *mainstream* via le développement d'approches d'intégration ESG.

Parmi les projets concrets mis en œuvre en 2018 nous pouvons citer les orientations suivantes :

- Maintenir une qualité forte et reconnue de nos expertises IR, adossée aux meilleurs standards de reporting et au développement d'indicateurs d'impact



Reporting annuel et notation PRI² 2018 : Depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) poursuit l'évaluation de la qualité de sa démarche IR par un tiers externe indépendant incarné par l'organisation internationale des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont elle est signataire. Cet engagement qui constitue l'un des référentiels socles de notre Stratégie IR 2017-2020 nous permet d'identifier nos marges de progrès et axes de différenciation sur le marché.

A l'issue de l'évaluation de son reporting 2018, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a confirmé son positionnement parmi les leaders de son peer group pour la quatrième année consécutive dans les domaines de la qualité de sa Stratégie et Gouvernance IR, ainsi que ses expertises de gestion représentant plus de 10% de ses actifs à savoir, la gestion actions IR et l'engagement actionnarial associé et, la gestion IR obligataire.

En 2018, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a reporté sur le module supplémentaire du questionnaire PRI «Indirect manager selection, appointment & monitoring» qui reflète le travail d'intégration ESG mis en place depuis 2016 sur la sélection de fonds externes. Des questions additionnelles ont également été traitées concernant la couverture des enjeux climat dans le cadre de la feuille de route 2°C, s'appuyant sur les recommandations TCFD et le dernier scénario 450 de l'AIE.

L'extrait de cette notation présentée ici est partiel et doit être considéré dans le contexte de la méthodologie des PRI². La notation complète peut être fournie sur demande.

Summary Scorecard



Source : PRI Assessment Report 2018
Edmond de Rothschild Asset Management (France)

2. Suivi du nouveau Label ISR

Les fonds ouverts EdR Euro Sustainable Credit et EdR Euro Sustainable Growth se sont vus attribuer en septembre 2017 par EY France, le nouveau label ISR³ soutenu par le Ministère des Finances français. Ils ont fait l'objet d'un audit externe en 2018 dans le cadre de son suivi. Ce label est décerné aux fonds respectant un ensemble de critères qui concilie performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité.

1. Voir : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf>

2. <https://www.unpri.org/about/pri-teams/reporting-and-assessment>

3. <http://www.laetlabelisr.fr>

Par ailleurs, ces deux fonds se réfèrent à des indicateurs dits d'impact afin de mesurer la performance extra-financière des portefeuilles et ainsi mieux appréhender l'impact de notre gestion ISR. Les indicateurs sont calculés par l'équipe IR via une base de donnée interne.

Ont été calculés par exemple, à la fois pour l'indice et les deux portefeuilles, les indicateurs suivants: le pourcentage des administrateurs indépendants, le pourcentage de sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations unies ou encore la note d'impact vert¹. Ces indicateurs sont détaillés dans le reporting de performance extra-financière du fonds EdR Euro Sustainable Growth ainsi que dans les codes de transparence des deux fonds ouverts ISR labellisés².

Groupe Projet
Conformité,
Contrôles, Risques
et Outils IR

3. Mise en conformité à l'Article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte

Pour sa deuxième année de mise en application, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est attachée à se mettre scrupuleusement en conformité à cette réglementation française afin de suivre les meilleurs standards de transparence sur la communication de sa démarche IR. La Déclaration article 173³ est un portail pour faciliter la recherche d'informations sur ce sujet. Pour plus d'informations sur la gestion du risque carbone dans les investissements, voir la section dédiée à ce sujet.

Groupe Projet
Solutions
d'investissement et
Gestions IR

4. L'intégration de l'ESG au sein de nos gestions fondamentales: un processus pragmatique recherchant l'efficacité

Premier principe d'action de notre stratégie IR 2017-2020 face aux défis de notre industrie relatifs à la réussite de l'intégration ESG au sein des équipes de gestion, Edmond de Rothschild Asset Management a mis en place depuis trois ans un mode opératoire de déploiement simple, robuste et efficace.

Après une phase de test en 2015 et 2016 avec l'équipe de gestion actions européennes, et les leçons tirées de ce premier retour d'expérience, la Direction des Gestions fondamentales a décidé de privilégier une première étape pour 2017-2018 selon une approche pragmatique, concrète et flexible afin d'attirer les gérants actions, mais aussi crédit et dette souveraine, vers l'ESG pour que cette matière soit perçue comme un input à valeur ajoutée contributif à leur gestion plutôt que comme une contrainte, l'ESG étant trop souvent associé à des obligations de reporting réglementaire et normatif.

L'objectif : une démonstration par la preuve de l'utilité de la donnée pour susciter l'intérêt et aboutir à une appropriation des gérants afin de passer à une deuxième étape de déploiement plus avancée au sein des gestions pour 2019-2020. Notre préoccupation est de répondre aux plus près aux besoins des gérants en leur proposant des moyens d'action efficace et sur mesure.

1. Développé par l'équipe IR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), ce critère d'analyse qualitatif prend en compte l'apport d'une entreprise en termes d'innovation verte ainsi que de réduction de l'impact environnemental de ses produits. Il est complémentaire d'indicateurs quantitatifs tels que ceux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.

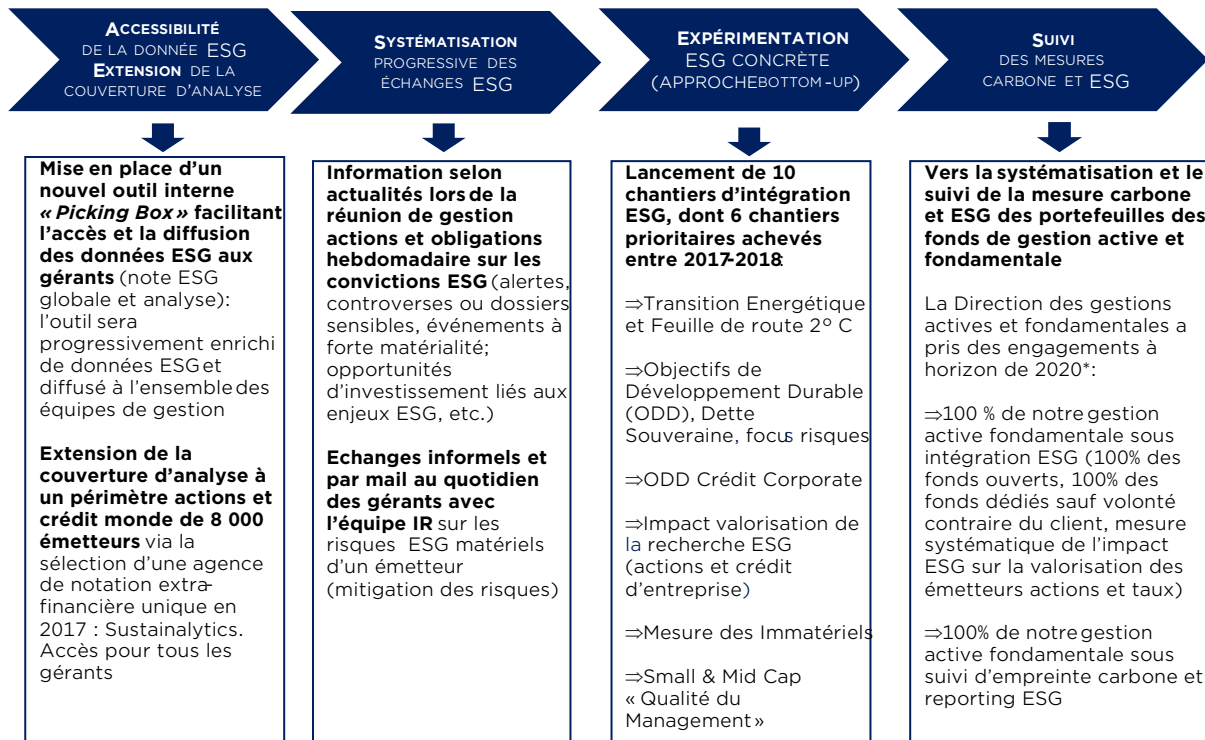
2. Ces documents sont consultables sur le site internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France): <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management/nos-expertises/investissement-socialement-responsable>

3. <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Declaration-art-173.pdf>

Aussi, le mode opératoire privilégie l'interactivité avec les équipes de gestion et l'attention sur les risques et opportunités ESG matériels pour développer la compréhension, l'adhésion et l'appropriation des facteurs ESG. Il s'articule autour de 4 niveaux d'actions :

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT GESTIONS ACTIVES ET FONDAMENTALES

Articulation des étapes d'intégration ESG



*Ces engagements ont été validés par le Comité Exécutif d'Edmond de Rothschild Asset Management et présentés aux membres du Comité de Pilotage Investissement Responsable le 13/09/2017

Focus sur le résultat des 4 chantiers d'intégration ESG prioritaires en 2018:

L'ensemble des équipes de gestion actions et obligations contribue et coopère à 10 chantiers d'intégration ESG sur la période 2017-2020. Ces chantiers innovants, voulus par les équipes de gestion, débouchent sur des résultats concrets et traçables et portent sur des sujets précis identifiés comme à forte matérialité financière.

i. Chantier « Objectifs de Développement Durable (ODD) » - Analyse des corporates - Focus Risques et Opportunités :

Dans le cadre de notre gestion actions et obligations corporate, l'analyse des émetteurs réalisés en interne tient désormais compte de l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies¹ suite à la dernière mise à jour de notre méthodologie d'analyse ESG corporate en mars 2018.

En pratique, la matérialité de notre méthodologie ODD développée pour les entreprises est surtout significative pour 11 des 17 objectifs et 30% environ des secteurs économiques, que l'on parle de contribution positive ou négative aux ODD. Dans les faits, tous les ODD ne sont pas activés pour chaque valeur. Nous avons mis en place un système permettant d'impacter la valeur positivement ou négativement. Cet impact varie en fonction de l'intensité développement durable (faible, moyenne, forte) du secteur pouvant aller de 1 à 3.

ii. Chantier « Transition Énergétique et Feuille de route 2° C »² :

Conduit grâce à l'implication des équipes IR et de Gestion Actions Matières Premières / Infrastructure, ce chantier contribue à répondre à l'un des objectifs d'Edmond de Rothschild Asset Management sur la définition d'une feuille de route Climat.

¹ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
² Chantier conduit par le Groupe Projet Climat/Carbone.

Achévé début 2018 avec la validation par le Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management de cette Feuille de Route à horizon 2020, 2030 et 2040 ces travaux s'inscrivent dans le cadre des recommandations de reporting de la TCFD¹ et du dernier Scénario 450 de l'Agence Internationale de l'Energie (AEI)². Les informations plus précises sur la Feuille de route 2°C de la Direction des Gestions Fondamentales figurent en page 71 de ce rapport.

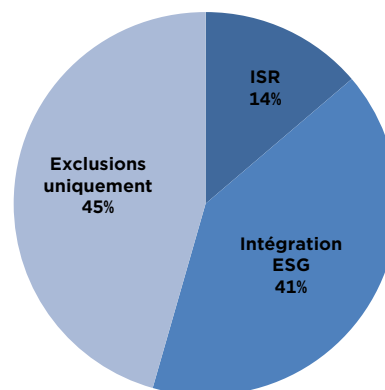
iii. Chantier « Mesure des Immatériels »

L'équipe IR, en s'appuyant notamment sur les expertises stratégie digitale et data internes, a coordonné un groupe de travail de l'Observatoire de l'Immatériel qui a finalisé fin 2018 dans le cadre de l'initiative World Intellectual Capital Initiative (WICI) une liste de 38 indicateurs de performance pour analyser et mesurer le capital humain, le capital organisationnel et le capital relationnel des entreprises du secteur de l'agroalimentaire et des boissons en Europe.

iv. Chantier Small et Mid Cap «Qualité du Management»
 Courant 2018, l'équipe de gestion Small et Mid Cap a formalisé l'intégration de critères ESG dans son processus d'investissement. Sans avoir de sélectivité ISR au sens propre, les entreprises ayant une performance ESG médiocre sont capées en pourcentage du fonds. L'analyse des critères ESG est d'autant plus pertinente pour les entreprises de petite taille et notre modèle propriétaire interne nous permet de nous adapter aux spécificités de ces entreprises.

En 2018 un projet a été mené par l'équipe Investissement Responsable pour définir les critères formels à respecter par stratégie d'investissement actions et obligations pour considérer qu'un processus systématique d'Intégration ESG est en place, par exemple le fait d'avoir accès aux informations ESG (notes, analyses, impact de la note sur la valorisation du titre) ou que le fonds a fait l'objet d'un screening carbone et ESG. Le seuil du nombre de critères à respecter a été fixé à 8, sur un total de 10. Seuls les encours sous gestion des stratégies d'investissement actions et obligations respectant ces critères sont comptabilisés dans la catégorie «Investissement Responsable».

Le résultat de ce projet est que 55% des encours de Edmond de Rothschild Asset Management (France) à fin 2017 étaient gérés selon une démarche d'investissement responsable. Environ 14 milliards d'euros, soit dans la catégorie Intégration ESG (41%), soit dans la catégorie ISR (14%).



Groupe Projet
 Solutions
 d'investissement et
 Gestions IR

5. Expertise de Multigestion/Sélection de fonds: processus d'intégration ESG avancée et de sélection durable

Suite à la formalisation de son processus d'intégration ESG en 2017, Edmond de Rothschild (Suisse) a concrétisé en 2018 une étape importante en définissant des questionnaires plus complets de due diligence ESG pour tous les types de fonds mais aussi pour les sociétés de gestion dans son univers de sélection de fonds externes. Cette sélection de fonds sert tout le groupe Edmond de Rothschild (asset management et banque privée), couvrant les investissements pour nos clients institutionnels et privés. Les gérants de hedge funds/alternatifs sont maintenant aussi intégrés avec un questionnaire simplifié fondé sur les préconisations de l'association professionnelle AIMA et des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Le questionnaire de due diligence ESG se compose de deux volets intégrant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

1. Un questionnaire évaluant l'approche ESG des Fonds
2. Un questionnaire évaluant le positionnement en matière d'Investissement Responsable des sociétés de gestion.

Désormais pleinement intégrés dans notre processus de sélection et de suivi des fonds, les nouveaux questionnaires seront diffusés dès janvier 2019 à 310 fonds gérés par 147 sociétés de gestion d'actifs afin de capter les dernières évolutions 2018 des pratiques ESG des fonds référencés ou cibles.

1. <https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/>
 2. <https://www.iea.org/publications/scenariosandprojections/>

Le premier questionnaire d'information ESG et ISR lancé en 2016 visait à tester la réceptivité des fonds à notre démarche tout en les informant de l'engagement fort et croissant d'Edmond de Rothschild en matière d'Investissement Responsable.

Ces nouveaux questionnaires de due diligence ESG automatisés permettront d'avoir une appréciation plus resserrée des démarches en la matière avec deux objectifs pour 2019 : analyser les réponses, envisager un scoring, préparer la mise en place d'un dialogue ESG de qualité entre nos gérants et les représentants des fonds via la détermination de questions clés. Ce questionnaire est la pierre angulaire de notre processus d'intégration ESG pour toute sélection de fonds mais sera également contributeur de l'identification des meilleurs fonds ISR pour les mandats banque privée ou asset management.

Groupe Projet
Gestions IR
non cotée
Dette d'Infrastructure

6. Expertise de dette d'infrastructure : processus d'intégration ESG avancée et investissements à thématique «Transition Énergétique»

Notre expertise de dette d'infrastructure est en pleine croissance depuis quatre ans. Avec un encours sous gestion passé de 400 millions d'euros lors du premier closing, pour son premier fonds BRIDGE en 2014, à 1,7 milliard d'euros au 31/12/2018¹, nous comptons naturellement parmi les acteurs de poids sur ce marché, tant auprès des porteurs de projets que des clients institutionnels européens, y compris français, qui constituent le cœur de clientèle de cette expertise. Nous comptabilisons aujourd'hui 6 fonds BRIDGE, dont un compartiment dédié.

2018 a été à nouveau une année particulièrement riche de développements IR au sein de cette expertise. Le financement des infrastructures, y compris de la transition énergétique, est un élément clé du développement durable, tant sur l'aspect social que sur l'aspect environnemental. Ce sont deux éléments importants de cette stratégie d'investissement.

Deux étapes très importantes de la feuille de route IR pour BRIDGE ont été complétées en 2018 :

1. Nous avons finalisé la définition d'un processus formel d'Intégration ESG pour BRIDGE et ce processus a été appliqué à tous les investissements existants de la plateforme. Tout nouvel investissement appliquera le même processus rigoureux.
2. Suite à l'audit effectué par un organisme indépendant (Novethic), le fonds plus récent de la plateforme (BRIDGE Europe 2018 Senior) a été certifié au label TEEC² du gouvernement français grâce à son focus thématique sur la transition énergétique et écologique (avec notamment la comptabilisation de l'empreinte carbone de chaque projet financé).

La grille d'analyse ESG qui a été créée et appliquée nous permet d'ores et déjà d'améliorer notre reporting et le suivi des risques sociaux et environnementaux au niveau de chaque projet et du portefeuille dans sa globalité. Un premier rapport ESG sera produit en 2019 pour l'année 2018, permettant ainsi à nos investisseurs d'accéder aux informations démontrant la pleine d'intégration des enjeux ESG tout au long du cycle de vie de nos investissements. C'est une demande croissante de ces derniers.

En parallèle, nous continuons à financer les principales transactions qui contribuent au développement durable et ont un impact positif sur la communauté, notamment dans le financement de projets d'énergies renouvelables, telle que la biomasse, les éoliennes et installations solaires mais aussi de projets ayant un impact social positif tels que des maisons de retraite et de soins, les transports publics, les réseaux de fibre optique et les établissements d'éducation.

Grâce à la mise en place de ce processus d'intégration ESG formel nous sommes déjà en mesure de comptabiliser tous les encours de la plateforme BRIDGE (1,7 milliard d'euros) dans notre catégorie d'Investissement Responsable (au niveau du groupe Edmond de Rothschild) pour l'année 2018.

Groupe Projet
Développement et
Marketing IR

1. Etant une double structure de FCT de droit français et de SICAV-SIF Luxembourgeoise et gérée, en qualité de conseil ou de gestionnaire délégué depuis EDRAM (UK), les encours de la plateforme BRIDGE ne sont pas comptabilisés dans ce rapport annuel de Edmond de Rothschild (France) mais sont inclus dans les encours IR publiés dans le rapport de développement durable du groupe Edmond de Rothschild: <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/International/en/Sustainable-development/reports>. Les informations publiées ici sont considérées pertinentes dans la mesure où BRIDGE répond aux opportunités d'investissement avec un impact positif social et environnemental, y compris dans le contexte de l'Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique et Ecologique pour la Croissance Verte.
2. https://www.novethic.fr/fileadmin/user_upload/divers/labels/Presentation-Label-TEEC-2017.pdf

7. Pédagogie et promotion de nos expertises IR

Attentifs à répondre précisément aux besoins de nos clients en développant constamment notre savoir-faire en matière d'IR, nous sommes également très attachés à ce que la communication soit accessible et lisible.

Une formation e-learning sur l'Investissement Responsable a également été développée en 2017-2018 par le groupe Edmond de Rothschild en collaboration avec Swiss Sustainable Finance (SSF) et servira à sensibiliser les acteurs clés sur les tendances majeures et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans leur travail quotidien à partir de 2019.

Par la suite, cet outil d'enseignement sera accessible au travers du site Internet de Swiss Sustainable Finance pour sensibiliser une population toujours plus large dans le secteur de la Finance.

La promotion et l'explication pédagogique continues des spécificités de notre expertise IR auprès de nos clients sont également essentielles.

En 2018, le nombre des interventions publiques de l'équipe IR, au nombre de 44 en France, en Europe et hors d'Europe, auprès de ses clients ou de façon plus général (médias, conférences...), a ainsi augmenté de 80% par rapport à 2017.

L'évolution des principaux fonds et mandats ISR

Les fonds ISR ouverts d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Gamme de fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (en millions d'euros)			
Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France)			
Fonds	Stratégie ISR	Encours au 31/12/2018 (% d'évolution / 2017)	Performance ³ (source : Morningstar - 31/12/2018)
Edmond de Rothschild Tricolore Rendement	Engagement ESG	1 038 millions € (-33.5%)	★★ ⁴
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth	Sélection positive ESG / Best-in-universe	150 millions € (+ 58.7%)	★★★★ ⁵
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit	Sélection positive ESG / Best-in-universe	126 millions € (+23.3%)	★★★ ⁶

Hors EdR Tricolore Rendement, les fonds ouverts ISR ont vu une progression significative de leurs encours en 2018, liée à une collecte nette positive, y compris en provenance de la clientèle privée. Les performances des fonds ISR s'inscrivent dans une tendance favorable, illustrée par le fait que EdR Euro Sustainable Growth et EdR Euro Sustainable Credit se classent favorablement fin 2018 dans leurs catégories Morningstar pour leurs performances sur 3 ans. Ces fonds démontrent leur attractivité tant par la qualité de l'approche d'analyse ESG interne que par la capacité à proposer à ses clients une gestion ISR performante.

La gestion des fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est réalisée en interne à partir d'une analyse ESG propriétaire réalisée tout au long de l'année. En mars 2018, les critères de notation ESG ont été revus, afin d'intégrer les Objectifs de Développement Durable des Nations unies dans l'analyse et l'évaluation des émetteurs corporates.

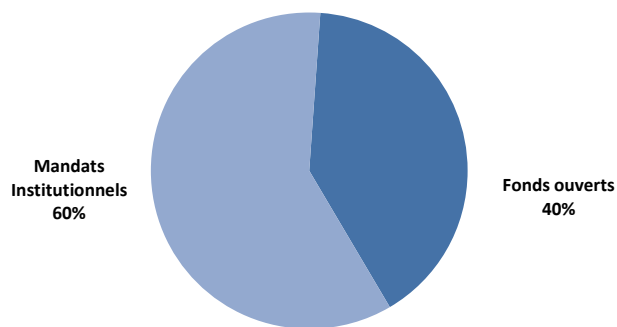
En 2018, l'équipe IR a ainsi analysé les performances ESG de 193 entreprises (contre 144 en 2017) et a participé à 175 réunions avec des sociétés (contre 115 en 2017) sur des thématiques ESG. Depuis 2017, Edmond de Rothschild Asset Management a élargi considérablement sa couverture d'analyse à un univers monde afin de répondre aux besoins croissants de ses gérants actions et crédit. Avec le recours à l'agence de notation extra-financière de Sustainalytics, la couverture d'analyse ESG est aujourd'hui de l'ordre de 8 000 émetteurs contre environ 6 000 en 2017.

Les encours ISR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) représentent 3 250 millions d'euros au 31/12/2018 (3 786 millions d'euros en 2017). Cette diminution est due à la baisse des encours de EdR Tricolore Rendement. Nos encours ISR sont répartis entre nos trois fonds ouverts ISR et des fonds dédiés à des institutionnels.

Fonds et mandats ISR actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Encours gérés selon des stratégies ISR⁷ en 2018

3 250 M€



Soit 12% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France), chiffres arrêtés au 31/12/2018. La d'encours gérés totale dans ce périmètre exclut des activités d'Asset Management Servicing, d'Overlay, de EMTN et de gestion du FSP, non compatibles avec une forme de l'Investissement Responsable.

³ Les notations Morningstar ne sont pas des classements de marché et ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter, de vendre ou de détenir des parts ou actions des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France). La référence à un classement ou à un prix de cet OPC ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou du gestionnaire.

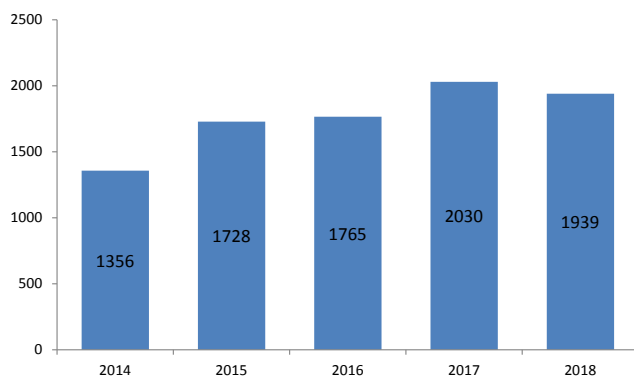
⁴ Notation MORNINGSTAR au 31.12.2018 dans la catégorie Actions France Grandes Cap.

⁵ Notation MORNINGSTAR au 31.12.2018 dans la catégorie Actions Zone Euro Grandes Cap

⁶ Notation MORNINGSTAR au 31.12.2018 dans la catégorie Obligations EUR Emprunts Privés

⁷ Fonds ouverts et mandats de gestion. L'investissement socialement responsable par sélection positive s'appuie sur l'identification des entreprises les plus performantes en matière d'ESG ; l'engagement repose sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Évolution sur 5 ans des encours des mandats ISR (en millions d'euros) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)



Les fonds dédiés ISR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont enregistré une croissance de 42% entre 2014 et 2018.

Hors effet marché, la collecte nette en 2018 sur les mandats dédiés ISR comme les fonds ouverts à l'exception de EdR Tricolore Rendement démontre la confiance dans la qualité de son expertise de gestion ISR ainsi que sa capacité à s'adapter aux demandes toujours plus diversifiées et complexes de ses clients institutionnels, telles que l'application de leur référentiel ESG et de leur politique de vote propriétaires.

En léger recul par rapport à 2017 en raison d'une progression de nos encours globaux, la part de notre gestion catégorisée ISR atteint 12%, réparti de manière équilibrée entre ses fonds dédiés et ses fonds ouverts ISR, Edmond de Rothschild Asset Management (France) démontre la place significative que représente cette expertise dans son offre de solutions d'investissement.

Engagement d'entreprise et politique de vote

En tant que société de gestion responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les portefeuilles (hors SICAV externes) qu'elle gère, dont l'encours représente plus de 0.01% du capital de la société et ce quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte les votes. Début 2019, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour sa politique de vote pour la saison des votes 2019.

La modification apportée est la suivante :

- Edmond de Rothschild Asset management (France) ne fixe pas d'âge limite pour les administrateurs à l'exception du Directeur Général qui ne devra pas être âgé de plus de 85 ans, compte tenu de ses fonctions opérationnelles. Edmond de Rothschild Asset Management (France) recommande aux sociétés la mise en place d'un plan de succession, notamment pour les sociétés familiales dont le fondateur est encore aux commandes. La préparation de cette succession est de la responsabilité du conseil et doit permettre la continuité des opérations du groupe. Il n'est pas souhaitable d'établir un âge limite pour l'ensemble des administrateurs du groupe, bien que la moyenne de ces derniers ne doive pas être trop élevée. En revanche, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'opposera aux modifications statutaires prévoyant une limite d'âge pour le Directeur Général supérieure à 85 ans.

L'activité des votes en 2018 a été une nouvelle fois dense avec la participation à 403 Assemblées générales d'actionnaires. A noter que Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice et disponible sur le site internet¹.

En 2018, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été très actif au niveau des votes en soutenant par exemple la résolution de « Follow This » lors de l'assemblée générale de Shell en cohérence avec sa politique de vote qui recommande l'approbation des résolutions externes allant dans le sens d'une plus grande transparence ou d'une meilleure reconnaissance de la responsabilité environnementales des groupes.

Cette résolution a été un moyen de soutenir cette transformation et d'inciter l'entreprise à aller une marche plus loin en transformant cette ambition en objectif aligné sur un scénario 2°C. C'est aussi un signal pour les autres entreprises du secteur. Si la résolution n'a pas été adoptée, elle a permis de placer le changement climatique au cœur du débat et a poussé l'entreprise à prendre des engagements en faveur du climat lors de la COP24.

¹ <http://www.edmond-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/assetmanagement/isr/EDRAM-FR-Rapport-annuel-sur-exercice-des-droits-de-vote.pdf>

Statistiques de votes d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'Assemblées Générales auxquelles EdRAM France a	679	717	654	505	403
Taux de vote de l'univers investi en actions	75%	84%	75%	88%	95%
Nombre de résolutions votées	8 559	9 135	8 268	6 385	5 337
Taux de vote "contre" (inclus les abstentions)	20%	20%	25%	25%	24%

Des appels d'offres qui démontrent l'intérêt des investisseurs pour l'Investissement Responsable

Parmi les indicateurs clé qui nous aident à évaluer et apprécier l'évolution du marché de l'investissement responsable se trouvent les appels d'offres ou due diligences concernant une offre IR ou qui intègrent plus généralement des critères ESG/IR.

Le graphique ci-dessous indique que 31% des appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2018 étaient de ce type contre 29% en 2017.

Ces chiffres reflètent l'intérêt continu du marché pour l'Investissement Responsable, que ce soit de la part des clients retail ou de la part des clients institutionnels dont la proportion d'appels d'offres IR/intégrant des critères IR dépasse désormais 40%.

Une tendance à la généralisation de la prise en compte des enjeux IR est également perceptible en se focalisant sur les due diligences corporate, i.e. portant sur la maison de gestion et non sur un fonds ou une expertise spécifique.

En effet, l'intégration de plus en plus systématique des enjeux IR dans ces questionnaires corporate pourrait au moins en partie expliquer la prévalence limitée d'indicateurs IR dans les appels d'offres et due diligences fonds dont on aurait pu imaginer une augmentation significative suite à l'évolution de la législation française (l'Article 173 de la loi sur la Transition Énergétique et Ecologique).

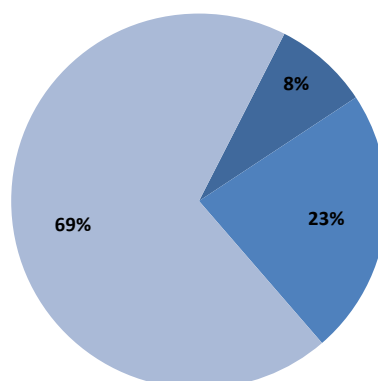
En parallèle le nombre d'appels d'offres portant sur une offre IR proprement dit est resté stable à un niveau inférieur à 10% : ce chiffre reflète moins la demande de marché que l'éligibilité encore limitée de nos fonds ouverts d'investissement responsable, essentiellement due à leur taille modeste, aux critères des institutions et distributeurs qui émettent ces appels d'offres.

Il convient néanmoins de souligner notre capacité de réponse à des appels d'offres ISR dédiés sur plusieurs classes d'actifs : ainsi nous avons été sollicités en 2018 pour des appels d'offres IR dédiés à la fois sur les classes d'actifs actions, taux et convertibles.

Lorsqu'on compare l'évolution des appels d'offres auxquelles nous avons répondu en France avec l'évolution de ceux auxquels nous avons répondu en Europe, tous pays confondus, nous observons des tendances similaires.

Appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2018

- Appels d'offres dédiés entièrement à l'investissement responsable
- Appels d'offres intégrant des questions sur l'ESG/IR ou le développement durable
- Appels d'offres sans critère ESG/IR



La poursuite et le renforcement des engagements IR de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Dans la continuité de sa démarche de progrès, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part à divers degrés aux réflexions de place pour l'avancée des enjeux liés aux critères ESG, et participe ainsi à la promotion et à la diffusion de l'IR via son engagement et sa contribution au sein de différents groupes de travail. En 2018, sa contribution active s'est traduite par exemple :

- dans le cadre de sa Présidence de la Commission Recherche du Forum de l'Investissement Responsable (FIR) nous avons participé au 13ème Prix FIR PRI pour la recherche européenne Finance et Développement durable¹ - cofondé par notre Directeur IR Jean-Philippe Desmartin en 2005, qui s'est tenu début octobre 2018 à Paris. Le jury composé d'académiques et praticiens a récompensé plusieurs institutions, chercheurs et étudiants britanniques, français, hollandais, italiens et suisses pour des sujets variés tels que l'importance accordée par les investisseurs à l'impact, l'évaluation du risque eau dans les portefeuilles et les liens existants avec les émissions de gaz à effet de serre ou encore les outils de décision d'un scénario 2°C pour l'industrie pétrolière européenne appliqués sous la forme d'un jeu de rôles.
- toujours dans le cadre de cette Commission Recherche du FIR, les travaux du groupe de travail exploratoire du FIR sur le thème «ALM / Allocation d'actifs stratégiques et Investissement Responsable» lancé fin 2017 se sont poursuivis en 2018. Le groupe adresse les questions relatives aux liens entre l'ISR et l'allocation d'actifs et les conséquences en termes de risque, classes d'actifs, contraintes de gestion. Quatre livrables sont prévus courant 2019. Enfin, nous avons participé au groupe de travail sur l'impact du comité scientifique du label public ISR, qui a publié un rapport à l'automne 2018 intitulé « Mesure d'impact et label ISR : analyse et recommandations »² et qui a cité à cette occasion nos suggestions.

- Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été désignée en janvier 2018 par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) pour rejoindre son Comité Consultatif de la Francophonie³ et cela pour une durée de 3 ans. Edmond de Rothschild Asset Management (France) est également devenue Co-Chair à l'été 2018 de la commission ESG de l'Association Européenne des analystes financiers (EFFAS) basée à Francfort. Enfin, déjà Chairman du World Intellectual Capital Initiative (WICI) en Europe depuis 2015, le Directeur IR Jean-Philippe Desmartin a été également désigné Vice Chair de cette initiative sur les Immatériels au niveau mondial et y est intervenu en novembre 2018 à l'occasion de son symposium annuel à Tokyo.
- enfin, à noter qu'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a sponsorisé la 9ème conférence Geneva Forum for Sustainable Investment⁴ (GFSI) en mai 2018 en centrant son intervention sur sa feuille de route 2°C et la 4ème rencontre ISR et Performance⁵ organisée par Option finance à Paris mi-novembre 2018 au cours de laquelle la contribution de notre institution a principalement porté sur l'intérêt de l'approche « Best-in Universe » utilisée de longue date pour ses fonds ouverts ISR, permettant de conjuguer les attentes des approches Best-in-Class et thématiques/Impact.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) continue de soutenir les recherches de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable codirigée par l'École Polytechnique et de la Toulouse School of Economics sous l'égide de l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

Elle a également maintenu de façon régulière la publication initiée en 2013 des «Chroniques de l'ISR» qui met à l'honneur les thématiques propres à l'IR et met en avant au sein de chaque numéro « le point de vue académique », avec la contribution d'un chercheur sur les thématiques d'actualité. Parmi elles, on peut citer dans ses 3 numéros publiés en 2018 nos analyses sur les objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030, les critères ESG dans la rémunération des dirigeants, la dette souveraine, le glyphosate, le transport maritime, la culture d'entreprise ou encore le jour du dépassement.

¹ <http://www.fir-pri-awards.org>

² https://www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/RapportComiteScientifiqueLabelISR_GTImpact.pdf

³ <https://www.unpri.org/news-and-press/the-pri-announces-its-newly-formed-francophone-advisory-committee/2714.article>

⁴ <https://voxia.ch/evenement/gfsi-2018/>

⁵ <https://www.optionfinance.fr/services/evenements.html>

Gestion des risques liés au changement climatique et à la transition énergétique : notre feuille de route Climat 2°C 2017-2020



Edmond de Rothschild Asset Management a souhaité formaliser en 2017 une stratégie climat qui inclut une feuille de route 2°C. Cette étape est à remettre dans le contexte de sa signature du «Montreal Carbon Pledge» des Nations unies en 2015, l'engageant à mesurer progressivement et à rendre public annuellement l'empreinte carbone de ses investissements¹. En 2018, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a communiqué l'empreinte carbone de vingt-six de ses fonds ouverts contre seize l'année précédente.

La feuille de route a été élaborée en s'appuyant sur les expertises internes, en particulier celles des équipes IR et de Gestion Actions Matières Premières/Infrastructure, et sur les recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et sur le dernier Scénario 450 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

La feuille de route 2°C s'applique en priorité aux deux classes d'actifs Actions et Obligations. Parmi les travaux d'analyse que nous avons développés, nous pouvons citer :

- un modèle interne propriétaire de notation pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, notre feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.
- le passage en revue de 4 axes - Régulation, Technologie, Marchés et Réputation - nous a conduits à identifier 10 risques élevés dont 5 sur la période 2017-2020, à commencer par le charbon.

- le passage en revue de cinq axes, Gestion des ressources, Sources d'énergie, Produits et services, Marchés et Capacité de résilience, nous a conduit à identifier 20 opportunités élevées dont 11 dès aujourd'hui, en premier lieu desquelles les nombreux débouchés autour de l'efficacité énergétique.

Cette feuille de route vise à esquisser avec pragmatisme un chemin rendant la stratégie d'investissement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) compatible avec le scénario 2°C. Elle s'inscrit dans une durée longue, qui peut aller jusqu'en 2040, et qui peut contraster avec certaines habitudes actuelles des marchés financiers. Elle s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue qui s'impose pour adresser la complexité présente et à venir liée à la compréhension, l'identification et la mesure des défis climatiques.

Elle fera l'objet de mises à jour, tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO2 évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer nos actions.

En s'inscrivant dans cette démarche, Edmond de Rothschild Asset Management s'engage pour contribuer à la transition énergétique et écologique d'une économie européenne et mondiale dominée par les énergies fossiles vers une économie à empreinte carbone modérée.

Notre application de la feuille de route 2°C dans nos gestions actions et crédits

Cette démarche passe par une décarbonisation progressive des portefeuilles d'ici 2040. Cet engagement, cohérent par rapport à notre responsabilité fiduciaire, a été défini en concertation avec nos clients, en particulier les investisseurs institutionnels. Elle se traduit également par :

- le développement d'une expertise de gestion bas carbone à travers un fonds virtuel global actions low carbon qui a démontré notre capacité à générer une très bonne performance financière dans la catégorie des fonds low carbon, calculée par MSCI pour AM League².

¹. Cette empreinte carbone, publiée pour la première fois le 1er décembre 2015, est accessible sur notre site internet à travers le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>
². <https://www.am-league.com/fr/news/am-league-creation-d-un-mandat-global-equities-low-carbon-370.htm>

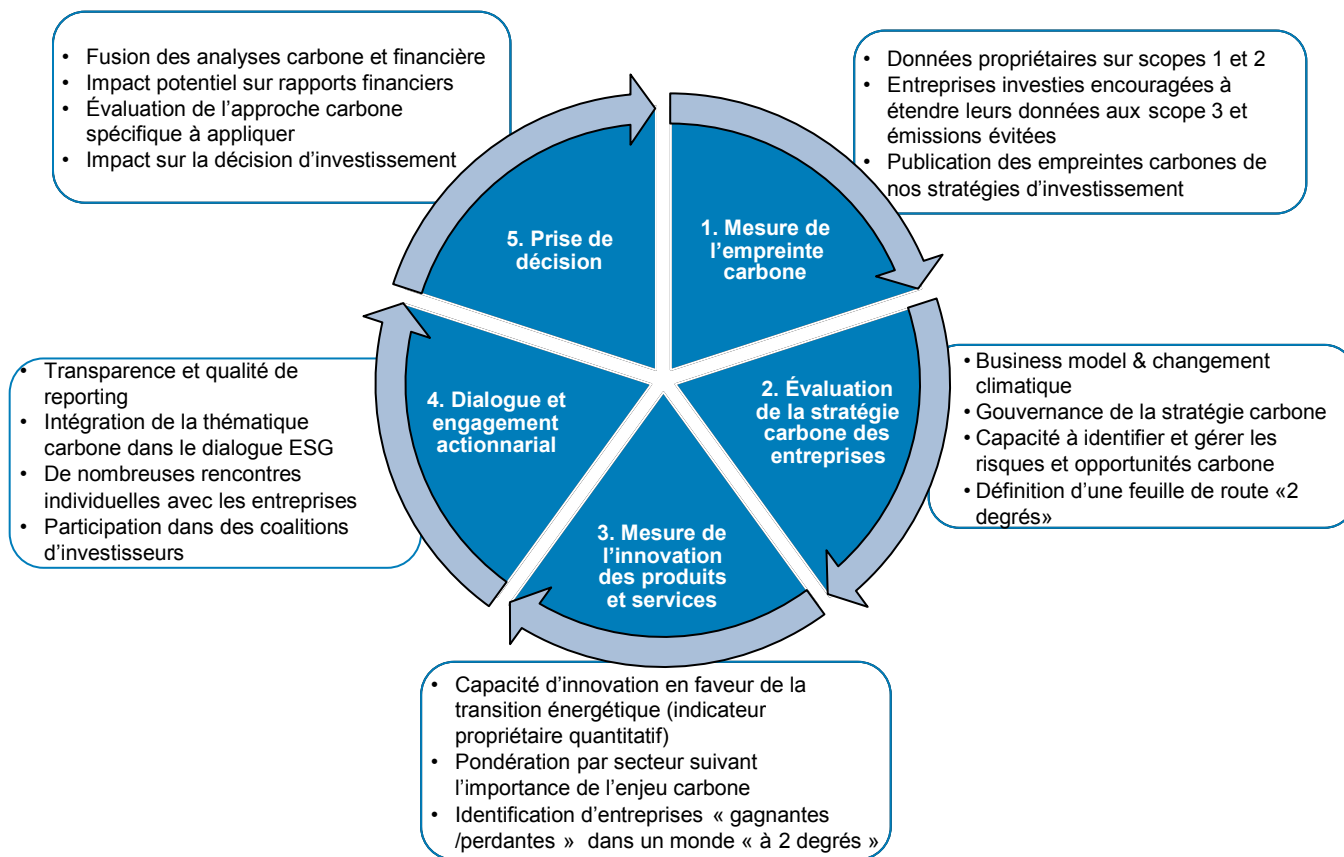
- une première application dans notre approche produit avec le lancement du fonds « EDR Energy Evolution » le 21 décembre 2017 afin d'orienter progressivement sa stratégie d'investissement vers une mise en ligne avec la feuille de route 2°C.

Le travail a consisté à examiner le portefeuille d'un fonds d'investissement sur la thématique de Matières Premières en profondeur selon les critères et conclusions de notre feuille de route 2°C pour identifier les valeurs plus à risque et celles représentant une opportunité pour l'avenir, permettant un repositionnement de ce fonds existant, EdR Géosphere, qui est devenu « EdR Energy Evolution ».

Le travail profond effectué par l'équipe de gestion Investissement Responsable avec l'équipe de gestion en Matières Premières, a permis aux gérants de ce fonds de s'approprier du sujet du changement climatique et les risques et opportunités qu'il comporte pour leur portefeuille. Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2018.

En 2018, les listes des émetteurs qui concentrent les risques climatiques (environ 180 identifiés au niveau mondial en scope 1+2+3¹), nous ont permis de cibler et hiérarchiser notre travail de dialogue et d'engagement sur le climat.

L'enjeu climatique – Notre démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille



¹Le GHG Protocol (<http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools-faq#directindirect>) divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité (ou organisation) comme suit : Scope 1 : émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile. Scope 2 : émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité. Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes.

L'Investissement Responsable dans nos activités de Banque Privée

Depuis 2015 Edmond de Rothschild (France) travaille, en collaboration avec le département Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild et la ligne métier de la gestion d'actifs, sur l'intégration de l'Investissement Responsable dans son offre de produits et services pour ses clients privés.

En 2016 ce travail de fonds avait abouti à la formalisation et commercialisation d'un nouveau produit, le Mandat ISR, qui permet aux clients d'investir selon des stratégies IR combinant performance financière et impact positif social et environnemental. En 2018, nous avons continué à observer un intérêt croissant pour l'investissement responsable parmi nos clients de banque privée en France, et le même intérêt croissant a été noté dans d'autres entités de banque privée du groupe Edmond de Rothschild, notamment en Suisse et plus récemment en Belgique.

La progression de nos actifs sous gestion ISR en France (banque privée) s'est aussi matérialisée par la création du premier fonds dédié Investissement Responsable pour un client privé autour d'une forte démarche à impact sur certains sujets (environnement avec la pollution industrielle et l'efficacité énergétique ; aspects sociaux dans le travail - lutte contre le travail des enfants, égalité des genres, formation/éducation -).

Le défi dans ce domaine reste celui de diffuser les concepts complexes de l'IR utilisés pour les investisseurs institutionnels afin de proposer des opportunités d'investissement claires et concrètes avec un focus sur l'impact environnemental et social des entreprises.

Dans un premier temps, ce sont les banquiers privés eux-mêmes qui doivent s'appropriier le sujet pour se sentir à l'aise lors des discussions avec leurs clients. Une boîte à outils comprenant une formation sur l'IR a été développée et utilisée en 2016 et 2017 afin de soutenir les Relationship Manager dans cet apprentissage. En 2018, cette formation a été transformée en e-learning par le groupe Edmond de Rothschild, en collaboration avec Swiss Sustainable Finance et sera mis à disposition des équipes d'Asset Management et de la Banque Privée en 2019 pour les aider à affiner leur connaissance de ce sujet.

L'Investissement Responsable dans nos activités de Private Equity

Acteur de référence du capital-investissement, le groupe Edmond de Rothschild s'appuie sur son expérience familiale pour accompagner les entreprises. Plus que de simples investisseurs financiers, nos équipes expertes sont des partenaires à long terme de la croissance des entreprises en accompagnant les dirigeants dans la création de valeur.

Notre structure flexible privilégie une approche opportuniste, réactive et responsable, permettant d'identifier les thèmes d'investissement de demain et de constituer des équipes disposant de la meilleure expertise afin d'assurer le succès de nos projets.

Nous disposons d'une large expérience dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement ainsi que dans l'intégration des considérations ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et des règles de bonne gouvernance. Pour chacune de nos stratégies, nous garantissons un alignement d'intérêts parfait entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le groupe Edmond de Rothschild.

Depuis 2014, toutes nos activités de Private Equity sont consolidées au sein d'une seule et même plateforme, Edmond de Rothschild Private Equity, représentée dans différents pays, dont la France. Cette consolidation a notamment permis l'amélioration des synergies et des collaborateurs sur les sujets liés à l'Investissement Responsable et contribue aujourd'hui à la réalisation de nos objectifs à horizon 2020.

Rappel des objectifs 2020 de Edmond de Rothschild Private Equity

1. Convertir chaque année une nouvelle stratégie aux meilleures pratiques ESG avec 100% des stratégies couvertes en 2020 ;
2. Mettre en place une mesure d'impact sur l'ensemble des stratégies d'investissement d'impact et des stratégies traditionnelles qui appliquent des méthodologies d'intégration ESG, dès 2017 ;
3. Augmenter de 20% par an les encours dans nos stratégies d'investissement d'impact jusqu'à 2020¹.

En particulier durant l'année écoulée, Edmond de Rothschild Private Equity a concentré ses efforts sur le renforcement de son engagement ainsi que sur l'amélioration de la transparence et de la qualité de sa politique ESG. Ces réflexions ont notamment permis de mettre en lumière trois enjeux liés à l'Investissement Responsable et sur lesquels Edmond de Rothschild Private Equity souhaite concentrer son attention :

1. Prise en compte des enjeux ESG dans le métier Private Equity :

En tant que gestionnaire de fonds d'investissement Private Equity, notre horizon d'investissement se situe à long terme et nous offre l'opportunité de nous investir activement dans la gouvernance de nos participations. Convaincus depuis longtemps de l'importance des enjeux liés à l'intégration des critères extra-financiers dans nos activités d'investissement, mais aussi du rôle et de la responsabilité portés par les acteurs financiers, nous recherchons continuellement l'amélioration de la performance ESG de nos participations en les accompagnant dans la mise en place de modèles de croissance efficaces et pérennes.

Au sein d'Edmond de Rothschild Private Equity, nous avons fait le choix de développer une approche d'Intégration ESG robuste basée sur la définition et l'évaluation des risques ESG matériels dès les phases préliminaires d'investissement. Nous garantissons ensuite leur intégration ainsi que leur suivi pendant toute la durée de vie de nos investissements, et la mise en œuvre de plans d'action corrective lorsque cela est nécessaire. Plus qu'une simple gestion de risques, nos équipes recherchent les opportunités portées par ces nouveaux modèles afin de répondre aux défis d'aujourd'hui tout en bâtissant le monde de demain, et ce en tenant compte des dimensions économiques mais aussi environnementales et sociétales de chaque opportunité d'investissement. Chaque stratégie d'investissement de Private Equity est unique et caractérisée par des spécificités liées au secteur ou la niche concernés. Une méthodologie d'Intégration ESG est ainsi créée sur mesure puis formalisée dans une charte dédiée. Des travaux sont actuellement en cours pour mettre à jour la politique d'intégration ESG de la plateforme Edmond de Rothschild Private Equity dans son ensemble afin de refléter le travail et les actions déjà réalisés. La nouvelle version de cette Charte ESG permettra l'harmonisation des différentes méthodologies ESG tout en tenant compte des contraintes spécifiques à chaque stratégie d'investissement.

¹ Pour une présentation plus complète des objectifs à horizon 2020 de Edmond de Rothschild Private Equity, voir le rapport annuel de développement durable du groupe Edmond de Rothschild 2017 : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/rapport/edmond-de-rothschild-rapport-de-developpement-durable-2017.pdf>

2. Gestion du risque carbone :

La prise en compte de l'enjeu carbone se fait principalement à travers le processus d'Intégration ESG de chaque stratégie d'investissement selon ses spécificités. Nos stratégies d'investissement d'impact en agroforesterie et en dépollution des sols contribuent notamment à fournir des opportunités d'investissement qui contribuent directement à la mitigation des risques carbonés et à la transition énergétique.

De plus, en adéquation avec la Politique Environnementale du Groupe Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Private Equity a fait le choix de mettre en place dès 2016 son propre bilan carbone afin de rendre compte de l'impact de ses activités opérationnelles sur l'environnement. De par la nature de leur thèse d'investissement, nous avons fait le choix d'inclure à ce projet nos stratégies d'investissement d'impact afin qu'elles puissent elles aussi rendre compte de leur empreinte carbone opérationnelle en mettant en évidence les postes les plus émetteurs de CO₂, et ainsi mieux définir les leviers possibles d'amélioration de leur responsabilité environnementale.

En 2016, le groupe Edmond de Rothschild initiait son projet d'« insetting »¹ en Amérique Latine en vue de compenser les émissions CO₂ (Scope 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol) liées à ses activités. Ce projet a été initié en partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity et notamment Moringa Partnership ainsi que la Fondation NicaFrance, acteurs clés de notre stratégie d'investissement d'impact en agroforesterie.

A la fin de l'année 2017, nous comptabilisons plus de 3 500 tonnes de CO₂ compensées par la plantation de plus de 14 200 arbres sur une surface de 50 ha². Ce projet, en plus de sa forte valeur environnementale, a permis la création de emplois agricoles et la formation de nombreux producteurs aux défis posés par le changement climatique.

Les résultats relatifs aux compensations carbonés réalisées au cours de l'année 2018 seront disponibles à la publication du rapport annuel de développement durable du groupe Edmond de Rothschild.

3. Engagements - vote actionnarial :

Conscients de l'importance de la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion de risques mais aussi pour la création de valeur, notre Groupe a depuis longtemps témoigné son engagement en faveur de l'Investissement Responsable. Signataire des PRI depuis 2016 au niveau de toute la plateforme Edmond de Rothschild Private Equity affirme son engagement par la recherche de l'amélioration continue de ses pratiques d'investisseur responsable.

Pour Edmond de Rothschild Private Equity, il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'Investissement Responsable au travers de l'innovation, mais de veiller à l'intégration systématique des considérations extra-financières dans le développement de toute nouvelle stratégie d'investissement.

Nos efforts pour développer une offre solide de stratégies d'investissement d'impact témoignent notamment de cet engagement. Soucieux de la performance ESG de nos participations, nous nous investissons activement dans la gouvernance afin de nous assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques et de la bonne réalisation de mesures correctives / plans d'actions nécessaires.

En ce qui concerne nos stratégies d'investissement minoritaires, a fortiori moins influentes sur l'orientation prise par les participations, nous avons construit une approche robuste basée sur la définition du profil de risque ESG inhérents aux différentes opportunités d'investissement et de partenariat, et ce afin de nous assurer de la cohérence des investissements déployés avec les convictions et valeurs historiques du groupe Edmond de Rothschild³.

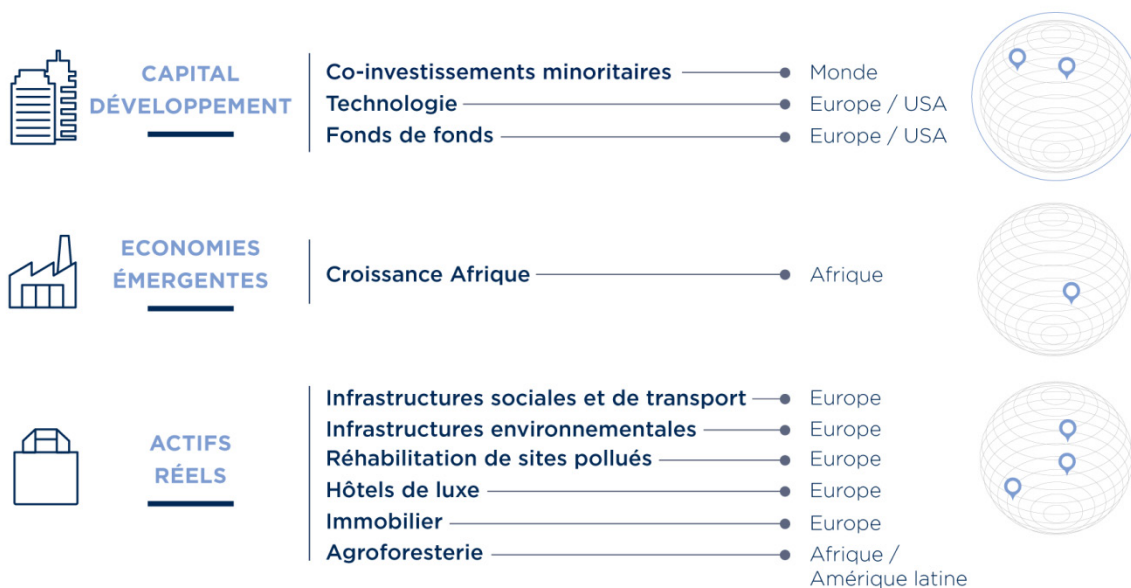
1. Le terme « insetting » se réfère à des programmes de compensation des émissions carbone d'une entreprise effectués à l'intérieur de sa propre chaîne d'approvisionnement, à la différence des programmes d'« off-setting » qui sont décorrélés des activités de l'entreprise.

2. Ce sont les chiffres disponibles pour l'année 2017 publiés dans le Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild.

3. Pour plus d'informations voir l'annexe Investissement Responsable du Rapport de Développement Durable du groupe, p.12:

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/annexe/l-innovation-au-service-de-l-investissement-responsable.pdf>

Notre expertise se répartit sous 3 thématiques :



L'Investissement Responsable dans nos activités de private equity s'envisage selon différentes approches :

1. **Approche d'intégration ESG** (initiale ou avancée): stratégie d'investissement pouvant ou non porter sur une thématique spécifique (ex. les sciences de la vie, les infrastructures de transport, etc...) et intégrant des critères ESG dans l'analyse financière, les décisions d'investissement et dans certains cas, les accords contractuels.

i. *l'intégration initiale* correspond aux stratégies d'investissement minoritaires ayant peu voire pas du tout de pouvoir d'influence sur la gouvernance. L'approche responsable est alors basée sur une analyse robuste des risques ESG inhérents à chaque opportunité d'investissement / de partenariat ;

ii. *l'intégration avancée* signifie que les critères ESG sont intégrés au processus décisionnels et suivis dans le temps, avec une implication active dans la gouvernance des sociétés en portefeuille.

2. **Approche thématique durable** : cette approche consiste à réaliser des investissements au sein de sociétés apportant des solutions aux grands enjeux portés par le concept de développement durable

(ex. la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la lutte contre le changement climatique ou encore le développement économique de pays émergents...) tout en constituant de réelles opportunités de croissance en raison du caractère innovant de leur business model. Ces stratégies d'investissement, sans être des fonds d'impact au sens formel, possèdent une thèse d'investissement intégrant les critères ESG à chaque étape du processus décisionnel et en assurent le suivi dans le temps. Ces stratégies sont propices aux résultats d'impact et contribuent en cela à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

3. **Approche d'impact investing**¹: stratégie dont la thèse d'investissement contribue formellement et de manière directe à la « théorie du changement » du fonds. Cette stratégie d'investissement accorde aux considérations ESG exactement la même importance qu'à la performance financière avec pour essence de contribuer à la réalisation d'Objectifs de Développement Durable des Nations unies (logique de « Triple Bottom Line »). Cette catégorie attire un nombre croissant d'investisseurs souhaitant donner du sens à leurs investissements en leur donnant un impact environnemental et sociétal positif. Au sein de Edmond de Rothschild Private Equity, nous souhaitons en particulier illustrer nos engagements en faveur de l'Investissement Responsable en développant cette gamme de produit d'investissement.

1. A ne pas confondre avec les stratégies « Impact-first » qui privilégient l'impact et peuvent ainsi décider de « sacrifier » une part de la rentabilité financière au profit de la réalisation de leurs objectifs d'impact.

Exemples d'investissements en faveur de la conservation de la nature et de la protection de la biodiversité

Moringa Fund investit dans la société brésilienne Floresta Viva :

Floresta Viva est une société brésilienne qui produit et vend sous sa propre marque et principalement pour le marché intérieur du jus de cœur de palmier en bouteille certifié biologique, durable et de haute qualité.

La ferme Sao Pedro (1 030 ha et principale ferme de Floresta Viva) située dans le Vale Do Ribeira sur la côte sud de l'État de Sao Paulo à proximité de la forêt atlantique brésilienne, a souffert d'une dégradation de la qualité de ses sols en raison d'un usage intensif lié à la culture de semences diverses et l'utilisation d'intrants ayant conduit à une dégradation générale de la biodiversité. Grâce à l'investissement de Moringa déployé en 2017 et 2018, et animé par le souhait de faire revivre ce biome très menacé, la ferme est aujourd'hui partiellement replantée selon un modèle agroforestier biologique productif mélangeant des palmiers et des pêchers, ainsi qu'une sélection de diverses essences de bois, y compris des essences indigènes (110 ha). La ferme conserve également 800 ha de forêt atlantique indigène.

Le système de production de Floresta Viva imite la nature pour permettre la régénération des sols. Ce modèle unique a été développé en étroite collaboration avec des experts renommés tels que Leontino Balbo et Ernst Götsch, sur la base des principes de l'agriculture syntropique et de l'agriculture redynamisée par écosystème. Ces pratiques convergent vers la promotion des services écosystémiques, la régénération des sols, la régulation du microclimat et la préservation du cycle de l'eau. Après seulement six mois d'application, les sols de Floresta Viva s'étaient déjà améliorés avec une meilleure texture et une réapparition de la vie avec le développement de nombreux vers de terre. En septembre 2018, grâce à ces bons résultats, Floresta Viva est devenue la première société productrice et distributrice de cœur de palmier à obtenir une certification biologique

Ce modèle agro-écologique est particulièrement intéressant dans le contexte brésilien où la production de cœur de palmier n'est pas durable, qu'elle provienne d'une forêt naturelle entraînant la

dégradation de celle-ci, ou d'une grande monoculture avec un usage intensif de produits chimiques. Floresta Viva soutiendra la diffusion de ces pratiques agricoles innovantes. Un projet est déjà lancé pour créer les premières parcelles de démonstration et les fermes pilotes parmi les petits producteurs. La société développe également un projet dans le cadre d'une approche participative avec le peuple Guarani situé à proximité de la ferme.

Ginkgo Fund investit dans un projet de dépollution et de réhabilitation d'un ancien site industriel à Marseille, à proximité du parc naturel des Calanques :

Ginkgo Fund est un fonds d'investissement spécialisé dans la revalorisation de sites significativement pollués en Europe. Ce faisant, il répond positivement aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la reconversion de friches industrielles en milieu urbain.

L'un des investissements de Ginkgo concerne le site d'une ancienne usine d'acide tartrique située dans le quartier recherché de La Madrague à Marseille. Situé dans le 8ème arrondissement au bord de la mer et à proximité immédiate du parc des Calanques, le site comprend deux parcelles distinctes représentant une superficie totale de 168.084 m², dont 84.550 m² formant une enclave entourée par le parc national des Calanques, une zone naturelle protégée.

Le site, classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), a abrité successivement plusieurs activités industrielles polluantes par le passé et, au cours des dernières décennies, était principalement exploité pour la production d'acide tartrique. Les parcelles abritant l'usine ont été fortement polluées par des métaux lourds, en particulier du plomb. La parcelle au bord de la mer servait quant à elle de zone de stockage pour les sous-produits et les déchets industriels liés à la production d'acide tartrique.

L'investissement de Ginkgo permettra une dépollution des anciennes parcelles industrielles et la réinstauration de la biodiversité de cette zone naturelle protégée.

Ces travaux de dépollution complètement achevés, l'objectif sera ensuite d'y développer un ensemble immobilier mixte d'environ 20.000m², en respect des exigences environnementales particulières liées au site, comprenant des logements, des résidences hôtelières et seniors ainsi que des bâtiments à usage de bureaux ou encore de commerce. Les autorités municipales ont accueilli très favorablement les présentations du projet de plan de site. Compte tenu de la nature sensible et de la complexité du

projet, une coordination et un dialogue fréquent avec les différentes parties prenantes, en particulier les comités de quartier, ont été mis en place.

Structuration d'un nouveau fonds d'impact private equity :

Durant l'année 2018, Edmond de Rothschild Private Equity a structuré une nouvelle stratégie d'investissement d'impact, PEARL Infrastructure Capital, fonds d'investissement spécialisé dans les infrastructures environnementales européennes dans le contexte de la transition énergétique et de la protection de l'environnement. Ce nouveau fond d'impact investira dans des projets « greenfield » mais aussi early « brownfield » basés sur des technologies matures et en lien avec les thèmes suivants :

- **les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique:** le fonds ciblera des projets d'investissement contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (ex. cogénération, bioénergie, biomasse, récupération des rejets thermiques).

- **la gestion du cycle de l'eau:** le fonds recherchera l'opportunité d'investir dans des projets permettant la réalisation d'économies d'eau et favorisant la préservation des milieux aquatiques (ex. dispositifs internes de recyclage d'eau, projets à zéro rejet liquide permettant une consommation d'eau minimale pour les industriels, traitement des eaux usées pour les effluents industriels et les égouts municipaux, recyclage des eaux usées traitées pour l'agriculture...).

- **la valorisation des déchets:** cela comprendra tout projet contribuant à réduire le déversement des déchets dans des décharges de plein air (ex. recyclage des déchets et récupération des matériaux, production d'énergie à partir de déchets et de sous-produit...).

Ce nouveau fonds vient compléter l'offre d'expertises déjà existantes au sein de la plateforme Edmond de Rothschild Private Equity en matière de dépollution des sols et de financement des infrastructures sociales et de transport.

Pearl Infrastructure Capital, dont le fund raising a débuté dès 2017, a en outre obtenu le Label TEEC (Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat).

Ce label vient renforcer l'ambition portée par le fonds de contribuer aux défis de la transition énergétique et écologique en portant l'excellence écologique au plan européen.

Le Private Equity opéré par Edmond de Rothschild en France

A travers ses activités de Private Equity, le groupe Edmond de Rothschild a construit une offre diversifiée de produits répondant aux différents enjeux de développement des entrepreneurs, permettant d'irriguer l'économie réelle et offrant aux investisseurs institutionnels et privés des produits d'investissement stables et performants.

Les prises de participations des fonds sous gestion de Edmond de Rothschild Private Equity (France) étant principalement minoritaires, nous disposons de peu de pouvoir d'influence sur la direction stratégique souhaitée par les participations. Ainsi, en respect de nos valeurs et engagements en faveur de l'Investissement Responsable, la société de gestion veille à ce que les fonds d'investissement minoritaires appliquent à leurs processus décisionnels une approche de double sélection : (i) négative, en respect des convictions, des valeurs et des engagements du Groupe en matière d'Investissement Responsable, et (ii) positive, en recherchant des opportunités d'investissement auprès d'acteurs présentant un profil ESG «best in class» / «best efforts» ou encore «best in universe».

Grâce à des diligences financières et extra-financières, nos équipes cherchent à identifier les meilleures opportunités d'investissement de partenariat auprès d'acteurs présentant un sens de l'innovation certain et un profil à haute performance ESG. Dans ce cadre, les fonds privilégient les opportunités d'investissement pour lesquelles ils ont pu rassembler un faisceau d'indices suffisant permettant d'apprécier le niveau de performance et d'ambition de leur cible en matière ESG. La qualité du profil ESG sera alors étudiée au même titre que les considérations d'ordre financier. Si la performance ESG d'une cible apparaît comme insuffisante au regard du cadre d'exigences d'Edmond de Rothschild Private Equity, l'opportunité sera rejetée.

Encours Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Au 31 décembre 2018, les encours totaux de Edmond de Rothschild Private Equity (France) s'élevaient à 546 millions d'euros¹.

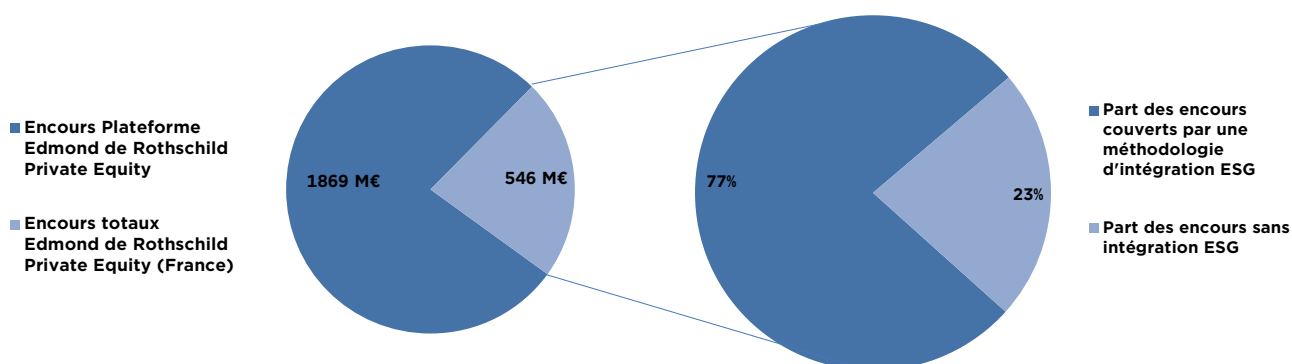
Au 31.12.2018 :		Mios €
Total des encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity Platform :		1 869.07
Dont encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) :		545.95
Part des encours du private equity en France sur les encours totaux du private equity :		29%

Au 31.12.2018 :		Mios €
Total des encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) :		545.95
Part des encours couvert par une méthodologie d'intégration ESG		77%
Part des encours sans intégration ESG		23%

Nota bene : dans le cadre du Rapport Annuel d'activité de Edmond de Rothschild (France), les encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent les encours des fonds ERES II SICAR et ERES III SICAR à qui elle fournit des services de conseil en investissement.

Les 23 % d'encours classés hors scope Investissement Responsable correspondent à des stratégies d'investissement private equity en « fin de vie » et n'ayant pas été développées selon une méthodologie formelle d'intégration ESG. Ces encours ont vocation à diminuer puis disparaître naturellement au fil de la liquidation des anciens millésimes.

Encours Edmond de Rothschild Private Equity à fin 2018 et part des encours gérés en France et couverts par l'intégration ESG



¹ La baisse des encours sous gestion d'Edmond de Rothschild Private Equity par rapport au 31.12.2017 fait suite à une décision stratégique du Groupe de céder en avril 2018 sa participation majoritaire au sein de la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Partners. Si cette décision stratégique a pour conséquence immédiate la réduction du montant d'actifs sous gestion, notre objectif est de la compenser grâce à la structuration de nouvelles stratégies d'investissement dès 2018 (notamment des stratégies d'investissement à impact) et qui seront déployées dès 2019.

Méthodologie de reporting et validation des données

Sélection des indicateurs et des risques non financiers

Certaines informations requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce ne figurent pas dans cette DPEF, dans la mesure où elles ont été identifiées comme non pertinentes pour Edmond de Rothschild (France), notamment les engagements en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin de suivre la performance de la démarche de Développement Durable engagée depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs clés de performance les plus pertinents au regard de ses activités, de ses leviers d'action et des principaux risques identifiés. Cette identification d'indicateurs s'est faite dans le contexte de la revue de matérialité des enjeux de développement durable et de l'analyse des politiques, processus et diligences mis en place.

Indicateurs clés publiés :

- volet social: les effectifs et mouvements, l'évolution de la masse salariale; la part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance, les formations pour les employés; la part des femmes dans l'encadrement,
- volet environnemental : l'impact environnemental des investissements au travers de l'intégration des enjeux ESG et de l'analyse de l'empreinte carbone des investissements (fonds ouverts et mandats). Le Bilan Carbone® de l'ensemble des activités, comme mesure globale des émissions de gaz à effet de serre; les consommations directes d'énergie; la consommation de papier; les déplacements professionnels et la gestion des déchets sont des informations publiées dans le rapport de développement durable du Groupe.

Volet sociétal: les encours ISR, les formations liées à l'éthique et la conformité.

Organisation, ressources et contrôles

Le département de Développement Durable, rattaché à la fonction Ressources Humaines, assure la coordination des indicateurs de performance extra financière, en liaison avec les correspondants désignés dans les filiales et départements concernés en France.

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- La collecte et la consolidation des indicateurs sociaux via le département Ressources Humaines.
- Les données relatives aux engagements sociétaux, notamment les informations concernant les activités liées à l'investissement responsable de la Banque, sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées.

Le contrôle et la validation des indicateurs clés de performance sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par l'équipe développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

Périmètre de reporting

Cette DPEF couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre. Dans le rapport sont présentés les principaux risques extra financiers identifiés par les équipes concernées, les politiques et diligences mises en œuvre pour y répondre ainsi que leurs résultats et indicateurs clés de performance.

Pilier de la stratégie de développement durable	Définition du risque extra financier	Pages de référence pour les politiques, actions et KPIs
Un comportement éthique et responsable	Robustesse des instances de gestion et de contrôle	p.44-45
	Respect de l'ensemble des réglementations applicables	p.46
	Comportement des collaborateurs et dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes	p.45
	Crimes ou délits relatifs à l'éthique des affaires	p.46
	Contravention délibérée aux principes fondamentaux d'égalité devant les charges publiques et de consentement à l'impôt, présence dans les paradis fiscaux	p.46
	Protection des données personnelles des clients	p.47
Engagement envers nos collaborateurs	Respect du droit du travail applicable	p.48
	Capacité à attirer des talents et les fidéliser	p.49
	Risques de santé et sécurité professionnelle	p.55
	Discrimination dans les différents processus de l'entreprise	p.52-54
	Capacité à favoriser le bien-être et l'engagement des collaborateurs	p.51-52
Innovation au service de l'Investissement Responsable	Intégration des critères ESG dans les stratégies et politiques d'investissements	p.56-79
	Risque carbone dans les investissements	p.71-72
	Exercices des droits de vote en Assemblée Générale et engagement actionnarial	p.68

1. Index et présence des informations

Présence des informations environnementales, sociales et sociétales publiées

<p>Selon l'article L. 225-102-1 du Code du commerce, la DPEF présente les indicateurs clés de performance suivants, pertinents au regard des principaux risques identifiés :</p>	<p>Ce tableau renvoie à la page dans laquelle figurent les informations.</p>
--	--

Informations sociales	
a) Emploi	
- L'effectif total et la répartition des salariés par sexes, par âges et par zones géographiques	p.49
- Les embauches et les licenciements	p.50
- Les rémunérations et leur évolution	P.52
b) Organisation du travail	
- L'organisation du temps de travail	p.49
- L'absentéisme	p.55
c) Relations sociales	
- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p.55
- Le bilan des accords collectifs	p.55
d) Santé et Sécurité	
- Les conditions de santé et de sécurité au travail	p.55
- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p.55
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p.55
e) Formation	
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p.51-53
- Le nombre total d'heures de formation	p.53
f) Égalité de traitement	
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p.54
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p.55
- La politique de lutte contre les discriminations	p.45,51,55
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :	
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p.55
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	p.48, 51
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	p.48

Informations environnementales et sociétales	
a) Loyauté des pratiques	
- Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale	p.46
- Les mesures prises en faveur d'un comportement éthique au regard de la réglementation et des règles internes	p.45
- Les mesures prises en faveur de la sécurité des clients	p.47
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	p.44-45
b) Engagements sociétaux en faveur du développement durable	
- Intégration des critères ESG dans les stratégies et politiques d'investissement	p.56-79
- Risque carbone dans les investissements	p.71-72
- Exercice des droits de vote en Assemblée Générale et engagement actionnarial	p.68

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande auprès de la Direction du développement durable du Groupe Edmond de Rothschild.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction du Développement Durable, les Directions Conformité et Juridique, Ressources Humaines et les personnes en charge de l'Investissement Responsable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2019

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier

Associé

Sylvain Lambert

**Associé du Département
Développement Durable**

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Effectifs au 31/12/18 ;
- Part des femmes dans l'effectif ;
- Part des CDI/CDD dans l'effectif ;
- Part des femmes dans les CDI ;
- Part des cadres dans les effectifs ;
- Part des femmes dans les cadres ;
- Ancienneté moyenne des effectifs ;
- Entrées et départs par type ;
- Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation ;
- Part des femmes ayant suivi au moins une formation ;
- Budget annuel de formation ;
- Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation Sapin 2/anti-corruption ;
- Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation RGPD ;
- Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance ;
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne ;
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne - Part des femmes ;
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion ;
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion - Part des femmes ;
- Masse salariale annuelle ;
- Part des femmes candidates ;
- Part des femmes cadres dans la population des cadres hors classe 1 ;
- Taux d'absentéisme ;
- Taux de fréquence ;
- Taux de gravité ;
- Montant des encours EdRAM gérés selon des stratégies ESG ;
- Montant des encours EdRIP gérés selon des stratégies ESG.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Gestion des talents : Accueil et formation des stagiaires, actions de promotion de la mobilité interne, plan de développement des collaborateurs ;
- Actions pour promouvoir le développement et l'évolution des collaborateurs : processus d'évaluation annuelle, formation des managers à la gestion de la performance, entretiens professionnels ;
- Politique de rémunération ;
- Bilan des accords collectifs : négociation avec les syndicats sur les contours du Comité Social et Economique et protocole d'accord électoral, élection du premier Comité Social et Economique en décembre 2018 pour la première fois par vote électronique, accord handicap renouvelé en mars 2018 ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation : formation « Latitude », parcours « Columbus », programmes de formation selon les expertises métier du Groupe par thématiques (marchés financiers, juridique, risque & conformité et vente & négociation) ;
- Diversité et égalité des chances : formation « Manager dans le cadre du droit du travail », accord handicap, mission handicap, activités de sensibilisation au handicap, accompagnement des salariés seniors ;
- Bien-être et engagement des collaborateurs : formation « Manager dans le cadre du droit du travail », évaluation annuelle ;
- Mise en œuvre de la stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020 ;
- Mise en œuvre de la feuille de route climat 2°C 2017 - 2020 ;
- Création du premier fonds dédié IR pour la Banque Privée ;
- Formation des collaborateurs de la Banque Privée à l'Investissement Responsable ;
- Mise en place de mesures anti-corruption dans la Banque Privée incluant : la création d'un code de conduite anti-corruption, la mise à jour de la faculté d'alerte, la mise à jour des règles sur les cadeaux, des cartographies des risques de corruption par entités, une formation obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs concernés relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Formations liées à l'éthique et la conformité chez EdRAM : formation Sapin 2/anti-corruption, formation RGPD, formation lutte anti-blanchiment obligatoire pour les collaborateurs concernés.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 6 mars 2019.

REFERENCEMENT A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier. Toutefois, sa gouvernance rejoint les principes contenus dans le code de gouvernance des entreprises moyennes cotées, émis par Middle-Next.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE D'EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild

Vice-Président

Ariane de Rothschild

Membres

Véronique Morali

Louis-Roch Burgard

Jacques Ehrmann

Jean Laurent-Bellue

Daniel Trèves

Christian Varin

Secrétaire

Patricia Salomon

DIRECTOIRE

Président

Vincent Taupin

Membre

Philippe Cieutat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Didier Kling & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANT COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Isabelle Henriot (jusqu'au 18.12.2018)

Loïc Mas de Trehoult (jusqu'au 18.12.2018)

Alain Tordjman (depuis le 18.12.2018)

Florent Goulet (depuis le 18.12.2018)

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2018, le Directoire est composé de deux membres qui assurent collégalement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance, et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition du pouvoir entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 14 mars 2018 et le 16 mai 2018.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent et a minima de façon hebdomadaire.

L'organisation des comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- Le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire ;
- Le Comité opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon mensuelle,
- Le Comité de direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau d'Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Engagements, Finance, Réclamations et Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la Société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du Groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président ;
- nommer les membres du Directoire de la Société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la Société la plus complète possible ;
- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire, sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale ;
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé ;

- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles ;
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la Société et du groupe composé de la Société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel ;
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe ;
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe ;
- s'assurer que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2018, le Conseil de Surveillance est composé de huit membres, dont 25% de femmes. Il est présidé par le Baron Benjamin de Rothschild. La Vice-Présidente du Conseil de Surveillance est La Baronne Ariane de Rothschild. Six des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, dont quatre d'entre elles ont la qualité de membre indépendant au regard des critères édictés par le Code de Gouvernement d'Entreprise Middle-Next, critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017. Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses filiales sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCIT V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur délégation de l'ACPR a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond

de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite Directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, la Société n'est pas soumise aux obligations de l'article L.225-18-1 du code de commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les administrateurs. Consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, la Société a néanmoins pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière version date du 24 novembre 2017), formellement remis à ses membres. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débattre sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017, et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération sous forme de jetons de présence, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, septembre et novembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2018, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 14 mars,
- le 16 mai,
- le 28 juin,
- le 13 septembre,
- le 22 novembre.

Au titre de l'année 2018, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 77,5%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par lettre simple. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique dédiée aux travaux du Conseil.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats d'Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière, et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en

mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par l'arrêté du 31 août 2017. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en septembre comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2018

Conseil de Surveillance :

Benjamin de Rothschild

Président de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. (*Suisse*)
Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A.
The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd (*Israël*)

Président du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :

La Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Viticole Baron Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)
EBR Ventures

Membre du Conseil de surveillance des Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

Ariane de Rothschild :

Présidente du Conseil d'administration de :
Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)
Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil SA (*Suisse*)
(depuis le 27.02.2018)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de :
Edmond de Rothschild S.A.
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny S.A.
(*Suisse*)
Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Vice-Présidente du Conseil de surveillance de :
Edmond de Rothschild (France)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :
Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société
Champenoise des Barons Associés)
Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*)
(jusqu'au 27.02.2018)
Amdocs Limited (*USA*) (depuis le 29.01.2018)

Vice-Présidente Honoraire de RIT Capital Partners
(*Royaume-Uni*) (jusqu'au 26.04.2018)

Secrétaire générale du Collège des Fondateurs de l'OPEJ

Louis-Roch Burgard :

Président de :
Saur
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement
(Hime)
Blue Green European Holdings
CISE TP (jusqu'à juin 2018)
CISE REUNION
Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics
Saur International
Société Martiniquaise de Distribution et de Services
Stereau
Sudeau
Terre des Trois Frères

Président-Directeur Général et Administrateur de
Compagnie des Eaux de Royan (depuis le 15.01.2018)

Président du Conseil de surveillance de Saur Polska
(*Pologne*) (jusqu'en octobre 2018)

Membre du Conseil de surveillance de :
Edmond de Rothschild (France)
CNIM

Membre du Consejero de Gestion y Técnicas del Agua
(Gestagua) (*Espagne*)

Administrateur de :

Marafiq Saur Operation & Maintenance Co. (MASA)
(*Arabie Saoudite*)

Gérant de Saur Loisirs

Représentant de Holding d'Infrastructure des Métiers de
l'Environnement pour la présidence de :
Finasaur
Novasaur

Jacques Ehrmann :

Président-Directeur Général de Carmila

Président de Tamlet (SAS)

Membre du Directoire de Frojal (SA)

Président du Conseil d'administration de Carrefour
Property Italia (*Italie*) (depuis le 26.09.2018)

Administrateur de :
Edmond de Rothschild S.A.
Atacadao SA (*Brésil*)
Carrefour SA (*Turquie*)
Carrefour Property España (*Espagne*) (depuis le
05.09.2018)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de
Rothschild (France)

Co-gérant de :
Jakerevo
Testa

Jean Laurent-Bellue :

Membre du Conseil de surveillance de :
Edmond de Rothschild (France)
KPMG S.A.
KPMG Associés

Administrateur de :
Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild - Pregny S.A.
(*Suisse*)
Edmond de Rothschild S.A.
Rotomobil

Membre du Comité de Surveillance de :
Sisaho International (jusqu'au 31.12.2018)
Siaci Saint-Honoré (jusqu'au 31.12.2018)

Non-executive Director de RIT Capital Partners plc
(*Royaume-Uni*) (jusqu'au 26.04.2018)

Véronique Morali :

Présidente du Directoire de Webedia

Président-Directeur Général de Ringmedia

Présidente de :

Fimalac Développement (*Luxembourg*)

Clover SAS

Présidente du Conseil d'Administration de Viaeuropa

Directeur Général de Webco

Administrateur et Vice-chairman de Fitch Group, Inc. (*Etats-Unis*) (jusqu'au 03.04.2018)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild S.A.

CCEP (*Etats-Unis*) (ex. *Coca-Cola Enterprises Inc.*)

Melberries (SAS)

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membre du Conseil de surveillance de :

Publicis Groupe

Edmond de Rothschild (France)

Edit Place

Tradematic

Gérante de Webedia International Sarl (*Luxembourg*)

Représentant permanent de la société Fimalac Développement au sein du conseil d'administration de Groupe Lucien Barrière

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

Représentante de Multi Market Services France Holding au sein du Comité des actionnaires de Wefcos SAS (*France*) (jusqu'au 23.03.2018)

Association Le Siècle

Daniel Trèves :

Président du Conseil de EDRRIT Limited (*Royaume-Uni*) (jusqu'au 31.12.2018)

Président de Huniel Conseil (*Suisse*)

Administrateur de :

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (*Suisse*)

Associated Investors (*British Virgin Islands*)

Rolex Holding (*Suisse*)

Rolex S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg) (jusqu'au 28.02.2018)

Membre du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Christian Varin :

Administrateur de :

Aminter (*Belgique*)

Edmond de Rothschild S.A.

Gingko (*Luxembourg*)

Groupe Josi (*Belgique*)

Helse (jusqu'en décembre 2018)

Time for Growth (jusqu'en février 2018)

Yareal (*Pays-Bas*) (jusqu'en décembre 2018)

Yamed NV Investors (*Pays-Bas*) (jusqu'en décembre 2018)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Gérant de Maya Sarl (jusqu'à début 2018)

Co-gérant de Eminter Sarl (jusqu'en décembre 2018)

Vincent Taupin :

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général d'Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'administration de :

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse)

Président du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild Corporate Finance

Cleveland

Vice-Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A.

(*Luxembourg*) (depuis le 27.02.2018)

Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*) (jusqu'au 27/02/2018)

Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël

EDRRIT Limited

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de d'administration de Cogifrance

Censeur de Edmond de Rothschild Investment Partners (jusqu'au 15.03.2018)

Philippe Cieutat :

Président du Conseil d'Administration de :
Financière Boréale
Edmond de Rothschild Immo Premium

Président de SAS EDR IMMO MAGNUM (depuis le 9.05.2018)

Membre du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général Délégué de Edmond de Rothschild S.A.

Membre du Conseil de surveillance de :
Cleaveland
Edmond de Rothschild Investment Partners (jusqu'au 15.03.2018)
Edmond de Rothschild Private Equity (France) (depuis le 5.06.2018)
Sisaho International (jusqu'au 6.11.2018)
Siaci Saint-Honoré (jusqu'au 6.11.2018)

Gérant de CFSH Luxembourg Sarl

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A.
au Conseil de d'administration de Financière Eurafrique

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques, qui a été créé sur décision du Conseil de Surveillance lors de sa séance du 15 mars 2017, et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2018, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, membres.

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétence porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du Groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les commissaires aux comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les commissaires aux comptes de la Société
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière ;
- de piloter la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et de leur objectivité s'agissant des commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers ;
- de fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux commissaires aux comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière;

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent, et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de surveillance. En 2018, il s'est réuni :

- le 13 mars,
- le 15 mai,
- le 12 septembre,
- le 21 novembre.

Le Président du Directoire, et le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le responsable de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et septembre sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence du Président du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des commissaires aux comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Au 31 décembre 2018, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, membres.

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétence porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du Groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'inspection générale avant son approbation par le Conseil ;
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique ;
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques ;
- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Président du Directoire, le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le responsable de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : Le Baron Benjamin de Rothschild (Président), La Baronne Ariane de Rothschild, Madame Véronique Morali et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective des pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la loi Sapin II et afin de se conformer aux articles L.225-82-2 et L.225-100 II. du Code de Commerce, l'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, doit :

- approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat (vote ex ante) ;

- statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur par des résolutions distinctes pour le président du conseil de surveillance et les membres du Directoire si une assemblée générale a statué sur des principes et critères dans les conditions prévues à l'article L225-100 II. du Code de Commerce (vote ex post).

Ne sont donc pas concernées ici les rémunérations perçues au titre des contrats de travail.

Par suite, les mandataires sociaux de Edmond de Rothschild (France) concernés sont le Président du Directoire, le Directeur Général et les membres du Conseil de Surveillance.

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux à raison de leur mandat

Principes et critères retenus pour la rémunération attribuable au Président du Directoire

La rémunération attribuable au Président du Directoire est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable, pouvant aller jusqu'à 200% de la rémunération fixe, répartie à raison d'une part (soit 40% ou 60%) réglable immédiatement à l'attribution, et d'une part (soit 40% ou 60%) réglable en différé sur 3 ans par tiers à compter de l'année suivant celle de l'attribution (dont une partie en instrument sous forme de cash indexé sur la performance du Groupe et/ou sous forme de droits à des Bons de Participation d'EdR Holding en Suisse ou d'Edmond de Rothschild Suisse (Employee Share Plan) sous réserve que son mandat soit toujours en vigueur aux échéances respectives, calculée selon les critères suivants :

- Critères quantitatifs (50%) : objectifs budgétaires sur le périmètre consolidé d'Edmond de Rothschild (France) qui incluent notamment les KPIs « Net new money », Résultat Brut d'Exploitation et Résultat Net ;
- Critères qualitatifs (50%) ;

- Respect des règles et réglementations en termes de conformité et de gestion des risques (30%) ;
- Respect et promotion de la culture et des valeurs du Groupe (10%) ;
- Gestion et renforcement des équipes, déploiement/exécution des projets France et Groupe (10%).

Le Président du Directoire pourra également bénéficier d'une Garantie Sociale des Chefs d'Entreprises, dite assurance perte d'emploi, conclue auprès de Groupama, et de divers avantages en nature parmi lesquels un téléphone portable, l'attribution de tickets restaurants et, à compter du 14 mars 2019, la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation de l'assemblée générale de la société statuant à titre ordinaire.

Principes et critères retenus pour la rémunération attribuable au Directeur Général

La rémunération attribuable au Directeur Général est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable, pouvant aller jusqu'à 200% de la rémunération fixe, répartie à raison d'une part réglable immédiatement à l'attribution (40%, 60% voire jusqu'à 100% selon le montant du variable), le reliquat, le cas échéant, étant réglable en différé sur 3 ans par tiers à compter de l'année suivant celle de l'attribution (dont une partie en instrument sous forme de cash indexé sur la performance du Groupe et/ou sous forme de droits à des Bons de Participation d'EdR Holding en Suisse ou d'Edmond de Rothschild Suisse (Employee Share Plan) sous réserve que son mandat soit toujours en vigueur aux échéances respectives, calculée selon les critères suivants :

- Critères quantitatifs (50%) : objectifs budgétaires sur le périmètre consolidé d'Edmond de Rothschild (France) qui incluent notamment les KPIs « Net new money », Résultat Brut d'Exploitation et Résultat Net ;
- Critères qualitatifs (50%) :
 - Respect des règles et réglementations en termes de conformité et de gestion des risques (30%) ;
 - Respect et promotion de la culture et des valeurs du Groupe (10%) ;
 - Gestion et renforcement des équipes, déploiement/exécution des projets France et Groupe (10%).

Le Directeur Général pourra également bénéficier d'une Garantie Sociale des Chefs d'Entreprises, dite assurance perte d'emploi, conclue auprès de Groupama, et de divers avantages en nature parmi lesquels un téléphone portable, l'attribution de tickets restaurants et la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation de l'assemblée générale de la société statuant à titre ordinaire.

Principes et critères retenus pour la rémunération attribuable aux membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance quant à eux perçoivent des jetons de présence, dans la limite de l'enveloppe globale annuelle de 700.000 € allouée par l'assemblée générale.

Chaque membre du Conseil perçoit un jeton composé d'une part fixe pour 40 % du jeton, et d'une part variable pour 60 % calculée en fonction des présences aux séances du Conseil.

Des jetons supplémentaires sont alloués aux membres du Comité d'audit et du Comité des Rémunérations, à raison :

- d'un jeton pour le Président du Comité d'Audit et un demi-jeton pour les autres membres de ce Comité (*). Ces jetons sont composés d'une part fixe pour 40 % et d'une part variable pour 60 % calculée en fonction des présences aux séances du Comité,
- d'un demi-jeton pour le Président du Comité des Rémunérations et d'un quart de jeton pour les autres membres de ce Comité.

() La création du Comité des Risques résultant d'une scission du Comité d'Audit, et les membres de ces deux comités étant identiques, le montant du jeton alloué au titre des fonctions au sein du Comité d'Audit reste inchangé, incluant ainsi la rémunération au titre des fonctions au sein du Comité des Risques.*

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat.

Projets de résolutions proposées au vote des actionnaires (vote ex ante)

a) Résolution sur la rémunération attribuable à Monsieur Vincent Taupin : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Vincent Taupin au titre de son mandat de Président du Directoire de la société jusqu'au 14 mars 2019, tels que présentés dans ce rapport sous le chapitre : « Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux ».

b) Résolution sur la rémunération attribuable à Monsieur Renzo Evangelista : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Renzo Evangelista au titre de son mandat de Président du Directoire de la société à compter du 14 mars 2019, tels que présentés dans ce rapport sous le chapitre : « Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux ».

c) Résolution sur la rémunération attribuable à Monsieur Philippe Cieutat : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Philippe Cieutat au titre de son mandat de Directeur Général de la société, tels que présentés dans ce rapport sous le chapitre : « Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux ».

d) Résolution sur la rémunération attribuable aux membres du Conseil de Surveillance : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale attribuable aux membres du Conseil de Surveillance de la société au titre de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2018

Rémunération des Dirigeants

Nous vous rendons compte ci-après des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribués et versés aux membres du Directoire, c'est-à-dire à Messieurs Vincent Taupin et Philippe Cieutat durant l'exercice 2018, ainsi que des engagements pris par la société à leur bénéfice, tels que décrits à l'article L225-37-3 du Code de Commerce.

La rémunération des Dirigeants est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et approuvées par le Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire est lié à la société par un contrat de mandataire social. Il est rémunéré selon les principes et critères décidés par le Conseil de Surveillance et approuvés par l'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article L255-82-2 du Code de Commerce.

L'autre membre du Directoire est rémunéré au titre d'un contrat de travail.

Les montants indiqués ci-dessous sont bruts de toutes charges sociales et impôts.

Rémunération attribuée aux dirigeants au titre de l'exercice 2018 :

a) Rémunération attribuée à Monsieur Vincent Taupin

Conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2018 en vertu des dispositions de l'article L225-82-2 du Code de Commerce, la rémunération attribuée à Monsieur Vincent Taupin au titre de l'exercice 2018 est la suivante :

En euros	31.12.2018	31.12.2017
Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice	1.810.009,00	2.000.009,00
Valorisation des Bons de Participation attribués au cours de l'exercice	170.000,00	200.000,00
Avantages en nature (*)	32.778,98	32.377,54
TOTAL	2.012.787,98	2.232.386,54

(*) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel, de tickets restaurant et de la prime 2018 de 31.646,54 euros versée par Edmond de Rothschild (France) au titre de l'« assurance perte d'emploi » Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise souscrite auprès de Groupama.

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou à devoir à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, n'a été pris par la société au bénéfice de Monsieur Vincent Taupin.

b) Rémunération attribuée à Monsieur Philippe Cieutat

Sa rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable sera en partie délivrée sous forme de ESP (Employee Share Plan) du Groupe, qui correspond à des droits à recevoir des bons de participation de la Holding suisse du groupe Edmond de Rothschild.

L'attribution d'ESP est discrétionnaire et non systématique.

Ce plan d'ESP Groupe a été validé par le Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild Holding en Suisse le 22 mars 2016, puis approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de cette entité le 16 juin 2016.

En vertu des critères ci-dessus mentionnés, la rémunération attribuée au titre de 2018 a été la suivante :

En euros	31.12.2018	31.12.2017
Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice	380.009,00	350.009,00
Valorisation des Bons de Participation attribués au cours de l'exercice	30.000,00	30.000,00
Avantages en nature (*)	5.980,44	5.980,44
TOTAL	415.989,44	385.989,44

* Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel, de tickets restaurant et d'un véhicule de fonction.

Il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice de ce dirigeant correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la pris, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci.

Régimes de retraite : Le membre du Directoire bénéficie, au titre de son contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs de la Banque en matière d'affiliation aux caisses de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC (KLESIA). Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés Cadres de la Banque (régime CGIS Mornay souscrit auprès de KLESIA).

Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants :	Montants dus ou attribués au titre de 2018	Montants versés en 2018	Montants dus ou attribués au titre de 2017	Montants versés en 2017
Vincent Taupin (rémunération au titre du mandat social) (en euros)				
Rémunération fixe	750.009,00	750.009,00	750.009,00	750.009,00
Rémunération variable annuelle	1.230.000,00	948.668,00	1.450.000,00	480.667,00
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2018	492.000,00	–	–	–
dont: rémunération en cash différé au titre de 2018	123.000,00	–	–	–
dont: rémunération en instrument différé (Plan de performance du Groupe) au titre de 2018	445.000,00	–	–	–
dont droits à bons de participation (Employee Share Plan) au titre de 2018	170.000,00	–	–	–
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2017	–	580.000,00	580.000,00	–
dont: rémunération en cash différé au titre de 2017	–	–	145.000,00	–
dont: rémunération en instrument différé (Plan de performance du Groupe) au titre de 2017	–	–	525.000,00	–
dont droits à bons de participation (Employee Share Plan) au titre de 2017	–	–	200.000,00	–
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2016	–	–	–	224.000,00
dont: rémunération variable différée au titre de 2016	–	112.000,00	–	–
dont: rémunération variable différée au titre de 2015	–	140.000,00	–	140.000,00
dont: rémunération variable différée au titre de 2014	–	116.667,00	–	116.667,00
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Avantages en nature (*)	32.778,98	32.778,98	32.377,54	32.377,54
Dont : - Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise	31.646,54	31.646,54	31.245,10	31.245,10
Autres	1.132,44	1.132,44	1.132,44	1.132,44
TOTAL	2.012.787,98	1.731.455,98	2.232.386,54	1.263.053,54

* Les autres avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et de tickets restaurant

Philippe Cieutat (rémunération au titre d'un contrat de travail) (en euros)	Montants dus ou attribués au titre de 2018	Montants versés en 2018	Montants dus ou attribués au titre de 2017	Montants versés en 2017
Rémunération fixe	230.009,00	230.009,00	230.009,00	230.009,00
Rémunération variable annuelle	180.000,00	123.875,67	150.000,00	101.177,31
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2018	150.000,00	–	–	–
droits à bons de participation au titre de 2018	30.000,00	–	–	–
rémunération variable immédiate au titre de 2017	–	90.000,00	90.000,00	–
droits à bons de participation (Employee Share Plan) au titre de 2017	–	–	30.000,00	–
rémunération en instrument différé (*) au titre de 2017	–	–	30.000,00	–
rémunération variable immédiate au titre de 2016	–	–	–	75.000,00
bons de participation (Employee Share Plan) au titre de 2016	–	7.172,72	–	–
bons de participation (Employee Share Plan) au titre de 2015	–	6.702,95	–	6.177,31
rémunération variable différée au titre de 2015	–	6.666,00	–	6.667,00
rémunération variable différée au titre de 2014	–	13.334,00	–	13.333,00
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Avantages en nature (*)	5.980,44	5.980,44	5.980,44	5.980,44
TOTAL	415.989,44	359.865,11	385.989,44	337.116,75

* Les autres avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et de tickets restaurant

Rémunération versée aux membres du conseil de surveillance

L'Assemblée Générale a alloué une enveloppe globale annuelle de 700.000 € pour le versement de jetons de présence en rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 6 mars 2019 a décidé de répartir cette enveloppe conformément aux principes et critères retenus en vertu de l'article L225-82-2.

Edmond de Rothschild S.A., qui contrôle Edmond de Rothschild (France) à 99,56 % versent également des jetons de présence à certains membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au titre du mandat qu'ils détiennent dans Edmond de Rothschild S.A. et des fonctions exercés au sein de son Comité d'Audit.

Aucune autre rémunération que les jetons de présence n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Tableau des jetons de présence versés en 2018 par la société et sa société-mère aux mandataires sociaux (les montants indiqués sont bruts de tout prélèvement ou retenue à la source) :

Membre	Jetons versés en 2018 au titre de l'exercice 2017
Benjamin de Rothschild - jetons versés par Edmond de Rothschild (France) - jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	60.000 15.000
Ariane de Rothschild - jetons versés par Edmond de Rothschild (France) - jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	55.000 11.250
René Barbier de La Serre (fin de mandat le 19 mai 2017) - jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	12.500
Louis-Roch Burgard - jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	75.000
Jacques Ehrmann (mandat depuis le 19 mai 2017) - jetons versés par Edmond de Rothschild (France) - jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	37.500 7.500
Jean Laurent-Bellue ⁽¹⁾ - jetons versés par Edmond de Rothschild (France) - jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	75.000 11.250
Véronique Morali - jetons versés par Edmond de Rothschild (France) - jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	80.000 15.000
Daniel Trèves - jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	50.000
Christian Varin - jetons versés par Edmond de Rothschild (France) - jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	62.500 15.000

⁽¹⁾ Jean Laurent-Bellue n'est plus salarié d'aucune société du Groupe Edmond de Rothschild depuis le 31 mars 2017 et par conséquent, il a bénéficié du versement de jeton de présence en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de notre Société au cours de l'exercice 2018.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2018.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.225-37-5 du code de commerce

Les actions EdR (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une offre publique d'achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L225-37-5 du Code de Commerce ne peuvent être appliquées à EdR (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2018 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice 2018 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de surveillance

Comptes consolidés et annexes

103	Bilan consolidé IFRS
104	Compte de résultat consolidé IFRS
105	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
106	Tableau des flux de trésorerie IFRS
107	Tableau de variation des capitaux propres
108	Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Actif				
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	2.248.217	2.025.603	2.025.603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	174.670	173.043	8.777
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	4.098	29.943	
Actifs financiers disponibles à la vente				221.482
Titres au coût amorti	3.4	10.132	27.273	
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	59.135	127.861	127.861
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	765.526	672.802	672.883
Actifs d'impôts courants		238	683	683
Actifs d'impôts différés		13.726	199	171
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	182.521	167.899	167.899
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	60.014	67.664	67.664
Immobilisations corporelles	3.10	39.301	41.205	41.205
Immobilisations incorporelles	3.11	25.134	26.125	26.125
Ecart d'acquisition	3.12	82.418	82.470	82.470
Total de l'actif		3.665.130	3.442.770	3.442.823

		31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.13	1.428.390	1.379.627	1.379.627
Instruments dérivés de couverture	3.14	-	493	493
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	35.011	27.634	27.634
Dettes envers la clientèle	3.16	1.585.256	1.418.286	1.418.286
Dettes représentées par un titre		-	-	-
Passifs d'impôts courants		2.448	1.415	1.415
Passifs d'impôts différés		-	178	178
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	197.141	203.299	203.299
Provisions	3.17	25.110	25.331	25.331
Dettes subordonnées	3.18	-	-	-
Capitaux propres		391.774	386.507	386.560
Capitaux propres part du Groupe		379.945	373.526	373.579
. Capital et réserves liées		201.195	201.195	201.195
. Réserves consolidées		150.289	147.510	94.495
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		88	674	
. Gains et pertes latents ou différés				53.742
. Résultat de l'exercice		28.373	24.147	24.147
Intérêts minoritaires		11.829	12.981	12.981
Total du passif		3.665.130	3.442.770	3.442.823

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	17.124	18.870
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-39.162	-25.826
+ Commissions (produits)	4.3	356.304	390.828
- Commissions (charges)	4.3	-84.356	-102.112
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	51.988	20.733
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	1.014	797
+ Produits des autres activités	4.6	11.751	13.948
- Charges des autres activités	4.6	-14.713	-12.121
Produit net bancaire		299.950	305.117
- Charges générales d'exploitation	4.7	-246.278	-250.911
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-18.201	-18.564
Résultat brut d'exploitation		35.471	35.642
+/- Coût du risque	4.8	-336	-62
Résultat d'exploitation		35.135	35.580
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	3.203	-1.045
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	6.286	732
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-52	-720
Résultat courant avant impôt		44.572	34.547
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-11.292	-9.986
Résultat net		33.280	24.561
- Intérêts minoritaires		-4.907	-414
Résultat net – Part du Groupe		28.373	24.147
Résultat par action en euro		5,06	4,17
Résultat dilué par action en euro		5,06	4,17

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Résultat net	33.280	24.561
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-525	-1.885
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-221	475
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (*)	-365	9.947
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	-1.808	1.276
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2.919	9.813
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30.361	34.374
<i>dont part du Groupe</i>	25.455	34.094
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	4.906	280

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2018
IFRS 9

31.12.2017
IAS 39

	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	33.280	24.561
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-7.300	-2.517
Dotations nettes aux amortissements et provisions	17.028	17.877
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3.203	1.045
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-51.988	-20.733
Autres produits et charges calculés	1.534	1.239
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	11.292	9.986
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	642	31.457
Impôt versé	-24.655	686
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-485	-7.022
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	73.686	199.285
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	134.638	518.489
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-19.428	9.518
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	164.398	752.414
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-16.270	-15.909
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-1.783	-3.662
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3.048	4.126
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	22.544	698
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	7.539	-14.746
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-25.474	-15.242
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-25.474	-15.242
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	47	-18
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	146.510	722.408
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.025.603	1.176.124
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	101
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	100.228	227.212
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.125.846	1.403.437
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.248.217	2.025.603
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	24.124	100.228
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.272.355	2.125.846
Variation de la trésorerie nette	146.510	722.408

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2016	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2017
	IAS 39				IAS 39
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-15.060	-	-	-1.039	-16.099
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	107.745	-	3.275	-426	110.594
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	54.012	-	-	-270	53.742
– Résultat 2016	16.567	-	-16.567	-	-
– Résultat 2017	-	-	-	24.147	24.147
Total des Capitaux Propres part du Groupe	364.459	-	-13.292	22.412	373.579
Part des minoritaires					
– Réserves	1.919	-	683	9.965	12.567
– Résultat 2016	683	-	-683	-	-
– Résultat 2017	-	-	-	414	414
Total des intérêts minoritaires	2.602	-	-	10.379	12.981

	31.12.2017	Incidence de l'application de la norme IFRS 9 (**)	01.01.2018	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2018
	IAS 39		IFRS 9			IFRS 9
Part du Groupe						
– Capital	83.076	-	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.099	-	-16.099	-	-337	-16.436
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	110.594	53.014	163.609	5.095	-1.979	166.725
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	53.742	-53.742				
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres		674	674	-	-586	88
– Résultat 2017	24.147	-	24.147	-24.147	-	-
Sous-Total	373.579	-54	373.526	-19.052	-2.902	351.572
– Résultat 2018	-	-	-	-	28.373	28.373
Total des Capitaux Propres part du Groupe	373.579	-54	373.526	-19.052	25.471	379.945
Part des minoritaires						
– Réserves	12.567	-	12.567	414	-6.059	6.922
– Résultat 2017	414	-	414	-414	-	-
– Résultat 2018	-	-	-	-	4.907	4.907
Total des intérêts minoritaires	12.981	-	12.981	-	-1.152	11.829

(*) Le montant des dividendes versés en 2018 s'élève à 19,052 millions d'euros.

(**) cf. Note 3 : Tableau de passage des Passifs financiers : IAS 39 vs IFRS 9 au 1^{er} Janvier 2018.

Notes annexes

aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes d'Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 février 2019 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 5 et 6 mars 2019.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes comptables applicables

IFRS 9

La première application, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») a entraîné une évolution significative des méthodes comptables d'évaluation et de présentation des comptes consolidés. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance,

crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- le modèle « collecte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie,
- le modèle « collecte et vente » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité, et
- le modèle « autre » dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI,
- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI,
- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des

instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un

effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Comptabilité de couverture

Le Groupe a fait le choix d'appliquer l'option permettant le maintien des dispositions prévues par IAS 39.

Transition

Les volets « Classement et évaluation » et « Risque de crédit » d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 mais les dispositions transitoires de la norme offrent la possibilité, retenue par le Groupe, de ne pas retraiter les exercices comparatifs.

IFRS 15

L'entrée en vigueur d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2018 n'est l'objet que d'une option.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, remplacera à compter du 1^{er} janvier 2019 la norme IAS 17.

Le changement significatif introduit par cette norme réside essentiellement dans le mode de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs. En effet, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par la norme actuelle est supprimée.

IFRS 16 prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement de loyers.

Les impacts financiers de cette nouvelle norme sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels d'Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif d'Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions

stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'année 2018, le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

- Le 15 mars 2018, Edmond de Rothschild Private Equity (France) a cédé les 51 % qu'elle détenait dans Edmond de Rothschild Investment Partners.
- Les 19 et 27 avril 2018, les sociétés Edmond de Rothschild Investors Assistance et Edmond de Rothschild Asset Management (Chili) ont été dissoutes.
- La SAS Edmond de Rothschild Immo Magnum a été créée le 11 mai 2018.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2018.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre

sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et

leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

— Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

— Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

— Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et

des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs dépréciés individuellement

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ;
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition

diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans ;

- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine

et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France), certaines de ses filiales et Edmond de Rothschild SA (son actionnaire) ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2018, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 32,02% (correspondant au taux de l'impôt sur les sociétés applicable en 2019) pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de

capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en

frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Les plans de paiements fondés sur des actions émises par le Groupe sont des plans éligibles à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 (date de parution de l'exposé sondage) et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} janvier 2006 pour le groupe de Edmond de Rothschild (France)).

Divers plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été attribués par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales. Les options et attributions gratuites d'actions sont comptabilisées en charge dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par

les organes d'Administration. A titre exceptionnel, la charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance. En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. Les options octroyées sont évaluées lors de leur attribution, à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée au sein du Groupe. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence. Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission ».

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

TABLEAU DE PASSAGE DES ACTIFS FINANCIERS : IAS 39 vs IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2018

Modalités de transition

Le Groupe a retenu la possibilité offerte par les dispositions transitoires d'IFRS 9 de ne pas présenter de comptes comparatifs retraités lors de la première application de la norme.

Les impacts très limités liés à cette première application au 1^{er} janvier 2018 ont été constatés dans les réserves.

En milliers d'euros	31.12.2017			01.01.2018
	IAS 39	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.777	164.266	-	173.043
Augmentations	-	164.266	-	164.266
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Juste valeur par résultat	-	164.266	-	164.266
Diminutions	-	-	-	-
De juste valeur par résultat (IAS39) à Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total des variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	164.266	-	164.266
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	8.777	164.266	-	173.043
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	221.482	-191.539	-	29.943
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-191.539	-	-191.539
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Juste valeur par résultat	-	-164.266	-	-164.266
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Coût amorti	-	-27.273	-	-27.273
Total des variations des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	221.482	-191.539	-	29.943
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	221.482	-191.539	-	29.943
Actifs financiers au coût amorti	800.744	27.273	-81	827.936
Augmentations	-	27.273	-	27.273
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Coût amorti	-	27.273	-	27.273
Diminutions	-	-	-	-
Réévaluation des dépréciations d'actifs au coût amorti au 1er janvier 2018	-	-	-81	-81
Total des variations des actifs financiers au coût amorti	-	27.273	-81	27.192
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	800.744	27.273	-81	827.936
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1.031.003	-	-81	1.030.922
Caisse, Banques centrales, CCP	2.025.603	-	-	2.025.603
Actifs d'impôts courants	683	-	-	683
Actifs d'impôts différés	171	-	28	199
Comptes de régularisation et actifs divers	167.899	-	-	167.899
Participations dans les entreprises mises en équivalence	67.664	-	-	67.664
Immobilisations corporelles	41.205	-	-	41.205
Immobilisations incorporelles	26.125	-	-	26.125
Ecarts d'acquisition	82.470	-	-	82.470
TOTAL AUTRES ACTIFS	2.411.820	-	28	2.411.848
TOTAL DE L'ACTIF	3.442.823	-	-53	3.442.770

Reclassements

L'application de la norme IFRS 9 a entraîné le reclassement des actifs financiers précédemment classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

- Le portefeuille de private equity, composé de fonds analysés comme des instruments de dettes, a été comptabilisé à la juste valeur par résultat en raison du caractère non-SPPI de ses flux de trésorerie contractuels (154,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018).
- Les OPCVM (9,4 millions d'euros) ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

- Pour ses titres de capitaux propres, le Groupe a pour l'essentiel opté pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat (11,4 millions d'euros). Le classement par défaut en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » n'a été retenu que pour un nombre très limité de titres (19 milliers d'euros).
- Les titres de dettes sont essentiellement détenus dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Groupe. Ces titres, dont le modèle de gestion est la collecte des flux de trésorerie contractuels, ont été comptabilisés au coût amorti (27,3 millions d'euros).

Réévaluation

La colonne réévaluation correspond à la mise en œuvre du modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues de la norme IFRS 9.

Au 1^{er} janvier 2018, l'application de ce nouveau modèle a entraîné une augmentation très marginale de la dépréciation pour risque de crédit des prêts à la clientèle (53 milliers d'euros après prise en compte de la fiscalité différée associée).

TABLEAU DE PASSAGE DES PASSIFS FINANCIERS : IAS 39 vs IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2018

En milliers d'euros	31.12.2017			01.01.2018
	IAS 39	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.379.627	-	-	1.379.627
Instruments dérivés de couverture	493	-	-	493
Dettes financières	1.445.920	-	-	1.445.920
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2.826.040	-	-	2.826.040
Passifs d'impôts courants	1.415	-	-	1.415
Passifs d'impôts différés	178	-	-	178
Comptes de régularisation et passifs divers	203.299	-	-	203.299
Provisions	25.331	-	-	25.331
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Capitaux propres	386.560	-	-53	386.507
Capitaux propres part du Groupe	373.579	-	-53	373.526
. <i>Capital et réserves liées</i>	<i>201.195</i>	-	-	<i>201.195</i>
. <i>Réserves consolidées</i>	<i>94.495</i>	<i>53.068</i>	<i>-53</i>	<i>147.510</i>
. <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>53.742</i>	<i>-53.068</i>	-	<i>674</i>
. <i>Résultat de l'exercice</i>	<i>24.147</i>	-	-	<i>24.147</i>
Intérêts minoritaires	12.981	-	-	12.981
TOTAL AUTRES PASSIFS	616.783	-	-53	616.730
TOTAL DU PASSIF	3.442.823	-	-53	3.442.770

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.1. Caisse, banques centrales, CCP**

Caisse	427	592
Banques centrales	2.247.790	2.025.011
CCP	-	-
Sous-total	2.248.217	2.025.603
Créances rattachées	-	-
Total	2.248.217	2.025.603

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	70	595
Instruments de change – Contrats fermes	5.288	60
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	4.500	5.446
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	103	68
Sous-total Dérivés	9.961	6.169
Actions et autres titres à revenu variable	28	28
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	28	28
Sous-total Portefeuille de transaction	9.989	6.197
Effets publics et valeurs assimilées	2.220	2.287
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	20	293
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.240	2.580
Titres de participation	11	19
Autres titres à revenu variable	13.784	9.447
Sous-total	13.795	9.466
Instruments de dettes et assimilés	148.646	154.800
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	148.646	154.800
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	162.441	164.266
Total	174.670	173.043

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 5,736 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 4,915 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le montant notionnel des

instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Effets publics et valeurs assimilées	1	18.552
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	4
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4	18.556
Titres de participation	4.094	11.387
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non	4.094	11.387
Total	4.098	29.943

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.4. Titres au coût amorti**

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10.132	27.273
Total	10.132	27.273

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.5. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti**

Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	59.135	127.861
- A terme (*)	-	-
Sous-total	59.135	127.861
Créances rattachées	-	-
Total Brut	59.135	127.861
Dépréciations	-	-
Total Net	59.135	127.861

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.6. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti**

Comptes ordinaires débiteurs	562.943	476.530
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	202.753	196.352
- Titres reçus en pension livrée	-	1
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	765.696	672.883
- Dont créances rattachées	394	449
Dépréciations	-170	-81
Total Net	765.526	672.802
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	765.833	674.227

Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût

En milliers d'euros	01.01.2018 IFRS 9	Dotations	Reprises	Transferts	31.12.2018 IFRS 9
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-32	-35	11	27	-29
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-48	-18	45	-7	-28
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-1	-92	1	-21	-113
Total	-81	-145	57	-1	-170

3.7. Actifs grevés

A-Actifs

31.12.2018				
En milliers d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non
Actifs de l'établissement déclarant	32.395		3.410.428	
Instruments de capitaux			250.648	250.648
Titres de créances	6.656	6.656	18.186	18.186
Autres actifs	25.739		3.141.594	

B-Garanties reçues

31.12.2018			
En milliers d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	
Garanties reçues par l'institution concernée		-	-
Instruments de capitaux			
Titres de créances		-	-
Autres garanties reçues			
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs			

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

31.12.2018		
En milliers d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	6.369	20.499

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont La Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par

Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne 120 « Autres actifs », colonne 060 reprend à hauteur de 85% les encours Banque de France et les prêts à la Clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3,5% de ce montant, les dérivés 1,1% et les autres immobilisations 1,3%.

En milliers d'euros

	31.12.2018 IFRS 9		01.01.2018 IFRS 9	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	66	-	265	-
Dépôts de garantie versés (*)	36.251	-	31.905	-
Charges constatées d'avance	6.892	-	9.445	-
Produits à recevoir	109.414	-	100.468	-
Produits constatés d'avance	-	158	-	132
Charges à payer	-	91.472	-	91.239
Autres actifs et passifs divers (**)	29.898	105.511	25.816	111.928
Total	182.521	197.141	167.899	203.299

(*) dont 11.620 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2018 contre 9.927 milliers d'euros au 31 décembre 2017 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 10.590 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2018 contre 6.076 milliers d'euros au 31 décembre 2017 en autres passifs

En milliers d'euros

	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
3.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Edmond de Rothschild (Monaco)	45.320	41.352
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	14.694	18.579
Edmond de Rothschild Investment Partners	-	7.824
China Investment Partners (Shanghai) Ltd	-	112
China Investment Partners (Hong Kong) Ltd	-	-203
Participations dans les entreprises mises en équivalence	60.014	67.664

Edmond de Rothschild (Monaco)

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9
Actifs courants	2.281.273
Actifs non courants	52.354
Passifs courants	2.165.732
Passifs non courants	167.896
Produit net bancaire	66.819
Quote-part du résultat net	7.045

En milliers d'euros	01.01.2018 IFRS 9	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2018 IFRS 9
3.10. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	57.828	-32	-	-781	57.015
Matériel informatique	27.462	2.131	-	-61	29.532
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	44.443	443	-13	-22	44.851
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	129.733	2.542	-13	-864	131.398
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-23.140	-994	-	89	-24.045
Matériel informatique	-24.754	-1.517	-	60	-26.211
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-40.634	-1.212	-	5	-41.841
Sous-total	-88.528	-3.723	-	154	-92.097
Total	41.205	-1.181	-13	-710	39.301

En milliers d'euros	01.01.2018 IFRS 9	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2018 IFRS 9
3.11. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	-	-	-	12.510
Autres immobilisations incorporelles	147.638	13.728	-654	-	160.712
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	160.148	13.728	-654	-	173.222
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-134.023	-13.664	416	-817	-148.088
Sous-total	-134.023	-13.664	416	-817	-148.088
Total	26.125	64	-238	-817	25.134

Les portefeuilles de contrats ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel, sans nécessité de les déprécier.

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
3.12. Écarts d'acquisition		
Valeur nette comptable en début de période	82.470	88.762
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-5.572
Dépréciations	-52	-720
Valeur nette comptable en fin de période	83.376	82.470

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Cleveland	31.905	31.905
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	-	52
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371
Autres	17	17
Total	82.418	82.470

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

Les hypothèses d'activité retenues pour l'écart d'acquisition sur Cleaveland ont été déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2019-2021 puis une projection du chiffre d'affaires à l'infini a été réalisée en appliquant un taux de croissance de 2% sur le chiffre d'affaires 2021.

Un taux d'actualisation moyen de 10,4% a été retenu, sur la base de la contribution au chiffre d'affaires des différentes catégories de revenus.

Sur la base des hypothèses retenues, la comparaison de la valeur comptable de l'UGT Cleaveland avec sa valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2018, et la variation des hypothèses clés de +/- 3% du taux d'actualisation ou de +/- 1% du taux de croissance n'amènerait pas à constater de dépréciation dans les comptes consolidés.

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 901.01.2018
IFRS 9**3.13 Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	564	1.044
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	1	15.905
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	15.041	3.057
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	15.606	20.006
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	-721	469
Sous-total du portefeuille de transaction	14.885	20.475
Dettes auprès des établissements de crédit	937.161	966.060
Dettes auprès de la clientèle	16.277	6.996
Sous-total	953.438	973.056
Dettes rattachées	4.185	1.713
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	957.623	974.769
Titres de créances négociables	455.850	382.292
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	455.850	382.292
Dettes rattachées	32	2.091
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	455.882	384.383
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.413.505	1.359.152
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.428.390	1.379.627

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.413.505	1.416.883	3.378

En milliers d'euros	01.01.2018 IFRS 9		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.359.152	1.431.080	71.928

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9		01.01.2018 IFRS 9	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
3.14. Instruments dérivés de couverture				
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	-	-	493	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	493	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	-	-	493	-

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
3.15 Dettes envers les établissements de crédit		
- A vue	35.011	27.634
- A terme	-	-
Sous-total	35.011	27.634
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	35.011	27.634

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9			01.01.2018 IFRS 9		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
3.16. Dettes envers la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	88.690	88.690	-	65.306	65.306
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	88.690	88.690	-	65.306	65.306
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.347.230	-	1.347.230	1.268.797	-	1.268.797
- Comptes créditeurs à terme	-	36.322	36.322	-	18.609	18.609
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	6.369	6.369
- Autres dettes diverses	-	113.000	113.000	-	59.200	59.200
- Dettes rattachées	1	13	14	1	4	5
Sous-total	1.347.231	149.335	1.496.566	1.268.798	84.182	1.352.980
Total	1.347.231	238.025	1.585.256	1.268.798	149.488	1.418.286
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.585.607			1.418.294

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17 Provisions						
Solde au 31.12.2017	-	9.903	-	-	15.428	25.331
Dotations	-	763	-	-	8.697	9.460
Montants utilisés	-	-	-	-	-6.922	-6.922
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-3.374	-3.374
Autres mouvements	-	571	-	-	44	615
Solde au 31.12.2018	-	11.237	-	-	13.873	25.110

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM

chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel

d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2018	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	12.606	-2.617	9.989	-	-10.590	-601
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.240	-	2.240	-	-	2.240
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	162.441	-	162.441	-	-	162.441
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Titres au coût amorti	4.098	-	4.098	-	-	4.098
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	10.132	-	10.132	-	-	10.132
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	824.661	-	824.661	-	-	824.661
-Dont dépôts de garantie donnés	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non soumis à compensation	182.521	-	182.521	-	-	182.521
-Dont dépôts de garantie donnés	36.251	-	36.251	-	-	36.251
Autres actifs non soumis à compensation	2.469.048	-	2.469.048	-	-	2.469.048
TOTAL ACTIF	3.667.747	-2.617	3.665.130	-	-10.590	3.654.540

Au 31 décembre 2018	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	17.502	-2.617	14.885	-	-11.620	3.265
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	957.623	-	957.623	-	-	957.623
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	455.882	-	455.882	-	-	455.882
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.620.267	-	1.620.267	-	-	1.620.267
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	-	-	-	-	-	-
-Dont dépôts de garantie reçus	197.141	-	197.141	-	-	197.141
Autres dettes non soumises à compensation	10.590	-	10.590	-	-	10.590
Autres dettes non soumises à compensation	27.558	-	27.558	-	-	27.558
TOTAL DETTES	3.275.973	-2.617	3.273.356	-	-11.620	3.261.736

Au 31 décembre 2017	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	6.314	-117	6.197	-	-6.076	121
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-	-	-	-	-
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	2.580	-	2.580	-	-	2.580
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	800.744	-	800.744	-	-	800.744
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	167.899	-	167.899	-	-	167.899
-Dont dépôts de garantie donnés	31.905	-	31.905	-	-	31.905
Autres actifs non soumis à compensation	2.465.403	-	2.465.403	-	-	2.465.403
TOTAL ACTIF	3.442.940	-117	3.442.823	-	-6.076	3.436.747

Au 31 décembre 2017	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	20.592	-117	20.475	-	-9.927	10.548
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	974.769	-	974.769	-	-	974.769
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	384.383	-	384.383	-	-	384.383
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.445.920	-	1.445.920	-	-	1.445.920
-Dont opérations de pension	6.369	-	6.369	-	-6.369	-
Comptes de régularisation et passifs divers	203.299	-	203.299	-	-	203.299
-Dont dépôts de garantie reçus	20.609	-	20.609	-	-	20.609
Autres dettes non soumises à compensation	27.417	-	27.417	-	-	27.417
TOTAL DETTES	3.056.380	-117	3.056.263	-	-9.927	3.046.336

Le Groupe ne possède plus de créance, ni de dette relatives à la réalisation d'opérations de pension, les passifs associés aux titres mis en pension s'élevaient à 6,369 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 9

31.12.2017
IAS 39

4.1. Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	478	482
- Comptes à vue et prêts interbancaires	478	480
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	2
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	9.043	8.116
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	9.040	8.105
- Opérations de pension	3	11
Intérêts sur instruments financiers	7.603	10.272
- Instruments de dettes au coût amorti	37	-
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-179
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	554	987
- Intérêts sur dérivés	7.012	9.464
Total des intérêts et produits assimilés	17.124	18.870

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 9

31.12.2017
IAS 39

4.2. Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-30.105	-14.124
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-30.105	-14.124
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-315	-93
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-315	-93
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-8.742	-11.609
- Dettes représentées par un titre	-7.582	-9.659
- Intérêts sur dérivés	-1.160	-1.950
Total des intérêts et charges assimilées	-39.162	-25.826

En milliers d'euros

31.12.2018
IFRS 9

31.12.2017
IAS 39

4.3. Commissions	31.12.2018 IFRS 9		31.12.2017 IAS 39	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-15	-	-24
Opérations avec la clientèle	202	-	341	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	39	-	19	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	184	-	303	-
- Instruments financiers à terme	1.977	-1.221	1.122	-745
Prestations de services financiers	353.902	-83.120	389.043	-101.343
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	356.304	-84.356	390.828	-102.112

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9		31.12.2017 IAS 39	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-1.363	-	96
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	12.587	-	1.584
Gains ou pertes nets sur dérivés	-11.549	-	-1.531	-
Résultats sur opérations de change	32.501	-	20.584	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	-29	-	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI (*)	19.841	-	-	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	40.764	11.224	19.053	1.680

(*) dont 17.191 milliers d'euros relatifs à des distributions en provenance du fonds Eres II

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	1.014	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	797
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.014	797

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	1.645	405
Autres produits accessoires	2.813	6.558
Divers	7.293	6.985
Produits des autres activités	11.751	13.948
Rétrocession de produits	-13.545	-10.487
Divers	-1.168	-1.634
Charges des autres activités	-14.713	-12.121

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
4.7. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-94.272	-99.531
Charges de retraite	-8.389	-8.601
Charges sociales	-33.753	-33.040
Intéressement des salariés	-67	-457
Participation des salariés	-5.995	-4.347
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9.008	-10.583
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-8.618	-8.122
Reprises de provisions pour frais de personnel	6.576	3.646
Sous-total des frais de personnel	-153.526	-161.035
Impôts et taxes	-5.884	1.074
Locations	-13.080	-14.439
Services extérieurs	-71.768	-74.677
Transports et déplacements	-2.159	-1.889
Autres charges diverses d'exploitation	-	-10
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	139	65
Sous-total des frais administratifs	-92.752	-89.876
Total des charges générales d'exploitation	-246.278	-250.911

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
4.8. Coût du risque		
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-396	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	1	-2.220
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	59	1.951
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	207
Total du coût du risque	-336	-62

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
4.9. Gains ou pertes sur autres actifs		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-239	-12
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	187	15
Résultat de cession de titres de participation	6.338	729
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	6.286	732

Le poste « Gains ou pertes sur autres actifs » comprend à hauteur de 6,374 millions d'euros le résultat de cession d'Edmond de Rothschild Investment Partners.

4.10. Impôts sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	33.280	24.561
Impôts sur les bénéfices	11.292	9.986
Résultat avant impôt	44.572	34.547
Provisions et charges non déductibles	12.335	8.958
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	1.815	666
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-3.203	1.045
Retraitements de consolidation non fiscalisés	7.990	-1.789
Produits divers non imposables et autres déductions	-45.716	-2.073
Eléments imposés à taux réduit	-2.909	-95
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	14.884	41.260
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux de droit commun	5.125	14.206
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	2.909	95
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	451	15
Impôt théorique	5.575	14.221
Création de déficits non comptabilisés	410	1.913
Utilisation de déficits non comptabilisés	-5.030	-467
Crédits d'impôt	-140	-137
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	-963	246
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	10.794	-7.057
Divers	646	1.270
Impôt sur les bénéfices calculé	11.292	9.988
- Dont impôt exigible	26.293	3.285
- Dont impôt différé	-15.001	6.701
Résultat avant impôt	44.572	34.547
Impôt sur les bénéfices	11.292	9.986
Taux d'impôt effectif moyen	25,34%	28,90%
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 5 %)	34,43%	34,43%
Effet des différences permanentes	-20,69%	6,78%
Effet de l'imposition à taux réduit	-1,24%	-0,05%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-2,16%	0,71%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	-10,36%	4,19%
Effet des autres éléments	25,36%	-17,16%
Taux d'impôt effectif moyen	25,34%	28,90%

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	01.01.2018 IFRS 9
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	255.056	216.401
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	12.443	12.443
Engagements en faveur de la clientèle	37.880	59.749
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	10.471	12.871
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base. Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2018 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 1,89% selon la durée du régime (1 an) ;
- taux d'inflation de 1,75% selon la durée du régime (1 an) ;
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 1,89% ;
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de 0,5%.

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'état émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1^{er} janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour

tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2018, le montant des engagements s'élève à 27,266 millions d'euros avant impôt, la juste

valeur des actifs est de 22,055 millions d'euros, soit une provision de 5,211 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2018	31.12.2017
Actions	32,17%	34,16%
Obligations	52,61%	57,16%
Immobilier	13,05%	5,18%
Monétaires & Autres	2,17%	3,50%
Taux de rendement des actifs du régime	1,89%	1,46%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Valeur actuelle de l'obligation	27.266	27.515
- Valeur des actifs du régime	-22.055	-23.888
Situation financière du régime	5.211	3.627
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	5.211	3.627

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 1,89% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 6,278 millions d'euros au 31 décembre 2017 et à 6,026 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le coût des services en 2018 est de 501 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 98 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 73 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre de 2018 est de 971 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée	31.12.2018	31.12.2017
En milliers d'euros		
Coût des services rendus de l'exercice	-503	-534
Coût financier	-516	-553
Rendement attendu des actifs du régime	374	399
Autres mouvements	-	-1
Charge nette comptabilisée	-645	-689

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation	1,89%	1,46%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2,75%	2,75%
- <i>Cadres</i>	3,25%	3,25%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3,75%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation	1,89%	1,46%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	0,50%	0,50%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	1 an	0,8 an
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2018
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 1,39 % (1,89 % - 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2018</i>	0,00%
- <i>Impact sur le total net des charges 2018</i>	0,00%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 2,39 % (1,89 % + 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2018</i>	-0,01%
- <i>Impact sur le total net des charges 2018</i>	31,84%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision	31.12.2018	31.12.2017
En milliers d'euros		
Provision / Actif en début de période	9.905	11.155
- Charges inscrites au compte de résultat	718	712
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-73	-23
- Perte ou gain actuariel	567	-1.939
Provision / Actif en fin de période	11.237	9.905

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements	31.12.2018	31.12.2017
En milliers d'euros		
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	33.793	34.596
- Coût des services rendus	576	557
- Coût de l'actualisation	516	553
- Gains ou pertes actuariels	-607	-865
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.106	-1.048
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	120	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	33.292	33.793
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	23.888	23.441
- Produits financiers sur actifs de couverture	374	399
- Gains ou pertes actuariels	-1.174	1.073
- Prestations versées par le fonds	-1.033	-1.025
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	22.055	23.888
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	11.237	9.905
Provision / Actif	11.237	9.905

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité des Rémunérations.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les

enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 - Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management,
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.),
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque,
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits,
- managers de Preneurs de Risque,
- collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées,
- collaborateurs dont la rémunération totale est au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2018 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versé en numéraire et /ou en instruments, et échelonnés sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories

de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture sera également mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,

- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2018 est étalée entre le 1^{er} janvier 2018 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2020, mars 2021 et mars 2022.

Au 31 décembre 2018, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 1.534 milliers d'euros contre 1.239 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
7.1. Périmètre de consolidation				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale **	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	98,00	98,00	98,00	98,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	81,67	81,67	81,67	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,85	100,00	100,00
Entreprise d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France) **	99,99	99,85	99,99	99,85
• Edmond de Rothschild Private Equity (France) **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,85	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A.*	-	99,85	-	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co., Limited *	-	99,85	-	100,00
• Cleaveland **	100,00	100,00	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	-	100,00	-
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance **	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) **	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investors Assistance	-	100,00	-	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	42,78	42,78	42,78	42,78
Entreprise d'Investissement				
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners	-	51,00	-	51,00
Sociétés de Conseil				
• China Investment Partners (Hong-Kong) Limited *	-	51,00	-	100,00
• China Investment Partners (Shanghai) Limited *	-	51,00	-	100,00

* Société étrangère.

** Société intégrée fiscalement en 2018.

	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
7.2. Effectif moyen		
Effectif moyen des sociétés françaises	730	730
- Techniciens	93	97
- Cadres	637	633
Effectif moyen des sociétés étrangères	59	47
Effectif moyen global	789	777

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2018, 9,4 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 69,7 millions d'euros au 31 décembre 2018). Il n'y a pas de nouveaux engagements pris en 2018, le montant résiduel à fin 2018 est de 43,2 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Événements postérieurs à la clôture

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 25 février 2019 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 15 mai 2019.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2018 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2018

En milliers d'euros				31.12.2018	31.12.2017
	PwC	KLING	AUTRES	IFRS 9	IAS 39
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	429	295	48	772	831
Edmond de Rothschild (France)	217	181	35	433	424
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	55	55	-	110	151
Autres	157	59	13	229	256
Services autres que la certification des comptes (SACC)⁽¹⁾	195	41	-	236	151
Edmond de Rothschild (France)	88	7	-	95	52
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	102	18	-	120	87
Autres	5	16	-	21	12
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	624	336	48	1008	982

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des compte sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Le montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès d'Edr France et ses filiales :

a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 295 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 195 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;

b-par « Cabinet Didier Kling », pour 295 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 41 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office ;
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles ;
- la multigestion, traditionnelle et alternative ;
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe ;
- la gestion de fonds de private equity.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Cleaveland, spécialisée sur le marché français de l'immobilier.
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale

financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produit net bancaire	85.725	95.890	166.170	172.077	4.700	4.150	43.355	33.000	299.950	305.117
Frais de gestion	-83.979	-89.334	-138.105	-135.054	-6.766	-5.230	-35.629	-39.857	-264.479	-269.475
Frais de personnel	-52.114	-54.999	-77.335	-73.174	-4.611	-3.765	-19.466	-29.097	-153.526	-161.035
- directs	-38.063	-40.530	-57.788	-52.824	-4.066	-3.321	-14.205	-23.790	-114.122	-120.465
- indirects	-14.051	-14.469	-19.547	-20.350	-545	-444	-5.261	-5.307	-39.404	-40.570
Autres charges d'exploitation	-25.309	-27.204	-51.951	-53.974	-1.993	-1.358	-13.499	-7.340	-92.752	-89.876
Dotations aux amortissements	-6.556	-7.131	-8.819	-7.906	-162	-107	-2.664	-3.420	-18.201	-18.564
Résultat brut d'exploitation	1.746	6.556	28.065	37.023	-2.066	-1.080	7.726	-6.857	35.471	35.642
Coût du risque	-	2	0	1	-	-	-336	-65	-336	-62
Résultat d'exploitation	1.746	6.558	28.065	37.024	-2.066	-1.080	7.390	-6.922	35.135	35.580
Quote-part du résultat des entreprises mises en sommeil	7.045	8.955	-3.800	-11.384	-	1.384	-42	-	3.203	-1.045
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	6.286	732	6.286	732
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-52	-720	-	-	-52	-720
Résultat courant avant impôt	8.791	15.513	24.265	25.640	-2.118	-416	13.634	-6.190	44.572	34.547
Impôt sur les bénéfices	-595	-2.194	-9.341	-12.543	958	583	-2.314	4.168	-11.292	-9.986
Résultat net	8.196	13.319	14.924	13.097	-1.160	167	11.320	-2.022	33.280	24.561

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) est une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant le Baron Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-
Comptes de régularisation et actifs divers	149	876
Actif	149	876
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	419.916	458.656
Dettes envers les établissements de crédit	15.397	416
Dettes envers la clientèle		-
Comptes de régularisation et passifs divers	810	1.700
Passif	436.123	460.772
+ Intérêts et produits assimilés		6
- Intérêts et charges assimilées	-9.830	-4.049
+ Commissions (produits)	148	210
- Commissions (charges)	-3.759	-3.189
+ Produits des autres activités	221	400
- Charges des autres activités		-
Produit net bancaire	-13.220	-6.622
- Charges générales d'exploitation		-1.629
Résultat brut d'exploitation	-13.220	-8.251

Transactions avec la société mère

Les relations entre Edmond de Rothschild (France) et son principal actionnaire, Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), sont de trois types :

- une relation d'affaires : EdR S.A. a joué par le passé un rôle de développement des activités du Groupe, notamment dans le cadre de l'amorçage des fonds. Elle pourrait, à la demande de Edmond de Rothschild (France), continuer à jouer ce rôle dans le futur, mais dans une moindre mesure,
- une relation de contrôle : EdR S.A. détient une participation de 99,56% dans le capital de la Banque,

- une relation de prestations de services dans le cadre d'une convention d'assistance et de gestion : aux termes de cette convention en date du 7 octobre 1997 modifiée par un avenant en date du 30 décembre 1999, EdR S.A. a confié à Edmond de Rothschild (France) une mission générale d'assistance et de gestion comprenant notamment (i) la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières selon les orientations et directives données périodiquement par les organes de direction de EdR S.A., (ii) la présentation d'études et d'analyses au Conseil d'Administration de EdR S.A. en vue de leur proposer des investissements et (iii) toutes opérations de gestion courante (administratives, juridiques, fiscales et financières).

En particulier, Edmond de Rothschild (France) met à la disposition de EdR S.A. le personnel nécessaire à la mission décrite au paragraphe précédent.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties avant le 30 juin de chaque année. Plus généralement, Edmond de Rothschild (France) facture l'ensemble des prestations fournies à EdR S.A. au cours de l'exercice (arrêté à chaque clôture de l'exercice de EdR S.A.).

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-
Comptes de régularisation et actifs divers	327	404
Actif	327	404

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Dettes envers la clientèle	86.797	36.291
Comptes de régularisation et passifs divers	13.495	30
Passif	100.292	36.321

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
+ Intérêts et produits assimilés		-
- Intérêts et charges assimilées		-
+ Commissions (produits)	15	15
- Commissions (charges)		-
+ Produits des autres activités	276	354
- Charges des autres activités		-
Produit net bancaire	291	369
- Charges générales d'exploitation	-212	-227
Résultat brut d'exploitation	79	142

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec EdRH et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de EdR S.A.

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	6.999	11.494
Prêts et créances sur la clientèle		-
Comptes de régularisation et actifs divers	63.258	45.405
Actif	70.257	56.899

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	520.831	507.075
Dettes envers les établissements de crédit	6.443	3.805
Dettes envers la clientèle	2.837	2.384
Comptes de régularisation et passifs divers	12.225	14.625
Provisions	1.630	1.593
Passif	543.966	529.482

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
+ Intérêts et produits assimilés	373	419
- Intérêts et charges assimilés		-285
+ Commissions (produits)	94.750	109.912
- Commissions (charges)	-10.230	-23.882
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11.767	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		56
+ Produits des autres activités	6.461	4.727
- Charges des autres activités	-152	-138
Produit net bancaire	102.969	90.809
- Charges générales d'exploitation	-6.871	-5.458
Résultat brut d'exploitation	96.098	85.351

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Comptes et Prêts	19.045	19.064
Actif	19.045	19.064

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Comptes à vue	2.284	592
Passif	2.284	592

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
+ Intérêts et produits assimilés	115	94
Produit net bancaire	115	94
Résultat brut d'exploitation	115	94

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle ;
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités ;
- *troisième Niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques (DCR), maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle Financier) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
 - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe EdR

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faitière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères.
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des engagements dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la direction des engagements a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par l'attaché de clientèle concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des engagements pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des engagements, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire ainsi qu'au Chief Risk Officer du Groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis dans le cadre de la délégation accordée au Directeur Général de la Clientèle Privée et des sous-délégations que celui-ci a consenties au bénéfice de certains collaborateurs de la Direction de la Clientèle Privée. La délégation et les sous-délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation ou sous-délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la direction des engagements qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un comité spécifique, dit « Comité des contreparties », qui est présidé par un membre du directoire de la Banque et composé notamment du responsable de la Direction des Marchés de Capitaux, du Directeur Central des Risques et du responsable du Contrôle Financier. Etant donné

la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle Financier a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (Credit Default Swap).

Cet état de surveillance a été étendu à une trentaine de signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément au règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, la DCR a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même comité, et sont revues selon une périodicité semestrielle. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité des contreparties précité arrête les limites de risques individuelles en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe EdR. Les autorisations accordées sont ensuite soumises à la validation du Conseil de Surveillance de la Banque.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la DCR et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées) ;
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du rating de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité des risques tenu mensuellement.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les attachés de clientèle sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les attachés reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, La direction de la Clientèle Privée/Directeur de Groupe assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la direction des Engagements vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au chargé de clientèle (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la direction des Engagements informe le Comité des engagements afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation

Enfin, chaque mois, La direction des Engagements présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la Clientèle Privée et à la Direction Générale lors du Comité des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des engagements qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la Clientèle Privée et de la Direction Générale lors du Comité des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, le service des engagements peut porter à la connaissance du Comité des engagements tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la direction des services juridiques, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du comité des créances douteuses, présidé par le Directeur Général de la Banque et composé du Directeur des services juridiques, du Directeur Administratif et Financier de la Direction de la Clientèle Privée, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général de la Banque. Ce comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système Continuous Link Settlement (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats-cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2018, 97,1% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour nos contreparties de marchés. Le reliquat étant lié à quelques opérations avec un fond de Private Equity gérée par un entité du groupe. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec 26 contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires devront se limiter depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le Back Office produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est

exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie RiskOrigin édité par Moody's Analytics. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle Financier.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la DCR.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2018, 60,45% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en marked to market auquel est rajouté un add-on, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces add-ons dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (RiskOrigin, Moody's Analytics, en production depuis juin 2008).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité des risques examine une fois par mois les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle Financier doit présenter en Comité des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été mis en place début septembre 2008. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des spreads s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des spreads CDS 1 an et 5 ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit-contrepartie

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la Clientèle Privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Crédits (bilan)	766	673
Cautions	38	60
Ouvertures de crédits non utilisées	196	145
Total	999	877

L'encours des Engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1040M€, en hausse alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3M€; si le nombre de dossier supérieur à 3M€ est faible (env.10%), en revanche leur montant est significatif. Il représente désormais 50% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée, du fait notamment d'une concentration de plus en plus forte de notre activité sur cette segmentation client. Ainsi, 68 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3M€.

Au niveau du hors bilan, les engagements donnés sont en recul. Ainsi, les 10 premiers clients totalisent aujourd'hui 13M€, soit moins d'un tiers de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 5% des encours. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement la plupart du temps.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie.

Plus de 95% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	337	339
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	337	339
Montant net	-	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2018	En milliers d'euros	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	

31 décembre 2017	En milliers d'euros	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2018 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2018, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 5,5 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9	31.12.2017 IAS 39
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	160.858	8.749
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	4.098	-
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	10.132	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)		38.526
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	59.135	127.861
Prêts et créances émis sur la clientèle	765.526	672.883
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	999.749	848.019
Engagements de financement donnés	255.056	216.401
Engagements de garantie financière donnés	37.880	72.192
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	292.936	288.593
Total de l'exposition nette	1.292.685	1.136.612

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2018 IFRS 9				31.12.2017 IAS 39			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	28	9.961	-	9.989	28	6.169	-	6.197
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	2.247	13.788	-	16.035	2.580	-	-	2.580
Intruments financiers de dette non SPPI		148.646	-	148.646		-	-	-
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.275	172.395	-	174.670	2.608	6.169	-	8.777
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	14.885	-	14.885	15.905	4.570	-	20.475
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	957.623	455.882	1.413.505	-	974.769	384.383	1.359.152
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	972.508	455.882	1.428.390	15.905	979.339	384.383	1.379.627

Le Groupe a émis en 2018 des EMTN structurés valorisés à un montant de 158,5 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 56,4 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2018, 87,44% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2018, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet principalement de la baisse des dépôts enregistrés chez nos correspondants :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	1,0	1,18%	-	0,00%	4,1	2,4%
AA	1,9	2,26%	0,4	0,36%	19,9	11,8%
A	69,0	84,00%	99,8	88,87%	144,0	85,4%
BBB	8,6	10,53%	9,0	8,01%	0,7	0,4%
<BBB	1,7	2,03%	3,1	2,76%	-	0,0%
Non noté	ns	ns	ns	ns	0,0	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties Investment Grade.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours bruts relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties souveraines. Cette exposition a poursuivi sa décline en 2018 sous l'effet de l'attrition naturelle des fonds à formule. Celle-ci représente ainsi 3,86 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016	
Rating	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	-	0,00%	4,2	19,78%	59,1	70,4%
AA	3,9	100,00%	17,0	80,22%	24,8	29,6%
A	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
<BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
Non noté	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement (Marked to Market + Add-On) sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Ainsi, la totalité de nos expositions souveraines, exclusivement constituées de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro, portent sur deux contreparties uniquement dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité.

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la Direction des Marchés de Capitaux de la Banque, notamment les desks « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la Direction des Marchés de Capitaux ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de swap notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la salle des marchés placée sous la Direction des Marchés de Capitaux.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle des

marchés de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change ;
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

La suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la Direction des Marchés de Capitaux et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la Direction des Marchés de Capitaux sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, le Contrôle Financier vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Notons toutefois qu'aucune opération d'option n'a été effectuée en 2018.

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2018	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	Limites définies début	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	800	184	232	85	157	22	71	184	241
Risque de taux **	1.900	1.184	1.282	1.277	1.036	959	818	1.525	1.282
Risque sur actions ***	500	66	63	65	82	36	49	139	230

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

*** perte potentielle maximale estimée sur le portefeuille de produits structurés de Financière Boréale plus écarts d'adossements résiduels constatés sur les montages.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément l'appétence de sa holding faïtière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la Direction des Marchés de Capitaux pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la salle des marchés, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la DCR s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle Financier établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle Financier a développé un stress scénario en matière de liquidité révisé en mars 2012 afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. En septembre 2009, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été généralement supérieur à 2 milliards d'euros pendant l'exercice 2018. Il ressort à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2018, s'inscrivant en nette augmentation par rapport à l'année dernière,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des engagements, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois est nul au 31 décembre 2018,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échancés ressortent à 207,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, demeurant relativement stable par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2018, il se compose de 150,6 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Depuis mars 2010, le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. En octobre 2012, ce dispositif a été complété par un suivi des risques en portefeuille suivant une méthodologie VAR avec un intervalle de confiance à 95%. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du Groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 169.9% et un ratio NSFR égal à 161.7% au 31 décembre 2018 pour une exigence réglementaire de 100% à terme.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la DCR. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2018, aucun « gate » n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 - Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé - toujours par prudence - de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2018

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.248.217	-	-	-	-	2.248.217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	172.402	-	2.240	-	28	174.670
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	4	-	4.062	29	4.098
Titres au coût amorti	9.871	-	-	261	-	10.132
Prêts et créances sur établissements de crédit	59.135	-	-	-	-	59.135
Prêts et créances sur la clientèle	630.976	84.625	45.580	4.345	-	765.526
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	3.120.604	84.629	47.820	8.668	57	3.261.778
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	910.418	153.279	298.809	65.884	-	1.428.390
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	35.011	-	-	-	-	35.011
Dettes envers la clientèle	1.465.860	77.772	41.624	-	-	1.585.256
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	2.411.289	231.051	340.433	65.884	-	3.048.657

31 décembre 2017

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.025.603	-	-	-	-	2.025.603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.689	60	-	28	-	8.777
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	82.778	-	-	138.704	-	221.482
Prêts et créances sur établissements de crédit	127.861	-	-	-	-	127.861
Prêts et créances sur la clientèle	530.444	82.201	42.051	18.187	-	672.883
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	2.775.375	82.261	42.051	156.919	-	3.056.606
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	946.814	245.242	104.675	82.896	-	1.379.627
Instruments financiers dérivés de couverture	493	-	-	-	-	493
Dettes envers les établissements de crédit	27.634	-	-	-	-	27.634
Dettes envers la clientèle	1.345.535	48.088	24.663	-	-	1.418.286
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	2.320.329	293.330	129.338	82.896	-	2.825.893

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2018.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.892	1.475	1.380	1.176	826	675	554	445

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution de moitié des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la BCE,
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la Clientèle Privée, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	427,2	1	509,2	NA	-	-	936,4	NA
Comptes à terme	NA	NA	NA	NA	NA	NA	158,6	NA
Certificats de dépôts	37,8	2	-	-	77,9	3	115,7	5
EMTN Ingénierie Financière	0	0	414,1	357	-	-	414,1	357

(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la Clientèle Privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (RiskConfidence développé par l'éditeur Moody's Analytics), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la salle des marchés) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2018, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	-85	-38	-3	25	23	15	5	4

Le signe - signifie l'existence d'un excédent de ressources à taux fixe et donc une sensibilité du bilan à la baisse des taux.

L'impasse à moyen/long terme relativement faible résulte essentiellement de crédits clientèles nantis. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 0,22 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Un scénario de stress (2%) est également produit tous les mois, qui permet de démontrer la faible convexité du bilan (la sensibilité à 2% est égale à 1,95 fois la sensibilité à 1% au 31 décembre 2018).

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2018 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	15.553
USD	6.534
UAH	1.640
ARS	20

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2018 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	6.040.024	-1.789.415	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	* 62.967.967	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	1.789.548	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	* 4.903.727	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 6.922.217	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 3.194.688	100,00%
Cleaveland	250.000	7.071.869	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 17.529.000	*** - 863.000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Edmond de Rothschild (Monaco)	12.000.000	* 81.272.929	42,78%
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 87.225.802	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	-4.027.765	27,97%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2018.

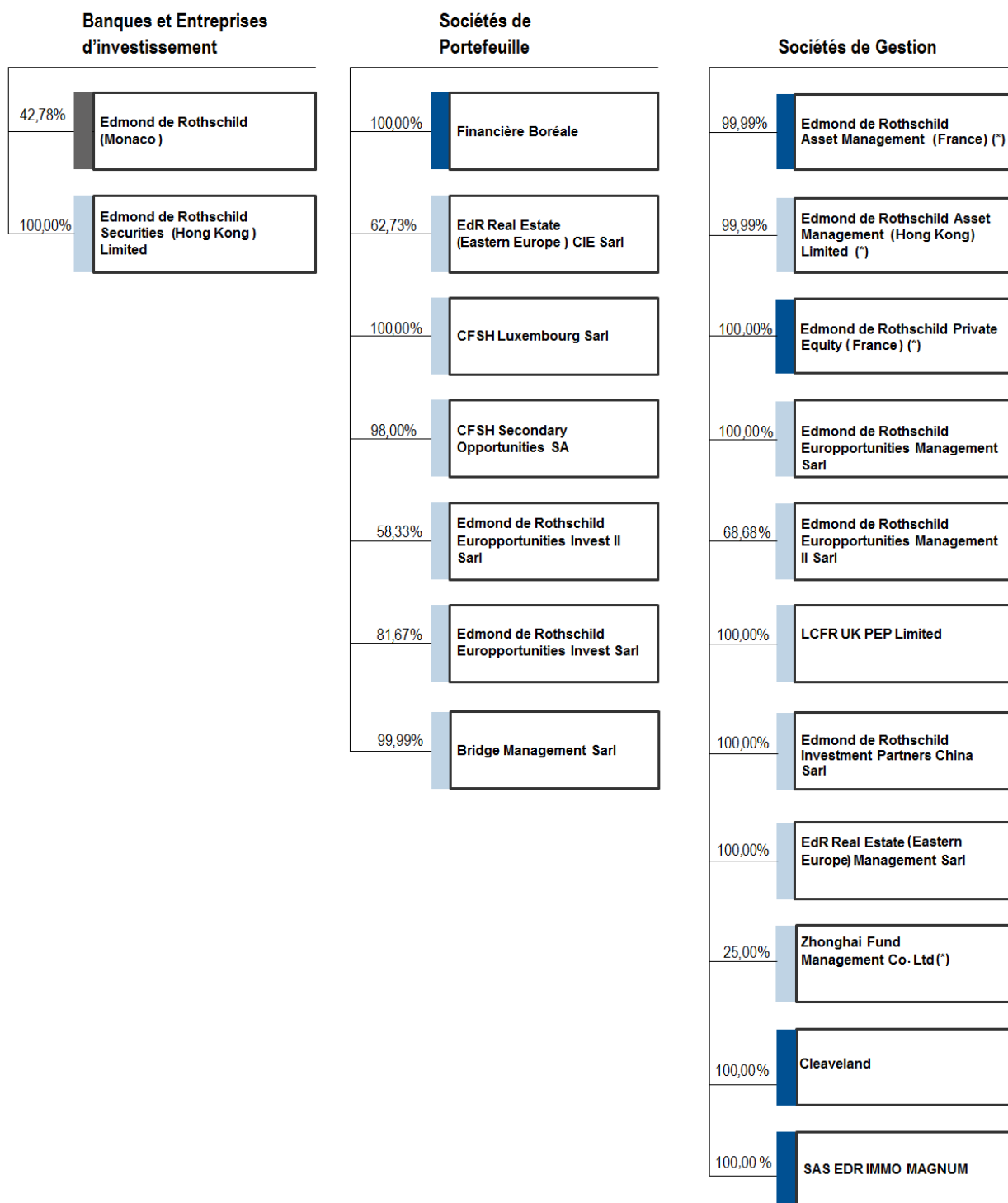
** En Renminbi.

*** Arrondis au millier le plus proche.

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
6.400.630	4.230.206	-	20.321.188	555.530	-292.639	-
69.277.270	69.277.270	-	85.737	238.568.784	19.348.982	25.006.952
11.305.037	11.305.037	-	-	17.867.997	496.495	-
2.700.014	2.700.014	-	-	3.919.577	10.781.967	10.017.000
39.978.118	39.978.118	-	-	37.880.279	11.829.775	11.958.820
66.840.000	43.182.756	15.000.000	-	-	18.329.827	22.008.000
36.695.101	36.695.101	-	-	6.940.289	1.855.970	-
17.546.861	17.546.861	6.713.247	-	-	*** -552.000	-
4.896.449	4.896.449	-	-	88.232.944	16.469.904	3.047.885
31.517.330	14.577.593	-	-	** 166 008 347	** 322 766	-
4.374.717	4.374.717	-	-	-	-1.163.557	-
1.131.461	873.235	87.000	-	-	-	2.181.774
263.229	263.069	-	-	-	-	1.530
66.314	66.314	-	-	-	-	23.738

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2018



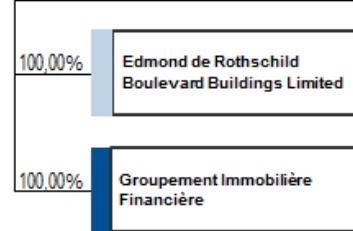
Sociétés de conseil



Compagnies d'assurance



Divers



Comptes sociaux et annexes

172 | Bilan et hors bilan de la société mère

173 | Compte de résultat de la société mère

174 | Notes annexes
aux comptes de la société mère

195 | Résultats financiers de la société mère au
cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

31.12.2018 31.12.2017

Actif

Caisse, Banques centrales, CCP		2.248.216	2.025.601
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2	42.825	109.492
Opérations avec la clientèle	2.3	788.005	710.338
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	3.833	23.765
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	68.935	72.558
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	24.178	34.605
Parts dans les entreprises liées	2.7	225.789	233.032
Immobilisations incorporelles	2.8	20.791	19.817
Immobilisations corporelles	2.9	17.922	18.056
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	102.325	75.507
Comptes de régularisation	2.12	101.517	102.091
Total de l'actif		3.644.336	3.424.862

31.12.2018 31.12.2017

Passif

Dettes envers les établissements de crédit	2.14	975.765	995.233
Opérations avec la clientèle	2.15	1.632.461	1.506.860
Dettes représentées par un titre	2.16	535.783	455.012
Autres passifs	2.11	99.624	71.024
Comptes de régularisation	2.12	88.641	82.017
Provisions	2.17	6.228	9.836
Dettes subordonnées	2.18	21.023	21.023
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	284.811	283.857
<i>. Capital souscrit</i>		83.076	83.076
<i>. Primes d'émission</i>		98.244	98.244
<i>. Réserves</i>	2.19	32.278	32.278
<i>. Report à nouveau (+/-)</i>		51.206	51.558
<i>. Résultat de l'exercice (+/-)</i>		20.007	18.701
Total du passif		3.644.336	3.424.862

31.12.2018 31.12.2017

Hors-bilan

Engagements donnés			
Engagements de financement		216.019	180.451
Engagements de garantie		37.966	59.835
Engagements sur titres		38.776	47.380
Engagements reçus			
Engagements de garantie		10.471	12.871
Engagements sur titres		3.930	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2018	2017
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	30 061	20 473
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-51 584	-26 959
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	77 751	43 422
+ Commissions (produits)	3.4	80 478	89 894
- Commissions (charges)	3.4	-15 017	-10 863
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	34 336	19 890
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	-1 968	368
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	34 043	39 389
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-3 916	-4 939
Produit net bancaire		184 184	170 675
- Charges générales d'exploitation	3.9	-139 839	-143 262
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-11 651	-11 296
Résultat brut d'exploitation		32 694	16 117
+/- Coût du risque	3.10	2	26
Résultat d'exploitation		32 696	16 143
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	-16 469	-8 763
Résultat courant avant impôt		16 227	7 380
+/- Résultat exceptionnel	3.12	-713	-8 437
- Impôt sur les bénéfices	3.13	4 493	19 758
Résultat net		20 007	18 701

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement n° 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005, et de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2002-04 du 28 mars 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,

- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés soit par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet, soit au moyen d'attributs.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite à l'article 13 de ce règlement du Comité de la Réglementation Comptable lors de l'évaluation de la dépréciation.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières - à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, au règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et au règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titre de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, ainsi qu'au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres de placement. Ils sont acquis avec un objectif de détention de plus de six mois, tout en étant, en principe, destinés à la revente à plus ou moins brève échéance.
- les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement.
- ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique

du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle.

- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004, applicable au 1^{er} janvier 2005, a supprimé la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les dispositions issues de l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de

l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres de la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat,
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés. Aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de la Commission Bancaire et les avis du Conseil National de la Comptabilité.

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte,
- de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- Options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. A leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La caisse de retraite (CRPB) à laquelle adhère la Banque subsiste et assume le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, d'abord au moyen de ses réserves et complétées, en tant que de besoin, par des cotisations annuelles à la charge de la

Banque, dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale.

Aucune provision n'a été constituée au titre des engagements financiers liés à ce régime de retraite sur la base des informations disponibles. En effet, le montant des actifs en représentation de ces engagements est supérieur à l'engagement de la CRPB.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2018, cette provision s'élève à un total de 1.138 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

A compter du 1er janvier 2018, la société Edmond de Rothschild (France) ainsi que ses anciennes filiales fiscalement intégrées, ont rejoint le groupe fiscal ayant pour société mère Edmond de Rothschild S.A. Le périmètre du Groupe Edmond de Rothschild S.A. comprend, en 2018, dix filiales.

Ainsi, l'impôt sur les bénéfices d'Edmond de Rothschild (France) est calculé selon les règles du régime d'intégration fiscale. Conformément aux conventions signées suite à l'élargissement du périmètre, le sous-groupe Edmond de Rothschild (France) est maintenu au sein du nouveau périmètre Edmond de Rothschild S.A..

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement CRB n° 91-01 modifié, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Placement	-	-
Sous-total	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	42.825	-	42.825	109.492	-	109.492
Comptes et prêts	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Sous-total	42.825	-	42.825	109.492	-	109.492
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Total	42.825	-	42.825	109.492	-	109.492

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	208.013	201.742
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	6.370
Sous-total	208.013	208.112
Comptes ordinaires débiteurs	579.701	502.226
Valeurs non imputées	291	-
Total brut	788.005	710.338
Créances douteuses (1)	337	339
Dépréciations créances douteuses (1)	-337	-339
Total (2)	788.005	710.338

⁽¹⁾ Les encours douteux compromis s'élèvent à 337 milliers d'euros au 31 décembre 2018 entièrement provisionnés.

⁽²⁾ Y compris des créances rattachées pour, respectivement 948 milliers d'euros en 2018 et 891 milliers d'euros en 2017.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2018.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2017, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2018, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe		
Placement	2.478	22.481
Investissement	-	-
Sous-total	2.478	22.481
Créances rattachées	1.699	1.631
Total brut	4.177	24.112
Dépréciations	-344	-347
Total net	3.833	23.765

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 3,83 millions d'euros.

La rubrique «Titres de placement» enregistre notamment un montant de 2,48 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique.

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	28	77.107	77.135	28	78.758	78.786
Dépréciations	-	-8.200	-8.200	-	-6.228	-6.228
Total net	28	68.907	68.935	28	72.530	72.558
Plus-values latentes (1)	-	22.230	22.230	-	18.278	18.278

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 48 milliers d'euros et 68.887 milliers d'euros.

Parmi les titres de placement, les actions et parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	51.044	17.842	68.886	64.098	8.412	72.662
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	51.044	17.842	68.886	64.250	8.412	72.662

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	4.964	-	4.964	4.964	-	4.964
- Autres entreprises	36.154	-16.940	19.214	42.579	-12.938	29.641
Sous-total	41.118	-16.940	24.178	47.543	-12.938	34.605
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Total	41.118	-16.940	24.178	47.543	-12.938	34.605

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 14,64 millions d'euros et 9,53 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	252.077	-26.086	225.991	246.145	-12.758	233.387
Ecart de conversion	-202	-	-202	-355	-	-355
Total	251.875	-26.086	225.789	245.790	-12.758	233.032

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners (France)
- Elivest
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Cleaveland
- Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited
- SAS EDR IMMO MAGNUM

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881		-		3.881
Autres immobilisations incorporelles	105.285	9.984			115.269
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-		-
Total	109.166	9.984	-	-	119.150
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-89.349	-9.010	-		-98.359
Total	-89.349	-9.010	-	-	-98.359
Valeur nette comptable	19.817	974	-	-	20.791

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434	-	-	-	11.434
Constructions	21.100	-	-	-	21.100
Matériel informatique	27.005	2.145	-		29.150
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	38.402	363			38.765
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		-
Total	97.941	2.508	-	-	100.449
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.591	-49		-	-20.640
Matériel informatique	-24.368	-1.488			-25.856
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-34.926	-1.105			-36.031
Total	-79.885	-2.642	-	-	-82.527
Valeur nette comptable	18.056	-134	-	-	17.922

2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France).

En milliers d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11 Autres actifs et autres passifs				
Primes sur options	-	-	-	-
Appels de marge	24.550	20.383	21.891	19.017
Dépôts de garantie	11.620	10.590	9.927	6.076
Divers	66.155	68.651	43.689	45.931
Total	102.325	99.624	75.507	71.024

En milliers d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs				
Valeurs à l'encaissement	65	-	265	-
Charges constatées d'avance	6.438	-	9.347	-
Produits à recevoir	88.827	-	81.220	-
Produits constatés d'avance	-	2.261	-	1.623
Charges à payer	-	81.156	-	57.153
Divers	6.187	5.224	11.259	23.241
Total	101.517	88.641	102.091	82.017

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13. Immobilisations financières					
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	47.543	31	-6.456	-	41.118
Participations dans les entreprises liées	245.790	6.085	-	-	251.875
Total	293.333	6.116	-6.456	-	292.993
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-12.938	-4.002	-	-	-16.940
Participations dans les entreprises liées	-12.758	-13.328	-	-	-26.086
Total	-25.696	-17.330	-	-	-43.026
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	34.605	-3.971	-6.456	-	24.178
Participations dans les entreprises liées	233.032	-7.243	-	-	225.789
Total	267.637	-11.214	-6.456	-	249.967

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14. Dettes envers les établissements de crédit						
Comptes ordinaires	26.067	-	26.067	25.131	-	25.131
Comptes et emprunts	8.943	936.717	945.660	2.502	965.909	968.411
Sous-total	35.010	936.717	971.727	27.633	965.909	993.542
Dettes rattachées	-	4.038	4.038	-	1.691	1.691
Total	35.010	940.755	975.765	27.633	967.600	995.233

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.15 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	88.690	88.690	-	65.306	65.306
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	88.690	88.690	-	65.306	65.306
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.378.014	-	1.378.014	1.350.351	-	1.350.351
- Comptes créditeurs à terme	-	160.458	160.458	-	76.118	76.118
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	6.369	6.369
- Autres dettes diverses	-	5.138	5.138	-	8.689	8.689
- Dettes rattachées	-	161	161	-	27	27
Sous-total	1.378.014	165.757	1.543.771	1.350.351	91.203	1.441.554
Total	1.378.014	254.447	1.632.461	1.350.351	156.509	1.506.860

2.16 Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire et créances négociables	535.732	450.768
Emprunts obligataires	-	-
Sous-total	535.732	450.768
Dettes rattachées	51	4.244
Total	535.783	455.012

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.17. Provisions						
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	1.265	171	-90	-208	-	1.138
Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	609	657	-199	-47	-	1.020
Sous-total	1.874	828	-289	-255	-	2.158
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges (2)	5.812	1.041	-2.614	-1.867	-	2.372
Autres provisions pour risques	2.150	38	-	-490	-	1.698
Sous-total	7.962	1.079	-2.614	-2.357	-	4.070
Total	9.836	1.907	-2.903	-2.612	-	6.228

(1) Actions propres faisant l'objet de plans d'options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France)

(2) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 1,89% est passée de 27.515 milliers d'euros à 27.266 milliers d'euros, au 31 décembre 2018. Taxes et contributions sur les rentes : L'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe.

Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 5.211 milliers d'euros aurait été provisionné en 2018 contre un montant de 3.627 milliers d'euros en 2017, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque.

Les actifs du régime sont valorisés à 22.055 milliers d'euros en 2018 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2018.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3.668 milliers d'euros en 2018 contre 4.128 milliers d'euros en 2017.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 2.361 milliers d'euros en 2018, contre 3.297 milliers d'euros en 2017.

En milliers d'euros

31.12.2018

31.12.2017

2.18 Dettes subordonnées		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	23	23
Total	21.023	21.023

(1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros

31.12.2018

31.12.2017

2.19. Réserves		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros

Capital

Primes

Réserves

Report à nouveau

Résultat

Total

2.20. Evolution des capitaux propres						
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	51.558	18.701	283.857
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	20.007	20.007
Distribution de l'exercice	-	-	-	-352	-	-352
Autres mouvements	-	-	-	-	-18.701	-18.701
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	51.206	20.007	284.811

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
Edmond de Rothschild S.A.	5.514.156	99,56%
EDRRIT Limited	24.172	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	-	-
Autres actionnaires minoritaires	60	-
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2018	20.007.436,44
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	51.206.077,05
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	71.213.513,49

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 0 euro par action, soit :	0
Report à nouveau	71.213.513,49

(*) Sous réserve du vote de cette résolution par l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
2.21 Opérations avec les entreprises liées		
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	24.383	37.014
Passif		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	36.742	90.710

En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
2.22 Ventilation de certains actifs / passifs					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	42.825				42.825
Opérations avec la clientèle	647.235	85.642	50.963	4.165	788.005
Obligations et autres titres à revenu fixe				3.833	3.833
Total	690.060	85.642	50.963	7.998	834.663
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	870.854	104.911			975.765
Opérations avec la clientèle	1.503.525	85.264	43.672		1.632.461
Dettes représentées par un titre	64.547	40.936	362.733	67.567	535.783
- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	64.547	40.936	362.733	67.567	535.783
- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Total	2.438.926	231.111	406.405	67.567	3.144.009

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	2018	2017
3.1. Intérêts et produits assimilés		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	5.610	9.911
Produits sur opérations avec la clientèle	9.426	8.579
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	15.025	1.983
Total	30.061	20.473

En milliers d'euros	2018	2017
3.2. Intérêts et charges assimilées		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-45.255	-17.017
Charges sur opérations avec la clientèle	-306	-92
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-5.352	-8.710
Autres intérêts et charges assimilées	-671	-1.140
Total	-51.584	-26.959

En milliers d'euros	2018	2017
3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	3.506	1.089
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	3.073	4.351
Parts dans les entreprises liées	71.172	37.982
Total	77.751	43.422

En milliers d'euros	2018		2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-15	-	-24
Opérations avec la clientèle	48	-	154	-
Opérations sur titres	-	-	-	-21
Opérations de change	39	-	19	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	184	-	303	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	1.977	-1.221	1.122	-745
Prestations de services financiers	78.230	-13.781	88.296	-10.073
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	80.478	-15.017	89.894	-10.863

En milliers d'euros	2018			2017		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	612	-4	608	104	-3	101
Opérations de change	451.196	-417.468	33.728	408.655	-388.866	19.789
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	451.808	-417.472	34.336	408.759	-388.869	19.890

En milliers d'euros	2018			2017		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-	1.294	-	1.294
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	489	-2.457	-1.968	358	-1.217	-859
Dotations / Reprises liées aux provisions			-	-	-67	-67
Total	489	-2.457	-1.968	1.652	-1.284	368

En milliers d'euros	2018	2017
3.7. Autres produits d'exploitation bancaire		
Refacturation de charges	10.139	10.812
Autres produits accessoires	22.980	27.045
Divers	432	692
Dotations / Reprises liées aux provisions	492	840
Total	34.043	39.389

En milliers d'euros	2018	2017
3.8. Autres charges d'exploitation bancaire		
Rétrocessions de produits	-3.824	-4.030
Divers	-83	-553
Dotations / Reprises liées aux provisions	-9	-356
Total	-3.916	-4.939

En milliers d'euros	2018	2017
3.9. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-51.400	-56.494
Charges sociales	-24.241	-24.869
Intéressement des salariés	-15	-216
Participation des salariés	-3.262	-2.429
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-4.668	-6.369
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-1.842	-5.121
Reprises de provisions pour frais de personnel	4.514	5.425
Sous-total frais de personnel	-80.914	-90.073
Impôts et taxes	-2.803	4.103
Locations	-11.281	-11.756
Services extérieurs	-43.697	-44.479
Transports et déplacements	-1.144	-1.057
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-58.925	-53.189
Total	-139.839	-143.262

En milliers d'euros

2018

2017

3.10 Coût du risque

Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-	-878
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	2	3
Reprises liées aux provisions	-	878
Récupérations sur créances amorties	-	23
Total	2	26

En milliers d'euros

2018

2017

3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	861	740
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-17.330	-13.206
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	-	3.703
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	-16.469	-8.763

3.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour 2018 est de -713 milliers d'euros.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 4.493 milliers d'euros contre 19.758 milliers d'euros en 2017. Cette baisse s'explique en partie par un changement de méthode de calcul de l'impôt sur les sociétés lié à la non-déductibilité des provisions pour bonus.

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2018	2017
- Gestion d'actifs	64.627	78.241
- Activité à marge	8.916	8.196
- Opérations de marchés	8.914	9.630
- Conseil aux entreprises	187	68
- Portefeuille titres et revenus divers	101.540	74.540
Produit net bancaire	184.184	170.675

À 184,2 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2018 est en augmentation de +7,9% par rapport à celui de 2017 (170,7 millions d'euros).

Cette augmentation de +13,5 millions d'euros du produit net bancaire s'explique d'une part par une hausse des revenus du portefeuille de +27 millions d'euros (101,5 millions d'euros contre 74,5 millions d'euros en 2017) et d'autre part, par une baisse du poste « commissions sur gestion d'actifs » de -13,6 millions d'euros (64,6 millions d'euros contre 78,2 millions d'euros en 2017). Cette diminution est due à la fois à l'entrée en vigueur de MIFID II conduisant à la baisse des commissions de placement et également à la signature d'une convention de délégation de gestion avec Edmond de Rothschild

Asset Management: Private Banking Investment Advisory (PBIA).

Par ailleurs, les activités à marge progressent de +0,7 million d'euros entre 2017 et 2018. Cette progression s'explique par une augmentation des financements octroyés à la clientèle et par la facturation d'intérêts créditeurs sur les comptes de la clientèle institutionnelle.

Les opérations de marchés, qui continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas, et l'évolution du marché des devises ont contribué à la baisse du produit net bancaire à hauteur de -0,7 million d'euros entre 2018 et 2017.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros

31.12.2018

31.12.2017

5.1. Opérations avec les entreprises liées

Engagements donnés		
Engagements de financement	20.321	35.642
Engagements de garantie	86	86

5.2. Engagements de liquidité

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. ou des Sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans.

Depuis décembre 2005, Edmond de Rothschild S.A. et la Banque ont convenu que Edmond de Rothschild S.A. serait systématiquement substituée à la Banque dans l'exécution de ces contrats, Edmond de Rothschild S.A. se réservant la faculté de se substituer un tiers.

5.3. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet

d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2018 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	2.239.119	2.099.670	-	-	2.239.119	2.099.670
Total	2.239.119	2.099.670	-	-	2.239.119	2.099.670
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	1.283.910	87.264	-	-	1.283.910	87.264
Sous-total	1.283.910	87.264	-	-	1.283.910	87.264
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total						
Total	1.283.910	87.264	-	-	1.283.910	87.264

(1) dont entreprises liées pour un montant de 2.000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.881.258	1.923.899	-	-	1.881.258	1.923.899
Total	1.881.258	1.923.899	-	-	1.881.258	1.923.899
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	988.802	59.564	-	-	988.802	59.564
Sous-total	988.802	59.564	-	-	988.802	59.564
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »						
Sous-total						
Total	988.802	59.564	-	-	988.802	59.564

(1) dont entreprises liées pour un montant de 20.000 milliers d'euros.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2018 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.982.892	1.970.631	256.227	129.039	-	-
Marchés de gré à gré	1.085.444	19.364	139.694	63.900	58.772	4.000

Au 31 décembre 2017 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.875.235	1.921.304	6.023	2.595	-	-
Marchés de gré à gré	831.308	11.569	59.745	41.995	97.749	6.000

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2018	31.12.2017
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	1.121	527
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	63	92
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	28	96

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
5.4. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises »	22.265	6.775	-16.315	-22.728
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	6.121	6.642	-15.409	-4.659

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des com-pensations sont effectués selon les principes énoncés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dans les règlements n° 91-05 et 95-02 et par la Commission Bancaire dans l'instruction n° 96-06.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant

à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

- majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	10.837	6.081	5.825	3.799
Clients	6.145	2.383	2.803	2.873

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	6.573	3.505	-1.562	-1.223
Clients	3.342	222	-	-712

Note 7 – Effectif moyen

	31.12.2018	31.12.2017
Techniciens	96	98
Cadres	300	309
Agents "hors classification"	86	91
Total	482	498

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild S.A.

8.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2018.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 25 février 2019 par le Directoire, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 15 mai 2019.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Comptes, Prêts et créances rattachées	19.045	19.064
Actif	19.045	19.064
En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Comptes à vue	2.284	592
Passif	2.284	592
En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
+ Intérêts et produits assimilés	115	94
Produit net bancaire	115	94
Résultat brut d'exploitation	115	94

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2018	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-14
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2017	
			Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-71
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros			Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale	-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2014	2015	2016	2017	2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres (1)*	254.206.000	247.823.000	254.056.000	265.156.000	264.804.000
Capitaux permanents (1)*	275.206.000	268.823.000	275.056.000	286.156.000	285.804.000
Total de bilan	2.151.961.000	2.524.048.000	2.713.132.000	3.424.862.000	3.644.336.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	470.304.585	828.081.237	612.547.436	540.578.183	670.683.166
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-15.951.894	34.124.730	20.085.747	19.891.140	42.852.972
Impôt sur les bénéfices	-14.300.382	-13.430.948	-10.684.248	-19.757.739	-4.492.843
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	11.118.408	30.713.023	24.391.581	18.700.508	20.007.436
Montant des bénéfices distribués	17.501.306	24.479.675	13.292.131	19.052.055	-
Résultat des opérations rapporté à une seule					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et	-0,30	8,59	5,56	7,16	8,55
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,01	5,55	4,40	3,38	3,61
Dividende versé à chaque action **	3,16	4,42	2,40	3,44	-
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	532	537	507	511	483
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	59.101.566	48.440.745	46.557.739	44.734.108	43.136.381
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	30.276.567	25.146.697	23.540.011	24.869.906	24.240.623
Participation des salariés	2.208.329	2.396.097	878.803	2.428.568	3.262.173

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe qui présentent le changement comptable résultant de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et ses impacts sur les états financiers consolidés (note 1.2 « Conformité aux normes comptables », note 2 « Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives », note 3 « Informations sur les postes du bilan - tableaux de passage des actifs et passifs financiers : IAS 39 vs IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 »)

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point-clé de l'audit

Evaluation des écarts d'acquisition	
<p>Risque identifié</p> <p>Les écarts d'acquisition, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 82,4 M€ au 31 décembre 2018 et sont décrits à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Ces écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.</p> <p>Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions constituait un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">- de leur montant significatif au bilan consolidé,- de l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et,- d'une incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.	<p>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</p> <p>Nous avons examiné la méthodologie retenue par le Groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.</p> <p>Les travaux effectués ont essentiellement consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- un examen critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels,- l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes,- enfin, la vérification que les notes aux états financiers donnaient une information appropriée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 25 mai 1999.

Au 31 décembre 2018, nos deux cabinets étaient dans la 20^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling
& Associés
Solange Aïache

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point-clé de l'audit

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées	
<p>Risque identifié</p> <p>Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées représentent un poste important du bilan (250,0 M€ au 31.12.2018 comparé à 267,6 M€ au 31.12.2017) et leur évaluation est une zone d'estimation significative.</p> <p>Comme indiqué dans la Note 1 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage.</p> <p>Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation.</p> <p>L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).</p> <p>Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.</p>	<p>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</p> <p>Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des données historiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées. <p>Pour l'évaluation des titres cotés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons vérifié que les cours de bourse retenus étaient ceux du 31 décembre 2018. <p>Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées ;- Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant que ces opérations n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Didier Kling & Associés.

Au 31 décembre 2018, nos deux cabinets étaient dans la 20^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling
& Associés
Solange Aïache

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Convention d'intégration fiscale :

Convention d'intégration fiscale du 14 septembre 2018 entre Edmond de Rothschild S.A., Edmond de Rothschild (France) et ses filiales Cleaveland, Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Financière Boréale.

- Conseil de Surveillance ayant autorisé cette convention : 14.03.2018
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2018
- Objet : Cette convention a pour objet de formaliser la manière dont la charge d'impôt et les économies résultant du régime de l'intégration fiscale seront réparties entre Edmond de Rothschild S.A., Edmond de Rothschild (France) et les filiales intégrées d'Edmond de Rothschild (France).

- Motif: Au 1^{er} janvier 2017, les sociétés Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild S.A. disposaient chacune d'un groupe d'intégration fiscale pour lequel elles étaient respectivement société-mère, Edmond de Rothschild S.A. détenant alors 94,22% du capital social de Edmond de Rothschild (France). Avec le rachat finalisé en juin 2017, par Edmond de Rothschild S.A. de la totalité des parts que la Caisse de dépôts et de Placement du Québec détenait dans le capital de Edmond de Rothschild (France), la détention du capital de Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild S.A. s'est élevée à plus de 95 %. Par conséquent la société Edmond de Rothschild (France) ne pouvait plus légalement être société-mère d'un Groupe fiscalement intégré au-delà du 31 décembre 2017. Afin de permettre à l'ensemble des sociétés de l'ancien périmètre Edmond de Rothschild (France) de rejoindre le groupe fiscal Edmond de Rothschild S.A. dès le 1^{er} janvier 2018, il a été nécessaire de conclure une convention d'intégration fiscale entre Edmond de Rothschild S.A., Edmond de Rothschild (France) et les filiales anciennement membre du Groupe intégré Edmond de Rothschild (France).
 - Membres du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) concernés: Benjamin de Rothschild est Président du Conseil d'administration d'Edmond de Rothschild S.A., Ariane de Rothschild est Vice-Président du Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild S.A. et Véronique Morali, Jacques Ehrmann, Jean Laurent-Bellue et Christian Varin sont administrateurs d'Edmond de Rothschild S.A.
- Edmond de Rothschild (France) a son capital détenu à plus de 10% par Edmond de Rothschild S.A.
- Montants concernés au titre de l'exercice 2018: La provision d'IS au titre de l'année 2018 du sous-groupe EDR (France) est de 8 897 692 €.
 - Membres du Directoire Edmond de Rothschild (France) concernés: Vincent Taupin est Directeur Général d'Edmond de Rothschild S.A. et Philippe Cieutat est Directeur Général délégué d'Edmond de Rothschild S.A.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, avec des sociétés ayant des dirigeants communs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,85% du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2018, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 1 091 875 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling
& Associés
Solange Aïache

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 445.923 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 148.641 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2018	20.007.436,44
Report à nouveau précédent	51.206.077,05
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	71.213.513,49

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2018 d'un montant de 20.007.436,44 euros en totalité au report à nouveau qui s'élèvera après affectation à un montant de 71.213.513,49 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2017	2016	2015
Dividende par action	3,44	2,40	4,42
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du CGI	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives à la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions au sein du Groupe Edmond de Rothschild, décide de nommer Monsieur Vincent Taupin en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives à la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions au sein du Groupe Edmond de Rothschild, décide de nommer Madame Cynthia Tobiano en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance (i) du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, et (ii) de la décision du Conseil de Surveillance du 15 mai 2019, approuve :

- les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Vincent Taupin au titre de son mandat de Président du Directoire de la société jusqu'au 14 mars 2019, tels que présentés dans ce rapport sous le chapitre : « Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux » ; et
- les nouvelles conditions de versement de la rémunération variable différée sur 3 ans de Monsieur Vincent Taupin, décidées par le Conseil de ce jour qui, compte tenu de ses nouvelles fonctions dans le Groupe Edmond de Rothschild, n'exige plus pour le versement de la rémunération variable différée sur 3 ans que son mandat dans la société soit toujours en vigueur mais qu'il soit présent dans le Groupe. Monsieur Vincent Taupin conservera, dans le cadre de sa mobilité Groupe, l'intégralité de la rémunération variable différée qui lui a été attribuée en 2017, 2018 et 2019. Cette rémunération variable différée lui sera payée par Edmond de Rothschild (France) aux échéances et dans les conditions prévues par les plans de rémunération différée correspondants.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Renzo Evangelista au titre de son mandat de Président du Directoire de la société à compter du 14 mars 2019, tels que présentés dans ce rapport sous le chapitre : « Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux ».

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Philippe Cieutat au titre de son mandat de Directeur Général de la société, tels que présentés dans ce rapport sous le chapitre : « Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux ».

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance de la société au titre de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de Commerce :

- la rémunération d'un montant total de 2.012.787,98 euros attribuée à Monsieur Vincent Taupin au titre de l'exercice 2018 à raison de son mandat social et conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2018 en vertu des dispositions de l'article 225-82-2 du Code de Commerce, répartie comme suit :

• Rémunération fixe	750.009,00
• Rémunération variable immédiate	492.000,00
• Rémunération variable différée sur 3 ans par tiers :	
. Cash différé	123.000,00
. Instrument différé (PPG)	445.000,00
• Droit à bons de participation (ESP)	170.000,00
• Rémunération exceptionnelle	0
• Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise	31.646,54

- Autres avantages en nature * 1.132,44
- la rémunération fixe versée à Monsieur Vincent Taupin en 2018 au titre de l'exercice 2018 représente un montant total de 782.787,98 € :
- Rémunération fixe 750.009,00
 - Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise 31.646,54
 - Autres avantages en nature * 1.132,44

Les autres avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et de tickets restaurant

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-100 II du Code de Commerce, la rémunération d'un montant brut de 45.000 €, à verser sous la forme de jetons de présence, attribuée pour l'exercice 2018 à Monsieur Benjamin de Rothschild au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance en vertu des principes et critères approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2018.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures 11.423.822,95 euros versées durant l'exercice 2018 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

- Fonctions :
 - Membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »
 - Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
 - Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
 - Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- Autres critères :
 - Managers de Preneurs de Risque
 - Rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
 - Rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée.